

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mardi 16 décembre 2025

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 11123

2^e séance 11171

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

94^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 16 décembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. **Hommage aux victimes de l'attentat de Sydney** (p. 11126)
2. **Questions au gouvernement** (p. 11126)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11126)

M. Christophe Bex

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

CRISE AGRICOLE (p. 11127)

M. Nicolas Turquois

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11128)

M. Patrice Martin

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

M. Patrice Martin

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11128)

Mme Martine Froger

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11129)

M. Jean-René Cazeneuve

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11130)

M. Pierre-Henri Carbonnel

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

M. Pierre-Henri Carbonnel

CRISE AGRICOLE (p. 11131)

M. Paul Christophe

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11132)

Mme Marie Pochon

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11133)

M. Eric Liégeon

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

POLITIQUE INDUSTRIELLE (p. 11133)

M. Eddy Casterman

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie

M. Eddy Casterman

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (p. 11134)

Mme Audrey Abadie-Amiel

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT (p. 11135)

M. Jean-Paul Lecoq

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants

M. Jean-Paul Lecoq

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (p. 11135)

M. Joël Aviragnet

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

LIQUIDATION DE BRANDT (p. 11136)

M. Christophe Marion

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie

M. Christophe Marion

GESTION DES EAUX (p. 11137)

M. Tristan Lahais

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

M. Tristan Lahais

SITUATION DU SECTEUR PÉRISCOLAIRE (p. 11138)

Mme Sophia Chikirou

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Mme Sophia Chikirou

FAST FASHION (p. 11138)

M. Aurélien Dutremble

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

M. Aurélien Dutremble

M. Serge Papin, ministre

Suspension et reprise de la séance (p. 11139)

3. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026
(p. 11139)

PRÉSENTATION (p. 11139)

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 11143)

Mme Mathilde Panot

Mme Amélie de Montchalin, ministre

M. Éric Michoux (UDR)

M. Christophe Bentz (RN)

Mme Annie Vidal (EPR)

Mme Ségolène Amiot (LFI-NFP)

Mme Océane Godard (SOC)

Mme Justine Gruet (DR)

M. Nicolas Turquois (Dem)

Mme Agnès Firmin Le Bodo (HOR)

M. Paul-André Colombani (LIOT)

M. Nicolas Sansu (GDR)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 11147)

M. Éric Michoux

Mme Joëlle Mélin

Mme Camille Galliard-Minier

M. Hadrien Clouet

Mme Sandrine Runel

Mme Justine Gruet

Mme Cyrielle Chatelain

M. Philippe Vigier

Mme Nathalie Colin-Oesterlé

M. Christophe Naegelen

M. Yannick Monnet

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 11156)

Suspension et reprise de la séance (p. 11156)

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

4. Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030
(p. 11156)

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 11157)

Article 1^{er} (p. 11157)

Mme Élixa Martin

Amendement n° 159

M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Amendements n°s 55, 156, 164, 158

Après l'article 1^{er} (p. 11160)

Amendements n°s 161, 312 rectifié

Article 2 (p. 11162)

Après l'article 2 (p. 11162)

Amendements n°s 309, 175

Article 3 (p. 11164)

M. Alexis Jolly

Mme Élixa Martin

M. Christophe Proença, rapporteur

Amendements n°s 41, 232, 174, 168, 171, 86, 234, 233, 245, 177, 173, 181, 235

5. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 11170)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ATTENTAT DE SYDNEY

Mme la présidente *(Mmes et MM. les députés ainsi que les membres du gouvernement se lèvent.)* Avant-hier, à Sydney, deux terroristes ont ouvert le feu sur une foule qui célébrait la fête de Hanoukka. Le bilan est terrible : plus de quarante blessés, dont un franco-néerlandais, et au moins seize morts.

Parmi ces vies fauchées, la France compte l'un des siens. Dimanche soir, c'est en effet avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de notre compatriote, Dan Elkayam, âgé de seulement 27 ans.

L'Assemblée nationale s'associe pleinement à la douleur de sa famille et de ses proches ainsi qu'à celle du peuple australien durement éprouvé. Je salue fraternellement, en votre nom à tous, Mme Lynette Wood, ambassadrice d'Australie en France, présente en tribune.

Face au terrorisme et face à l'antisémitisme, nous ne cessons de nous battre. En hommage à Dan Elkayam et à l'ensemble des victimes, je vous invite à observer une minute de silence. *(Mmes et MM. les députés ainsi que les membres du gouvernement observent une minute de silence.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bex.

M. Christophe Bex. Madame la ministre de l'agriculture, j'étais hier avec les éleveurs en lutte à Benque, à Carbonne et à Muret. Nous ne nous sommes pas croisés. Pourtant, vous étiez dans mon département de la Haute-Garonne et vous nous avez convoqués à la préfecture. L'attente était forte : vous êtes venue, vous avez vu mais vous n'avez pas convaincu.

Je le regrette vivement, mais ce fut un rendez-vous manqué, aussi bien sur la forme que sur le fond. Vous n'avez su trouver ni les mots ni la chaleur du propos. Face

à l'inquiétude et à la colère, face à des agriculteurs dont le revenu moyen est le plus faible de France, face à une profession particulièrement exposée au suicide, vous avez justifié l'emploi de la force en Ariège.

Vous avez maintenu votre stratégie d'abattage systématique et total, l'anéantissement du travail, de la vie et du patrimoine de plusieurs générations. Vos paroles n'ont ni rassuré ni apaisé. Pourtant, dès le 25 juillet, notre groupe La France insoumise vous avait alertée sur les premiers cas, tout en proposant une politique sanitaire alternative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Marie-Christine Dalloz. Si la sagesse était incarnée par LFI, ça se saurait !

M. Christophe Bex. Vous n'avez pas écouté. Nous sollicitons de nouveau un rendez-vous, un débat et un vote au Parlement. Les syndicats agricoles et la chambre d'agriculture d'Ariège ont présenté un protocole expérimental : la solution, c'est la vaccination, pas l'abattage ! *(Mêmes mouvements. – M. Édouard Bénard applaudit également.)* Même les groupes de défense sanitaire appellent à une réflexion.

Tant que vous céderez aux intérêts de l'agrobusiness et de son modèle uniquement tourné vers la compétitivité internationale, vous continuerez à déclencher des crises. Lors de notre niche parlementaire, l'Assemblée nationale a tranché. Elle a dit non, par un vote unanime, à l'accord avec le Mercosur. *(Mêmes mouvements.)*

Si cet accord se réalise contre la volonté du peuple, nous demanderons que la France retire sa contribution au budget de l'Union européenne. La France doit bloquer cet accord ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe GDR.)*

M. Sylvain Berrios. Vous dites un peu comme le RN, quoi !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Je participais en effet à la même réunion que vous, et je ne vous ai pas entendu. Peut-être que mes mots ne vous plaisaient pas, mais je ne vous ai pas entendu *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR)* défendre les agriculteurs et les éleveurs touchés par la maladie. Vous préférez les propos d'estrade. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. René Pilato. Vous les avez provoqués !

Mme Annie Genevard, ministre. J'étais présente hier, en Occitanie et en Haute-Garonne, parce que la situation est grave. Un grand émoi touche la population depuis l'arrivée de la dermatose nodulaire contagieuse bovine. Dans cette grande région d'élevage, l'émoi est immense chez les éleveurs...

Une députée du groupe LFI-NFP. Vous ne les écoutez pas !

Mme Annie Genevard, ministre. ...qui redoutent à juste titre l'arrivée de cette maladie qui touche quatre foyers – j'exclus les Pyrénées-Orientales, où la maladie, apparue dès le 15 octobre, est désormais maîtrisée.

Après mes déplacements dans les deux Savoies et dans le massif du Jura, je me suis donc rendue en Haute-Garonne dans ce moment tout à fait particulier où nous engageons une démarche capitale, celle de la vaccination. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Mesmeur. Depuis le temps qu'on vous la demande!

Mme Annie Genevard, ministre. La vaccination représente un chemin d'espoir pour les éleveurs...

Mme Marie Mesmeur. Nous la demandons depuis juillet!

Mme Annie Genevard, ministre. ...qui vont ainsi pouvoir protéger leur cheptel. Vous m'interrogez sur la vaccination anticipée. Vous détenez sans doute toutes les solutions, vous qui êtes tous des épidémiologistes, des vétérinaires et des spécialistes de cette question. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem, HOR et LIOT. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Emmanuel Fernandes. Incapables!

Mme Annie Genevard, ministre. La vaccination s'est concentrée sur les secteurs infectés par la maladie. C'est bien ainsi qu'il faut procéder... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.*)

M. Laurent Alexandre. Allez-vous arrêter l'abattage des troupeaux?

Mme la présidente. Madame la ministre, vous aurez à de très nombreuses reprises l'occasion de compléter votre propos.

CRISE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Le monde agricole traverse régulièrement des crises, mais celle que nous vivons est d'une ampleur exceptionnelle. Autant de filières touchées – des céréales à l'élevage, de la vigne à l'arboriculture –, autant de régions concernées – de l'Occitanie à la Bretagne, du Bordelais aux Alpes, sans oublier les outre-mer : je n'ai pas le souvenir d'une crise aussi large et profonde.

Je veux d'abord adresser un profond soutien à toutes les femmes et à tous les hommes qui font vivre l'agriculture de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes EPR et SOC.*) Ils souffrent. Par-delà nos opinions, nous devons être à leurs côtés.

C'est l'agriculteur qui vous parle : notre société demande trop à nos agriculteurs, sans les accompagner suffisamment. Notre agriculture souffre d'un profond manque de compétitivité : trop de normes à respecter, sans commune mesure avec la dimension individuelle de nos exploitations ; trop de tracasseries administratives pour construire un bâtiment ou accéder à l'eau, mais pas assez de recherche pour faire face au réchauffement climatique et à ses conséquences ; pas assez d'investissement pour produire sur notre sol les engrais azotés dont nous avons cruellement besoin. L'agriculture a besoin d'un accompagnement totalement renouvelé.

Face à ces difficultés, certaines récupérations politiques et complotistes me font honte. (*M. Éric Martineau applaudit.*) La dermatose nodulaire contagieuse est – il faut le dire et le répéter – un danger mortifère pour l'élevage français. Sans politique volontariste d'éradication et de vaccination, la France pourrait voir mourir plus de 1 million de bovins.

Il faut agir vite, mais aussi mesurer la détresse que représente un abattage pour un éleveur (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem*), ainsi que le risque réel que la peur n'incite à dissimuler la contamination des troupeaux, créant de facto des réservoirs pour de futures contaminations.

Compétitivité, souveraineté et surtout humanité devraient être les maîtres mots de notre action en faveur de notre agriculture et de nos agriculteurs. Que comptez-vous faire, madame la ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Vous qui êtes agriculteur avez eu raison de rappeler la souffrance du monde agricole. Celle-ci est exacerbée, en Occitanie, par l'angoisse de perdre ce qu'un éleveur a de plus cher, son cheptel. Dans cette région aux magnifiques élevages, j'ai pu constater hier combien la vaccination des troupeaux constituait un immense soulagement.

Mme Mathilde Feld. Répondez à la question !

Mme Annie Genevard, ministre. Vous avez évoqué de nombreux sujets dans votre question : les maux qui accablent le monde agricole, comme le poids des normes ; des facteurs plus conjoncturels, comme la hausse du prix des engrais ; mais aussi la défiance qui s'exprime parfois à l'égard d'une profession pourtant admirable, qui doit être défendue et respectée, alors même que les agriculteurs ressentent souvent l'inverse – un sentiment d'abandon qui alimente leur colère.

M. Jean-François Coulomme. Grâce à vous et à votre politique !

Mme Annie Genevard, ministre. Dans ce contexte, l'arrivée de la maladie est terrifiante...

Mme Mathilde Feld. Ça fait six mois qu'on vous en parle !

Mme Annie Genevard, ministre. ...car la perspective de perdre ses animaux constitue une angoisse et une souffrance majeures.

M. Jean-François Coulomme. Bla bla bla !

Mme Annie Genevard, ministre. C'est la raison pour laquelle, à ma demande, le Premier ministre a réuni aujourd'hui une cellule de crise.

M. René Pilato. Une réunion entre sachants !

Mme Annie Genevard, ministre. Une seconde réunion se tiendra à 17 h 30, avec pour objectif d'organiser une politique de vaccination massive, rapide, déterminée et territorialisée, afin de rassurer les éleveurs.

Mme Mathilde Feld. Et avec le Mercosur, vous allez faire comment ?

Mme Annie Genevard, ministre. La vaccination est la meilleure garantie pour préserver les troupeaux. Dans votre département de la Vienne, je connais la sensibilité des éleveurs à ces enjeux. L'élevage est présent partout en

France, et c'est bien tout l'élevage français que nous devons préserver de la maladie. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à M. Patrice Martin.

M. Patrice Martin. Madame la ministre, la France rurale vous regarde, et elle ne comprend plus. Face à la dermatose nodulaire contagieuse, la réponse de l'État donne le sentiment d'une mécanique froide : on décrète, on abat, on passe à la suite – la fin brutale d'une vie de travail faite de sacrifices, d'investissements continus et d'engagements quotidiens.

Personne ici ne conteste l'impératif sanitaire, mais contenir ne signifie pas écraser. Cette crise ne doit pas être gérée comme un dossier plein de bureaucratie dégoulinante. Sur le terrain, la situation s'enflamme : manifestations, points de blocage, détresses et colères exprimées devant les préfectures.

L'enjeu est aussi institutionnel : la cohésion nationale ne saurait supporter des scènes qui voient nos agriculteurs, garants de notre souveraineté alimentaire, confrontés à nos forces de l'ordre, garantes, elles, de notre sécurité publique.

Pendant ce temps, la maladie progresse : l'Aude est le dernier territoire touché, portant à onze le nombre de départements où un foyer est apparu. Cette crise arrive dans un climat de ras-le-bol généralisé : réglementations, normes, baisse du budget de la politique agricole commune, concurrence déloyale et, bien sûr, le traité de libre-échange avec le Mercosur.

Le Rassemblement national vous le rappelle : cet accord constituerait un basculement irréversible. Il ne saurait être reporté, mais doit bien être définitivement refusé. Sa signature à la fin de semaine rendrait la situation encore plus explosive. Nos agriculteurs éprouvent constamment le sentiment de subir une politique décidée d'en haut, sans écoute, sans souplesse et sans respect.

Quand le gouvernement arrêtera-t-il, avec les représentants agricoles et les autorités sanitaires, un protocole de crise clarifié et proportionné, pour que les décisions ne soient plus vécues comme unilatérales ? Quand prendrez-vous enfin la pleine mesure de la détresse de nos agriculteurs et de nos éleveurs, dont je fais moi-même partie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Vous êtes éleveur ; nul ne mesure mieux que vous le ressenti des éleveurs d'Occitanie.

M. Jean-François Coulomme. Qu'est-ce qu'elle est démago !

Mme Annie Genevard, ministre. Si vous le permettez, je commencerai par dire deux mots de la situation sanitaire. Depuis le 29 juin, la France a connu un peu plus de 110 foyers infectieux, les premiers s'étant manifestés en Savoie et en Haute-Savoie. Au moment où je vous parle, elle ne compte plus aucun foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine. De ce point de vue, la situation est loin de nous échapper comme vous le laissez imaginer. Les territoires sont certes différents, mais en Savoie, nous avons vaincu cette maladie ; nous l'avons éradiquée et la vie a repris.

M. Jean-François Coulomme. Au prix de combien d'abattages ?

Mme Annie Genevard, ministre. C'est sur ce chemin d'espoir que je veux emmener la belle terre occitane désormais touchée.

Mme Marie Mesmeur. Ce n'est pas trop tôt !

Mme Annie Genevard, ministre. Cela passe d'abord par le déclenchement d'une campagne de vaccination massive, organisée, territorialisée et rapide, qui constitue le meilleur garde-fou contre la maladie.

Il faut aussi donner des perspectives à nos éleveurs, les rassurer, leur dire qu'il y a une lumière au bout du tunnel. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Je parle du repeuplement des élevages qui auront perdu des animaux. Il est très important de rappeler que la vie ne s'arrête pas avec la maladie. Celle-ci constitue une épreuve cruelle et douloureuse, dont nous prenons toute notre part et que nous comprenons intimement. Venant moi-même d'une région d'élevage, je fréquente les éleveurs depuis trente ans et je connais le lien intime qui les unit à leurs animaux. Ne me dites pas que notre gestion est technocratique, pas à moi qui connais si bien le monde de l'élevage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrice Martin.

M. Patrice Martin. Vos propos inspirent confiance, mais sachez que, dans le monde agricole, la confiance se mérite et s'entretient ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur plusieurs bancs du groupe UDR.*)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Martine Froger.

Mme Martine Froger. Une détresse profonde traverse le monde agricole, et nos éleveurs en sont les premières victimes. Je veux d'abord leur exprimer tout mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Au-delà des images insoutenables que nous avons tous vues, il y a surtout des femmes et des hommes à bout, qui vivent des nuits sans sommeil, l'angoisse du lendemain et le sentiment de ne plus être entendus, voire d'être méprisés. Chez moi, en Ariège, l'État a procédé à l'abattage de 207 vaches après la détection d'un cas de dermatose nodulaire contagieuse. Les éleveurs sont contraints d'assister, impuissants, à la destruction du travail de toute une vie. Le désespoir est immense, d'autant que la région enregistre déjà le revenu agricole le plus bas de France. Je vous le dis avec gravité : ce désespoir se transforme en colère, et la présence et l'action disproportionnée des forces de l'ordre ne contribuent guère à l'apaisement.

Je tiens aussi à rappeler que les éleveurs d'Ariège alertaient sur la menace de la DNC et demandaient une campagne de vaccination dès le mois d'octobre. Je veux être très claire : il ne s'agit pas de remettre en question la science. La priorité est bien de combattre cette maladie pour éviter qu'elle ne sévisse durablement. Néanmoins, un tel objectif ne saurait en aucun cas justifier une gestion froide, verticale et sans dialogue, surtout lorsqu'il s'agit de décisions aussi radicales que l'abattage total d'un troupeau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Dans ce contexte, la proposition de Carole Delga de créer un groupe de travail associant les professionnels du secteur et le ministère pour faire évoluer le protocole doit désormais se concrétiser. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Guibert. Récupération !

Mme Martine Froger. Il est urgent de répondre à nos éleveurs par des mesures concrètes, rapides et adaptées. Confirmez-vous la création rapide d'un fonds d'urgence visant à garantir la compensation financière intégrale des abattages ? Comptez-vous développer la vaccination au-delà du couloir pyrénéen ? Enfin, comment réagirez-vous aux conséquences du blocage des troupeaux – ils ne pourront plus quitter l'exploitation pendant plusieurs mois –, qui entraînera une perte de production et donc une absence totale de revenus ?

Les agriculteurs attendent du respect, de la considération et des réponses précises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Nous nous sommes entretenues il y a quelques jours – vous étiez auprès des éleveurs rassemblés sur un rond-point – et avons évoqué ensemble toutes ces questions. L'Ariège vit effectivement une situation particulièrement difficile depuis la semaine dernière.

Je vous assure qu'aucun éleveur ne sera laissé au bord du chemin : l'État est là. Lorsque les éleveurs perdront des bêtes, ils seront indemnisés à hauteur de la valeur marchande des animaux, même si je vous accorde que cela ne compense pas leur valeur affective. L'État sera là pour indemniser les pertes économiques résultant de la perte d'un troupeau. Il sera là également lorsqu'il s'agira – étape très importante – de désinfecter les bâtiments d'élevage pour y accueillir d'autres animaux.

Vous évoquez la proposition que j'ai faite hier soir à Mme la présidente du conseil régional d'Occitanie, qui consiste à réunir autour d'une table non l'État ou le gouvernement, mais des représentants du monde de l'élevage occitan (*M. Joël Aviragnet applaudit*) et des autorités ou experts rattachés à des organismes indépendants, spécialistes des maladies animales. Ces acteurs dialogueront. Je sais qu'une proposition de protocole alternatif a déjà été faite, qui mérite d'être étudiée. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) N'exagérez rien : elle a été émise il y a seulement quelques jours ! Il faut prendre le temps de l'examiner sérieusement.

M. Sylvain Maillard. Elle a raison !

Mme Annie Genevard, ministre. Ces acteurs étudieront la situation ensemble, sans l'État ni le gouvernement, entre éleveurs, responsables agricoles et experts en santé animale. Il faut agir dans un seul but : protéger toujours au mieux le cheptel français, non seulement en Occitanie mais dans tout le reste du territoire ; je rappelle que la France compte 16 millions de bovins. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Ce week-end, j'étais sur les barrages aux côtés des agriculteurs du Gers, comme mes collègues aveyronnais, pour écouter, comprendre, dialoguer. C'est bien la moindre des choses. J'ai entendu du désarroi, une détresse humaine, économique et morale ravivée par la gestion de la dermatose nodulaire contagieuse. (*Mme Nathalie Oziol s'exclame.*)

Le cheptel français et sa diversité – je pense à la mirandaise d'Astarac – sont menacés. Je salue l'instauration d'un cordon sanitaire et l'accélération de la vaccination, mais nous appelons à continuer le dialogue pour trouver une solution humaine. Ces mobilisations révèlent qu'au-delà de cette seule crise, nos filières agricoles, poumons indispensables de nos territoires ruraux et de notre souveraineté alimentaire, sont en danger. En Occitanie, aucune des récentes années ne s'est déroulée normalement : crises sanitaires, tensions commerciales, concurrence déloyale, aléas climatiques et instabilité normative ont épuisé des exploitations déjà fragilisées.

La loi d'orientation agricole du 24 mars 2025, les mesures fiscales et de simplification proposées par notre groupe et adoptées par l'Assemblée nationale sont positives, mais nous faisons face à une crise structurelle qui appelle d'autres réponses. Nous devons bâtir un véritable « pack » pour l'agriculture de demain, incluant la refondation du modèle économique, l'adaptation au changement climatique, l'accès à l'eau et la sécurisation des transmissions.

Toutefois, cette refondation ne sera pas crédible si nous ne protégeons pas nos agriculteurs de la concurrence déloyale.

Mme Caroline Parmentier. C'est sûr que ce n'est pas crédible !

M. Jean-René Cazeneuve. Le traité avec le Mercosur n'est pas acceptable en l'état, sans mesure de sauvegarde effective, sans clause miroir et sans renforcement des contrôles.

Comment, sans remettre en cause le consensus scientifique, assouplir notre protocole d'abattage pour lutter contre la DNC et répondre à la détresse du monde agricole ? Quelles garanties concrètes comptez-vous obtenir avant la signature du traité avec le Mercosur ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Le périmètre de la vaccination a fait débat ; je tiens à traiter cette question en me concertant avec les éleveurs. Nous en avons très longuement discuté hier soir, lors d'une réunion qui a duré près de deux heures. Nous avons mené un dialogue franc, parfois musclé, mais réel. En principe, la vaccination concerne les bêtes situées dans un rayon de 50 kilomètres autour d'un foyer d'infection, mais j'ai pris acte de la demande d'éleveurs souhaitant élargir la barrière vaccinale pour mieux protéger les troupeaux. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous avons donc décidé que le cordon sanitaire ensermerait toute la zone réglementée. Il s'agit d'en faire un mur infranchissable pour protéger non seulement l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, mais aussi les terres situées plus au nord, qui contiennent également d'importants bassins d'élevage. J'ai reçu des demandes des départements du Tarn et de l'Hérault ; je suis ouverte à l'extension de la zone vaccinale, mais il faut savoir qu'elle emporte des conséquences économiques, puisqu'elle empêche le commerce et l'exportation. Il leur reviendra de faire leur choix en connaissance de cause.

Vous évoquez également le traité avec le Mercosur, au sujet duquel je crois m'être longuement et souvent exprimée. Je considère qu'il s'agit d'un accord d'un autre âge, conçu à une époque où le contexte international était différent. Il n'est pas protecteur, expose nos filières...

M. Pierre Cordier. Exactement ! Il faut le dire au président de la République !

Mme Annie Genevard, ministre. ...ne garantit ni la réciprocité des normes ni les contrôles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR. – Mme Nicole Le Peih applaudit également.*) La position de la France, très claire, consiste à demander des clauses de sauvegarde robustes et activables, des mesures miroirs effectives et des contrôles garantis, pour protéger le monde agricole, notamment le secteur de l'élevage. Sans cela, nous participerions au désespoir de ce monde si attachant et si important. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Carbonnel.

M. Pierre-Henri Carbonnel. En ce moment, je pense aux éleveurs de bovins des Bordes-sur-Arize, de Touille et d'ailleurs. Je suis moi-même éleveur de bovins et j'ai connu un abattage total dans la ferme de mes parents en l'an 2000. C'est le travail d'une vie qui part en fumée ; je sais ce que c'est.

Où étiez-vous, madame la ministre ? Au lieu d'aller voir les agriculteurs, vous leur avez envoyé les blindés et les hélicoptères.

M. Jean-Yves Bony. Caricature !

M. Pierre-Henri Carbonnel. On aimerait voir les mêmes moyens déployés contre la DZ Mafia. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*) Voilà la France d'Emmanuel Macron : forte avec les faibles, faible avec les forts, incapable d'assurer notre souveraineté tant alimentaire que sécuritaire.

M. François Cormier-Bouligeon. C'est nul !

M. Pierre-Henri Carbonnel. Pour la première fois depuis 1978, la balance commerciale agricole du pays est négative. Voilà un demi-siècle de souveraineté alimentaire sacrifiée par la destruction de notre filière de production d'engrais et par l'explosion de leur coût, par le détricotage de la loi Duplomb, par la réduction de plus de 25 % des crédits de la PAC, et j'en passe. C'est un véritable agricide. Je suis d'ailleurs amusé d'entendre la partie gauche de cet hémicycle exprimer son prétendu soutien à nos agriculteurs, alors que chaque jour, par ses votes, elle tue un peu plus notre métier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre Cordier. Exactement !

M. René Pilato. Arrêtez votre cinéma !

Une députée du groupe LFI-NFP. Vous n'avez pas voté les prix planchers pour les agriculteurs !

M. Pierre-Henri Carbonnel. Enfin, il est des hasards de calendrier parlants. Pendant que notre filière d'élevage meurt, l'Union européenne s'apprête à signer, dans quelques jours, le traité avec le Mercosur. Seule la mobilisa-

tion des agriculteurs semble contrarier cela ; et vous, vous la réprimez ! (*Exclamations sur quelques bancs des groupes EPR et LFI-NFP.*) S'il vous plaît, écoutez-moi.

M. François Cormier-Bouligeon. Non ! On en a ras le bol !

M. Pierre-Henri Carbonnel. Plus que la DNC, c'est le traitement réservé à ceux qui nous nourrissent qui choque les Français. Quand mettez-vous en place une stratégie claire de lutte contre la DNC pour nos éleveurs ? Il y a plus d'un mois, je vous interpellais déjà sur l'indisponibilité des doses de vaccins et sur les conséquences de l'absence d'une stratégie claire. Quand indemnisez-vous enfin les agriculteurs à la hauteur de leur détresse et de votre brutalité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. Éric Michoux. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Vous êtes éleveur ; je comprends votre émotion et je vous assure que nous la partageons.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Pas de compromission avec l'extrême droite !

Mme Annie Genevard, ministre. Vous avez évoqué un point très important, que j'ai souvent entendu mentionner lors de mes très nombreux moments d'échange avec les agriculteurs : vous avez évoqué vos parents. Un grand nombre d'éleveurs m'ont relaté ce qu'ont vécu leurs grands-parents ou leurs parents lors des grandes épizooties de fièvre aphteuse ou encore d'encéphalopathie spongiforme bovine. Or le monde de l'élevage s'est toujours relevé de ces événements ; il se relèvera aussi de cette terrible maladie, car il est composé de gens courageux (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR et sur quelques bancs des groupes EPR et Dem*) qui, au-delà de l'épreuve, voient l'avenir d'une profession à laquelle ils sont infiniment attachés.

Vous évoquez ce que vous considérez comme un retard à l'allumage s'agissant de la vaccination ; vous dites que vous m'avez interpellé il y a un mois. Or que faisons-nous il y a un mois ?

M. Julien Rancoule. Rien !

Mme Annie Genevard, ministre. Nous vaccinons ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Nous vaccinons dans le Jura, dans le Doubs, dans les Pyrénées-Orientales, nous étions au front contre la maladie.

M. Julien Guibert. Combien de doses ?

Mme Annie Genevard, ministre. Voilà ce que nous faisons, ce que nous faisons encore. (*Mme Danielle Brulebois applaudit.*) Sachez qu'en Occitanie, dans la zone réglementée et à l'intérieur du cordon sanitaire que nous avons établi, nous allons déployer rapidement et massivement la vaccination, en la territorialisant pour qu'elle soit plus rapidement efficace. C'est la meilleure protection contre la perte du cheptel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

M. Julien Guibert. Tous vos vaccins sont importés ! Investissez, ayez une vision stratégique !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Carbonnel.

M. Pierre-Henri Carboneau. Madame la ministre, vous soutenez que la crise est bien gérée. Je l'espère, mais sachez que cette crise est l'expression du mal-être bien plus profond d'une profession qui nous nourrit depuis des siècles. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

CRISE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe. Au sein du groupe Horizons & indépendants, nous ne voudrions pas qu'on se méprenne au sujet de la crise agricole que nous connaissons. Les révoltes actuelles ne sont pas seulement dues aux abattages obligatoires, si douloureusement nécessaires pour lutter contre les différentes épidémies. Il ne s'agit pas de la valeur marchande d'un animal mais de plusieurs années de travail, d'investissement et de sacrifices. On n'informe pas un agriculteur de l'abattage de son troupeau par un simple e-mail. On ne discute pas avec lui en lui envoyant un gendarme. Nos agriculteurs méritent mieux.

Ce qui met le feu à nos campagnes, c'est de devoir travailler 60 heures par semaine pour finir sur la paille.

Avec le traité de libre-échange avec le Mercosur, la future politique agricole commune, la prochaine taxation des engrais par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et tant de normes européennes qui s'additionnent sans cohérence, c'est l'agriculture française elle-même que l'on met en péril. Pour la première fois de notre histoire, en 2025, notre balance commerciale agricole est négative. Reconnaissons-le, c'est un échec collectif. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

Au-delà des chiffres, n'oublions pas la dimension humaine. La profession ne sait plus à qui elle doit s'adresser faute d'interlocuteur de proximité. Il nous faut être sur le terrain, à leurs côtés, et trouver des solutions humaines et respectueuses de leur travail et de leur engagement. Nous ne devons pas abandonner nos agriculteurs ; ils sont le cœur battant de nos territoires.

Monsieur le Premier ministre, que pouvons-nous faire pour que la France reste une terre agricole prospère ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Avant de revenir plus précisément sur la gestion de la crise, je souhaite compléter ce que la ministre a détaillé devant la représentation nationale et saluer la mobilisation de la ministre et de l'ensemble des services du ministère de l'agriculture, qui font face à cette épizootie non depuis la semaine dernière, mais depuis le mois de juin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.)* Je salue l'engagement des préfets et des différents fonctionnaires qui accomplissent leurs missions.

Moi qui ai eu l'honneur de porter le bel uniforme de gendarme dans une autre vie, comme réserviste, je comprends que les images diffusées la semaine dernière aient pu choquer.

Des contrevérités ont circulé, notamment sur l'utilisation de projectiles depuis les hélicoptères de gendarmerie. Le ministre de l'intérieur a expliqué que cette information était fautive, mais le mal est fait, car elle s'est propagée.

Quant aux images, elles ont pu choquer parce qu'elles étaient tout simplement choquantes. Mais un amalgame est fait entre les éleveurs de France et quarante à cinquante

militants de l'ultragauche *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP)...*

M. Bertrand Sorre. Ils sont là ! *(M. Bertrand Sorre désigne les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Christophe Bex. C'est faux ! Les éleveurs ont été cassés, piétinés !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...venus s'immiscer au milieu des éleveurs, des vétérinaires et des manifestants avec des cocktails Molotov et des armes par destination. De fait, il ne faut pas entretenir la confusion entre les éleveurs, qui peuvent de manière légitime et démocratique contester les décisions prises, et ces militants de l'ultragauche avec lesquels ils n'ont rien à voir et que vous devez dénoncer, mesdames et messieurs les députés de La France insoumise. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Emmanuel Fernandes. Calmez-vous !

Mme Nathalie Oziol. C'est n'importe quoi !

M. Gabriel Amard. Ça suffit !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Il n'y a pas de place pour cette violence. Je tiens à saluer le courage des militaires de la gendarmerie, dont trois ont été blessés ; un manifestant éleveur a lui aussi été blessé par une grenade.

Disons-le le plus clairement possible : la stratégie sanitaire du gouvernement ne sera pas appliquée par la force. Mais il faut que les militants de la violence, qui n'ont rien à voir avec l'élevage français, se tiennent à distance de ces opérations. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. René Pilato. Vous ne valez pas mieux qu'Emmanuel Macron !

Mme Ségolène Amiot. Vous devriez avoir honte !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Pardonnez-moi ce cri du cœur, mais on ne peut pas laisser croire que les forces de l'ordre sont utilisées contre les agriculteurs de France.

Venons-en à la gestion de cette épizootie. Mme la ministre l'a évoqué, une première réunion s'est tenue ce matin sous son impulsion ; une autre aura lieu vers 17 h 30. Des décisions seront annoncées dans la soirée pour clarifier la stratégie vaccinale, en particulier le zonage. Nous devons répondre aux demandes du terrain et mener une étude d'impact sur les conséquences possibles d'une vaccination sur les filières, en particulier en ce qui concerne l'exportation. Ce travail est mené par les préfets de département, les présidents de chambre d'agriculture et les différentes organisations professionnelles. Je souhaite que la décision soit aussi éclairée que possible.

L'urgence absolue est d'accélérer la vaccination. Pour cela, nous avons besoin d'obtenir les doses et de lever certains freins logistiques. Ce n'est en effet pas un problème d'argent ni d'acquisition, car les commandes ont bien été passées. Il existe cependant un problème d'aller vers, pour rendre les doses disponibles au plus près des élevages. Des décisions seront donc prises aujourd'hui.

Nous avons besoin de bras pour vacciner – c'est un enjeu majeur. Je tiens à saluer l'ensemble de la profession vétérinaire et l'ordre des vétérinaires, qui se sont largement mobilisés. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes EPR, SOC, DR, Dem et HOR ainsi que sur quelques*

bancs des groupes RN et EcoS.) Vous pouvez les applaudir car ils remplissent une mission dont nous mesurons tous la difficulté. Je salue les vétérinaires retraités qui ont accepté de revenir travailler, de même que les élèves des écoles vétérinaires qui ont accepté, sur proposition de la ministre, de rendre ce service. Je mobiliserai également les vétérinaires militaires dont disposent les armées françaises : ils seront dépêchés dans les zones atteintes pour accélérer la vaccination et répondre aux besoins exprimés sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

D'autres points seront traités tout à l'heure, comme la question du transport illégal de bétail. Si le virus se propage, c'est malheureusement parce que des animaux ont été transportés en toute illégalité. Cela provoque de la colère chez les éleveurs qui respectent les règles de protection sanitaire ; ils ne peuvent être tenus pour responsables de ce que font ceux qui ne les respectent pas. Il ne s'agit pas de pointer du doigt qui que ce soit, mais de reconnaître que les mesures de précaution restent les meilleures des mesures.

Outre la vaccination, Mme Genevard a évoqué ce que l'on appelle peut-être un peu trop techniquement la stratégie de repeuplement, essentielle pour l'espérance. Les éleveurs doivent en effet pouvoir reprendre leur activité le plus vite possible. Nous ne manquons pas de références dans le passé ; le modèle savoyard a été souvent évoqué et d'autres modèles existent. Les élus et les représentants syndicaux font des propositions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Je souligne que les tout petits élevages qui connaîtront dans les jours qui viennent des difficultés de trésorerie bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Ils ne demandent pas l'aumône ; ils ne demandent pas de subventions ; ils veulent tout simplement vivre dignement de leur travail. La meilleure des réponses que nous pouvons leur apporter consiste à rétablir les conditions leur permettant de le faire.

En fin de semaine – vendredi, sans doute –, je recevrai à Matignon l'ensemble des organisations professionnelles agricoles. Ce sera l'occasion de revenir sur l'accord avec le Mercosur et sur la négociation de la politique agricole commune, dans laquelle le gouvernement sera plus qu'engagé : il sera dur dans la discussion avec la Commission européenne.

M. René Pilato. Bla bla bla !

M. Thierry Tesson. On a peur !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La PAC est constitutive de l'aventure et de la construction européennes ; nul ne saurait manquer à cet engagement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LIOT.*)

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon. En janvier 2024, Gérald Darmanin appelait les forces de l'ordre à la « modération » face à la colère agricole. Deux ans plus tard, deux poids, deux mesures. Je voudrais ici exprimer mon soutien à tous les éleveurs touchés par la DNC, à leurs familles ainsi qu'aux personnels vétérinaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous ne faisons pas face à une simple crise sanitaire, mais à des drames humains, sociaux, économiques.

Depuis juin, 113 foyers ont été détectés, 3 300 bovins ont été abattus. Des éleveurs ont vu disparaître en quelques heures le travail de toute une vie, parfois de plusieurs généra-

tions. Après avoir été notifiés du jour au lendemain de l'abattage de leur troupeau, ils sont gazés, réprimés. C'est une réponse brutale et disproportionnée.

Aux éleveurs esseulés, madame la ministre, vous avez répondu la semaine dernière par une proposition de réunion en visioconférence avant d'accepter, finalement, un déplacement sur le terrain.

Cela fait six mois que l'urgence est à la vaccination. Pourtant, nous n'avons toujours pas assez de doses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Pourtant, l'abattage massif continue, couplé à une répression sans nom. Tout arrive toujours trop tard, alors même que les épizooties vont exploser du fait de votre inaction climatique et de votre soutien à l'industrialisation de l'élevage, tout cela pour protéger nos exportations. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Depuis plus de deux ans, la colère gronde dans les campagnes : surendettement, concurrence déloyale, explosion de la fièvre catarrhale ovine, de la salmonelle, de la DNC, revenus en berne, mal-être... Alors que nous demandons la juste rémunération et l'accompagnement à la transition, votre seule réponse sont des lois propesticides et la signature de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, qui permettra l'importation de 100 000 tonnes de viande bovine.

Mme Danielle Simonnet. Quelle honte !

Mme Marie Pochon. Madame la ministre de l'agriculture, c'est l'ensemble de la politique agricole qui dysfonctionne. Écoutez-vous les éleveurs au lieu de les réprimer ? Renoncerez-vous à fiscaliser leurs indemnités ? Surtout, quand sortirez-vous enfin de la gestion de crise permanente, qui épuise les éleveurs, au profit d'un élevage robuste, nourricier, affranchi des contraintes imposées par les traités de libre-échange ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Madame la députée, vous êtes une des spécialistes de votre groupe sur les questions agricoles. Nous avons eu de nombreux échanges lors de l'examen des textes qui les concernent et je sais que vous y portez un intérêt sincère. Une chose au moins nous rassemble, madame la députée, ainsi qu'avec tous les députés issus de tous les bancs : vous avez tous commencé vos interventions en apportant votre soutien aux éleveurs, et nous nous accordons sur la solidarité nationale à leur égard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR. – Mme Stella Dupont applaudit également.*) Dans un monde si fracturé, peu de causes nous rassemblent autant.

Vous avez évoqué les éleveurs qui malheureusement ont perdu leurs troupeaux ; 3 300 bêtes, tel est en effet le bilan des abattages dans tous les foyers apparus en France depuis le 29 juin.

Mme Christine Arrighi. Où sont les vaccins ?

Mme Annie Genevard, ministre. Certes, 3 300 bêtes ont perdu la vie, mais pour en sauver 16 millions. C'est cela, l'enjeu !

Mme Sophia Chikirou. Ce n'est pas la question ! Avons-nous les vaccins ou non ?

Mme Annie Genevard, ministre. Vous évoquez aussi la question de l'industrialisation de l'élevage, mais je ne sais pas dans quelle France vous vivez ! Je visite des fermes plusieurs fois par semaine et je ne vois pas d'industrie de l'élevage. Il est vrai qu'il y a de petits et de gros éleveurs,...

Mme Cyrielle Chatelain. De très gros, même !

Mme Annie Genevard, ministre. ...comme celui que j'ai visité hier en Occitanie. Vous évoquez le revenu des agriculteurs, mais si nous ne parvenions pas à lutter efficacement contre une épizootie comme celle-ci, les marchés se fermeraient, et toutes les fermes pourraient être touchées, les petites comme les plus importantes. Le revenu de tous les éleveurs peut être affecté – il faut bien en prendre la mesure.

Mme Marie Pochon. Et la défiscalisation des indemnités ?

Mme Annie Genevard, ministre. Il faut donc prendre les bonnes mesures sur les plans sanitaire, humain et économique – il n'est pas indécent de poser la question de l'économie agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme Léa Balage El Mariky. Où sont les vaccins ?

Mme Sophia Chikirou. Vous ne répondez pas à la question !

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à M. Eric Liégeon.

M. Eric Liégeon. L'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse qui menace actuellement les élevages bovins suscite de grandes inquiétudes dans les territoires d'élevage. Les récents abattages de troupeaux entraînent de vives réactions dans le monde agricole et ont suscité depuis plusieurs jours de nombreuses mobilisations.

Le dépeuplement des troupeaux touchés par la maladie est un événement dramatique pour un éleveur, qui voit l'outil de travail de plusieurs générations anéanti ; c'est une situation extrêmement douloureuse qui a de lourdes conséquences économiques, sociales et psychologiques. En tant qu'éleveur et au nom du groupe Droite républicaine, je veux ici apporter tout mon soutien à mes collègues agriculteurs et leur dire combien je comprends leur détresse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*) Le dialogue avec les acteurs sanitaires, les éleveurs et les professionnels est indispensable pour gérer cette crise.

Le protocole sanitaire instauré dès l'été, au moment de l'apparition des premiers cas dans les Savoies, a démontré son efficacité. La surveillance des troupeaux, la vaccination et l'abattage des cheptels touchés ont permis de contenir la propagation de la maladie. Les éleveurs concernés en reconnaissent désormais eux-mêmes les résultats, malgré la dureté des mesures, et certains ont déjà pu repeupler leurs troupeaux. Les nouveaux cas récemment apparus sur le territoire ne font qu'augmenter l'inquiétude.

Pour éviter la propagation de cette maladie hautement contagieuse, nous avons besoin d'un protocole clair et scientifiquement étayé. Un bon nombre des éleveurs que je rencontre comprend la stratégie déployée ; ils se disent fatigués des discours d'experts en DNC autoproclamés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*) Instrumentaliser cette menace est irresponsable et alimente la confusion.

Madame la ministre de l'agriculture, comment le gouvernement compte-t-il renforcer la stratégie sanitaire pour faire face à cette crise d'ampleur ? Les éleveurs ont réellement

besoin d'être rassurés, d'autant qu'à cette crise s'ajoute l'inquiétude liée à l'accord avec le Mercosur, accord que vous avez toujours combattu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Je vous remercie pour cette question, vous dont je connais l'exploitation, puisque vous êtes un éleveur de nos belles vaches montbéliardes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

L'État est aux côtés des éleveurs ; je voudrais rappeler quels dispositifs humains et financiers il déploie en leur faveur.

D'abord, aucun éleveur touché ne sera laissé seul au bord du chemin. Le gouvernement, par la voix du Premier ministre, s'y est engagé.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme Annie Genevard, ministre. Ensuite, je tiens à redire, avec l'aval de Mme la ministre des comptes publics, que les indemnités pour perte d'élevage seront défiscalisées. C'est un point de première importance. (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN. – *Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme Marie Pochon. Enfin !

Mme Annie Genevard, ministre. Cette crise est sanitaire et humaine ; elle n'est pas politique.

M. Julien Odoul. La mauvaise gestion est politique !

Mme Annie Genevard, ministre. Tous ceux qui ont la tentation d'instrumentaliser cette maladie redoutable à des fins politiques – certains le font même éhontément – sont non seulement à côté de la plaque, mais ils compromettent aussi le chemin d'espoir vers lequel nous voulons mener ces éleveurs.

Ce chemin passe par la vaccination, la protection, le repeuplement et la reprise de la vie dans les exploitations d'élevage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Eddy Casterman.

M. Eddy Casterman. Je veux porter devant la représentation nationale la colère des maîtres-ouvriers de la Fonderie de Sougland. Cette entreprise, la plus ancienne des Hauts-de-France – elle a été créée sous François I^{er} –, fait la fierté de la Thiérache et de l'Aisne.

Ce monument de notre patrimoine industriel, qui a survécu aux convulsions de l'histoire, à la grande dépression de 1929, à deux guerres mondiales et même au quinquennat socialiste de François Hollande, est aujourd'hui menacé par les déboires du macronisme finissant.

La signature du crime ? Un simple acronyme, ACI – la si mal nommée Alliance des compétences industrielles. Ce groupe, qui a berné tous les grands de Bercy jusqu'au ministre Ferracci, n'est rien d'autre qu'une énième arnaque qui provoque une catastrophe industrielle.

Malgré les alertes de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, votre gouvernement n'a pas voulu voir le fiasco annoncé : le groupe, surendetté, a été placé en redressement judiciaire, une enquête pénale a été ouverte, des salaires n'ont pas été versés et 1 300 emplois sont menacés.

Ce désastre s'ajoute à la litanie des fermetures d'usines qui n'épargnent plus aucun territoire : Brandt et ses 700 salariés, que vous avez trahis, ArcelorMittal, Novasco, Teisseire ou encore Erasteel.

Ces coups de poignards dans le dos de nos forces productives sont la conséquence de votre soumission à la folie normative et fiscale et au prix prohibitif de l'énergie et à votre apathie douanière face au dumping chinois.

Monsieur le Premier ministre, combien de temps refuserez-vous d'entendre la proposition de Marine Le Pen, qui appelle à créer un véritable fonds souverain français, capable d'inciter les épargnants français à investir durablement dans les bases industrielles françaises ? Quand déclarerez-vous l'état d'urgence industriel de la France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Julien Odoul. On veut un titulaire, pas un remplaçant !

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie. Je tâcherai de vous répondre avec le même sens de la nuance, monsieur le député. La réindustrialisation mérite qu'on en discute avec sérieux. (« Oh ! » sur les bancs du groupe RN.)

M. Hervé de Lépinou. Mais quelle prétention !

M. Sébastien Martin, ministre délégué. Malheureusement, la holding ACI Group a été mal gérée et son redressement judiciaire fait peser des risques sur les entreprises qu'elle regroupe. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un suivi méticuleux par les services de Bercy. Nous travaillons à des projets de reprise, voire de développement pour celles qui sont viables.

Vous avez évoqué les risques qui pèsent sur la réindustrialisation. Il est vrai que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a fait exploser les prix de l'énergie. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Vous avez raison de le rappeler, car je trouve bien facile d'expliquer que l'explosion des prix de l'énergie est liée à l'Union européenne, quand on a du mal avec les systèmes démocratiques et qu'on a soutenu pendant des années le régime de M. Poutine. C'est lui, le premier responsable de l'explosion du prix de l'énergie ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem. – Vives protestations sur les bancs du groupe RN.*)

La réindustrialisation mérite mieux que des vociférations. Il faut du sérieux et de la constance. La désindustrialisation qui a touché notre pays pendant des années a été arrêtée. Aujourd'hui, nous avons besoin de combattants et de résistants, pas de personnes qui baissent pavillon à la première difficulté !

Mme la présidente. La parole est à M. Eddy Casterman.

M. Eddy Casterman. Vous avez encore débité les mêmes balivernes que d'habitude pour masquer le hold-up fiscal de votre budget et l'échec de votre politique industrielle. Je rappelle que le refus de supprimer la CFE et la C3S, c'est vous ! Que la hausse de la CSG sur le capital, c'est vous ! Que les 24 milliards d'euros de déficit du budget de la sécurité sociale, c'est vous ! Que l'aggravation du déficit de l'État de

9 milliards au Sénat, c'est vous ! En un mot, la faillite de la France, c'est vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Plusieurs députés du groupe EPR. Quelle honte ! Menteurs !

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Audrey Abadie-Amiel.

Mme Audrey Abadie-Amiel. Depuis plusieurs années, les agriculteurs français sont frappés de plein fouet par une succession de crises sanitaires majeures : grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine, peste porcine africaine et, désormais, dermatose nodulaire contagieuse bovine. Ces maladies s'ajoutent à la situation économique déjà très fragile de nombre d'exploitations.

En Ariège, dans ma circonscription, nous avons vécu un drame humain et agricole avec l'abattage total d'un troupeau de 208 bêtes aux Bordes-sur-Arize. Je tiens à exprimer tout mon soutien à cette famille d'éleveurs ariégeois ainsi qu'à l'ensemble des agriculteurs concernés par ces mesures.

Pour celles et ceux qui subissent l'abattage de leur élevage, qui est souvent le fruit de toute une vie de travail, le traumatisme est immense. Par ailleurs, de nombreux éleveurs devront vacciner leur troupeau, ce qui a pour conséquence directe l'interdiction d'exporter, fragilisant encore davantage leur avenir économique. Ces décisions sont vécues comme des protocoles imposés sans concertation ni possibilité de négocier, alors même que leurs conséquences sont lourdes et durables.

Dans ce contexte, de nombreuses questions se posent. L'abattage systématique est-il réellement la meilleure réponse sanitaire possible face à la DNC ? Quelles solutions alternatives sont aujourd'hui étudiées ou envisagées ? Comment l'État entend-il accompagner durablement les éleveurs touchés, tant sur le plan psychologique qu'économique ?

Enfin, quelle stratégie à long terme le gouvernement souhaite-t-il adopter pour anticiper ces crises sanitaires à répétition et éviter que les agriculteurs n'en soient, à chaque fois, les premières victimes ?

Je l'ai vu dans les échanges que j'ai eus avec les agriculteurs, au téléphone ou sur le rond-point où ils manifestent pacifiquement : leur détresse s'exprime avec force. Ils ont besoin de clarté, de perspectives et de respect, afin de continuer à exercer leur métier dans des conditions dignes et soutenables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. J'ai appelé la famille Vergé, touchée par cette terrible épreuve, pour lui exprimer ma compassion. Comme vous l'avez souligné à juste titre, l'élevage, c'est le travail de toute une vie, voire de plusieurs vies. Dans les exploitations familiales, on s'attache aux cheptels qui sont transmis et enrichis génétiquement. C'est tout cela qui part avec les animaux, affectant non seulement l'éleveur, mais aussi sa famille – l'épouse, l'époux, les enfants –, ses voisins, ses amis et la communauté villageoise.

Dans de telles situations, ce qui importe d'abord, c'est l'accompagnement humain. C'est la raison pour laquelle, avec les chambres d'agriculture, la MSA et les moyens dont dispose le ministère, nous entourons psychologiquement l'éleveur pour qu'il ne soit pas laissé seul.

Le rôle du réchauffement climatique dans la survenue de plus en plus fréquente d'épizooties ravageuses est évidemment à interroger. Il faut renforcer notre politique de prévention, qui passe en premier lieu par la prophylaxie : vaccination, biosécurité, surveillance des cheptels et intervention rapide à la moindre trace de la maladie. L'Ariège a été meurtrie, mais elle se relèvera. J'en suis certaine. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine s'associe aux mots de la présidente pour dénoncer les actes criminels antisémites et apporter son soutien aux victimes ainsi qu'à leurs familles.

Depuis le cessez-le-feu du 10 octobre 2025, toujours officiellement en vigueur, près de 400 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne dans la bande de Gaza. L'entrée de l'aide humanitaire reste insuffisante par rapport aux besoins de la population, l'autorité israélienne refusant l'entrée de nombreux produits et équipements de santé.

Parallèlement, la colonisation en Cisjordanie continue de s'intensifier.

Face à ces violations répétées du droit international, la France a accordé vendredi dernier le statut de réfugié à un Palestinien de Cisjordanie. C'est bien, mais où sont les condamnations de la France ? Où sont les sanctions ?

Mercredi 10 décembre, 18 tonnes de tubes de canon pour obusiers de 155 millimètres devaient être acheminées au port du Havre, pour être transportés vers le port israélien d'Haïfa.

En tant que député de la circonscription, je salue l'action des quelque 3 000 dockers du Havre et de leur syndicat CGT, qui ont refusé de manutentionner ce matériel destiné à alimenter la machine de guerre israélienne dans le génocide des Palestiniens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.*)

M. Julien Odoul. Quelle horreur !

M. Laurent Jacobelli. Une honte !

M. Jean-Paul Lecoq. Ils sont l'honneur de notre pays.

Que les armes soient entières ou en kit, continuerez-vous à prétendre que la France ne vend pas d'armes à Israël ? Quand cesserez-vous d'être complices des crimes en cours ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. Croyez bien que la France partage votre souci que soit respectés le droit international et l'accord de cessez-le-feu, pour soutenir les populations civiles et répondre aux besoins humanitaires.

Le cas que vous évoquez concerne directement le ministère des armées. Je me suis assurée, encore ce matin, que les procédures de contrôle des exportations avaient été appliquées conformément à notre doctrine.

Cette doctrine, vous la connaissez : aucune arme française ne doit être livrée à l'armée israélienne. J'ajoute qu'aucun composant ne doit pouvoir être utilisé pour entretenir le conflit et viser les populations civiles.

Mme Farida Amrani. Ce n'est pas beau de mentir !

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Il y a deux exceptions : les systèmes défensifs – le Dôme de fer – et la réexportation, y compris vers la France. Les procédures sont sévères et elles sont appliquées strictement. Récemment, le Premier ministre a ainsi demandé le blocage à titre conservatoire de certaines livraisons, le temps qu'une enquête des douanes soit menée. Il va de soi que si certaines entreprises s'étaient mises en infraction avec le droit, nous prendrions nos responsabilités.

Je répète que je partage votre souci que soient respectés le cessez-le-feu et les droits des populations civiles.

Je vous demande de croire les agents de l'État lorsqu'ils vous disent que le contrôle à l'export est mené de manière très rigoureuse ; je vous demande aussi de respecter nos diplomates qui, sous l'autorité du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, se sont battus pour obtenir ce cessez-le-feu,...

Mme Farida Amrani. Il n'est pas respecté, le cessez-le-feu !

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. ...et nos militaires qui, au plus fort du conflit, ont livré des biens humanitaires aux populations civiles de Gaza, et qui ont toujours été du côté du droit international. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Madame la ministre, nous respectons tout le monde, toutes les professions et tous les fonctionnaires. Nous respectons aussi l'action des dockers, qui au moment de la guerre d'Algérie (*Vives exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR*), au moment de la guerre du Vietnam, ont refusé de charger les armes, et refusent aujourd'hui de le faire pour Israël. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. Je voudrais d'abord assurer de mon soutien les agriculteurs du Comminges et du Savès.

Hier matin, la présidente de la région, Carole Delga, et moi étions dans ma circonscription, à Touille, chez Gilles, dont le troupeau a été abattu. Il faut maintenant qu'il soit indemnisé dans les trois mois et sans conditions ; on lui a pris ses vaches, on lui rend son argent ! J'étais hier soir avec la ministre et les éleveurs : je vous le dis et le redis, madame la ministre de l'agriculture, si l'on n'associe pas les éleveurs d'Occitanie à l'élaboration des protocoles, on n'y arrivera pas.

Par ailleurs, madame la ministre de la santé, la presse a révélé mardi dernier un véritable scandale au sein de l'aide sociale à l'enfance : Eliott, un garçon de 8 ans, s'est fait raser la tête, en guise de sanction, par des éducateurs qui s'en sont ensuite vantés sur une boucle WhatsApp.

Mme Farida Amrani. Que fait Mme Hidalgo !

M. Joël Aviragnet. Jeune éducateur, j'ai vu des enfants tondu parce qu'ils avaient des poux ; après ma formation, qui nous apprend à accompagner les enfants avec bienveillance et en y associant les familles, je pensais ne plus revoir ce genre d'actes. Quand je vois cette vidéo, je suis effondré. Le

pire n'est pas la tondeuse, mais la posture de cet enfant torse nu, bras repliés sur lui-même, dans un réflexe de protection et de soumission face à l'humiliation qu'il subit.

Comment en sommes-nous arrivés là ? D'abord parce que l'on ne trouve plus de professionnels diplômés. Les vocations se font rares : qui accepterait de travailler le soir jusqu'à 23 heures, un week-end sur deux, à Noël et le jour de l'an, pour 1 600 euros par mois ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, EcoS et GDR. – Mme Stella Dupont applaudit également.*) Je pense aux travailleurs sociaux en grève : travailler avec des enfants en rupture, parfois violents, nécessite des revenus dignes et une formation solide. Nous le devons à ces enfants ; nous devons redonner du sens, un cadre, à ceux qui s'occupent d'eux.

Ce qui s'est passé dans cet établissement n'est probablement pas un fait isolé. Il faut davantage de contrôles – de contrôles par l'État, non par des officines que paient les établissements eux-mêmes.

Madame la ministre, que comptez-vous faire pour protéger ces enfants ? Allez-vous repenser les méthodes de contrôle des établissements des secteurs social et médico-social pour éviter que ne se poursuivent les dérives existantes ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, Dem et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Monsieur le député, vous avez rappelé l'inacceptable incident survenu en février dans un foyer parisien de l'aide sociale à l'enfance et révélé la semaine dernière.

Mme Caroline Parmentier. Ce n'est pas un simple incident !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Dès que j'en ai eu connaissance, j'ai bien évidemment saisi la procureure de la République à ce sujet. Nous travaillons avec l'Inspection générale des affaires sociales en vue de répondre à votre question, c'est-à-dire de prendre des mesures très concrètes en matière de contrôle des établissements par les départements, ainsi que d'améliorer la formation des professionnels encadrants.

Qu'ils soient placés ou non, la République doit à tous les enfants une certaine stabilité, une certaine dignité, une certaine sécurité ; je profite de l'occasion pour rappeler l'existence du 119,...

Un député du groupe RN. Un numéro vert, encore un !

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...numéro téléphonique que peuvent composer tous nos concitoyens en cas de suspicion de violences envers un enfant. Il y va de notre responsabilité à tous.

En outre, depuis le mois d'octobre, tous les professionnels de la petite enfance et de la protection de l'enfance...

Mme Marie Mesmeur. Ils manifestent contre votre gouvernement !

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...font l'objet d'un contrôle de leurs antécédents, de leur honorabilité. Au cours du premier trimestre de 2026, le garde des sceaux et moi présenterons un projet de loi consacré à la protection de l'enfance, lequel visera entre autres à étendre ce contrôle des antécédents à l'ensemble des tiers de confiance et accueillants durables bénévoles, car ces modes d'accueil stable, que nous voulons d'ailleurs favoriser, sont importants pour ces

enfants. Il y a là, je le répète, une responsabilité que, face à eux, nous avons tous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

LIQUIDATION DE BRANDT

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion. Monsieur le ministre délégué chargé de l'industrie, après le Salon du made in France, après la Grande Exposition du fabriqué en France, à l'Élysée, il y a quelques semaines, la liquidation du groupe Brandt et de ses marques emblématiques – Vedette, De Dietrich, Sauter – est vécue comme un traumatisme national. En tout, 750 salariés, dont une centaine de femmes et d'hommes à Saint-Ouen, dont j'ai été maire, recevront leur lettre de licenciement durant les fêtes de fin d'année. Pendant la période de redressement judiciaire, ces salariés, que j'ai rencontrés samedi avec Gabriel Attal, se sont pourtant montrés absolument exemplaires, d'une incroyable dignité, continuant de travailler pour alimenter le site du Loiret et d'espérer une offre de reprise qui préserve le maximum d'emplois.

Malgré l'engagement des collectivités – région Centre-Val de Loire, métropole d'Orléans, communauté d'agglomération Territoires vendômois – et celui de l'État – je pense à votre visite à Orléans, il y a deux semaines, mais également à la très forte mobilisation de vos services –, le tribunal n'a pas cru au projet industriel du repreneur et a décidé la liquidation du groupe. Nous ne pouvons en rester là ; nous devons aux salariés de ne pas en rester là. Aussi, monsieur le ministre, au-delà de la prestation grands licenciements, que comptez-vous faire pour que les salariés quittent l'entreprise avec dignité, par exemple avec une indemnité supralégale ? Continuez-vous d'échanger avec les éventuels repreneurs qui avaient présenté des projets, tels Revive ou Gladius, afin de construire un avenir avec eux ? Enfin, plus généralement, que comptez-vous faire pour assurer un futur industriel aux usines du groupe ?

Je mesure pleinement l'étendue des compétences des salariés de Saint-Ouen : je les connais, je connais l'excellence des appareils d'électroménager qu'ils fabriquaient, la valeur du made in France. Je connais aussi leur agilité ; je les sais prêts à relever de nouveaux défis dans un territoire marqué par de nombreuses entreprises, comme Thales ou Turgis & Gaillard, qui contribuent à forger les armes de la France. Suivons cette piste de la défense, monsieur le ministre ; pour cela, les salariés ont besoin de vous et de la mobilisation de tout le gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie. Je commencerai par souligner à mon tour la grande dignité dont font preuve les salariés de Brandt dans ce moment difficile et par leur exprimer une nouvelle fois toute notre solidarité. J'insisterai également sur l'engagement des élus – vous-même, monsieur le député, mais aussi le président de la communauté d'agglomération, Laurent Brillard, celui de la métropole, Serge Grouard, et celui de la région, François Bonneau. À chaque étape, au cours des dernières semaines, ils ont répondu présent.

Vous l'avez également dit, je me suis rendu sur place le 1^{er} décembre afin d'apporter le soutien de l'État au projet de société coopérative et participative (Scop). Je veux redire ici, devant la représentation nationale, qu'il nous a fallu agir en seulement quelques jours. À moins d'une semaine de la date

limite de dépôt d'une offre, les projets de reprise venaient d'être retirés les uns après les autres ; ne restait que celui de Revive, qui avait besoin d'un soutien supplémentaire. De là ce projet de Scop autour duquel, grâce à la mobilisation de la région, de la métropole, de tout le monde, nous avons réussi à réunir des fonds. Le dossier a été déposé un mercredi ; ayant jusqu'au lundi pour améliorer l'offre, nous avons encore ramené des partenaires supplémentaires – je remercie à ce propos la présidente de la région Île-de-France, car cette dernière s'est également trouvée autour de la table. Malheureusement, le tribunal des activités économiques de Nanterre n'a pas retenu cette offre.

Baissons-nous les bras ? Assurément non, mais ayons la décence de nous tourner vers les salariés et de leur dire que pour reconstruire un projet, il faut le temps nécessaire à cette reconstruction. En parallèle, bien évidemment, nous discutons avec Cevital afin qu'une offre supralégale puisse être faite. Il nous faut maintenant rassembler des acteurs industriels et financiers plus nombreux que ceux du projet de Scop si nous voulons pouvoir imaginer à ce site un avenir industriel pérenne, que ce soit dans le secteur de l'électroménager ou dans un autre, par exemple celui de la défense. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Laurent Jacobelli. Même les siens ne l'applaudissent pas !

Un député du groupe RN. Qui sont les siens ?

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Marion. Il vous reste deux secondes, cher collègue.

M. Christophe Marion. Merci de vous battre pour l'offre supralégale, monsieur le ministre – merci.

GESTION DES EAUX

Mme la présidente. La parole est à M. Tristan Lahais.

M. Tristan Lahais. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Nous avons assisté jeudi dernier, en Ille-et-Vilaine, à des événements inacceptables : des syndicats agricoles ont empêché la réunion de la commission locale de l'eau et poursuivi leur mobilisation par des actions d'intimidation à Rennes. Leur colère vise le nouveau schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), en révision depuis trois ans, qui doit désormais être adopté. Alors que seulement 8 % des cours d'eau de ce territoire sont en bon état, vous n'ignorez pas qu'une réglementation renforcée est indispensable. Une mesure en particulier cristallise l'opposition de ces syndicats : l'interdiction, d'ici à 2029, des herbicides du maïs sur les parcelles à forte pente et près des zones de captage d'eau potable prioritaires.

Ces événements sont intolérables. Ils constituent un coup de force inacceptable, une attaque en règle contre la démocratie et la santé publique. Les préoccupations de ceux qui nous nourrissent au quotidien sont légitimes ; celles qui ont trait à l'environnement, à la santé publique, le sont tout autant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) En outre, ce document est le fruit d'un compromis entre l'ensemble des parties prenantes : élus locaux mais aussi représentants du monde agricole, associations, etc.

Depuis des mois, madame la ministre, nous nous éloignons de l'accord de Paris, dont nous venons pourtant de célébrer le 10^e anniversaire. Dans les heures à venir, l'adoption probable

par le Parlement européen du paquet législatif dit Omnibus VII va établir un perpétuel blanc-seing à l'utilisation des pesticides.

M. Jean-Claude Raux. Quelle honte !

M. Tristan Lahais. La voix de la France devrait s'élever fortement pour condamner ces reculs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – Mme Gabrielle Cathala applaudit également.*) Votre prédécesseure, madame la ministre, avait annoncé une feuille de route en vue de la préservation des aires de captage sensibles : pouvez-vous réaffirmer ici que l'État non seulement ne cédera pas à la violence, mais se tiendra aux côtés des gouvernances locales qui s'engagent en faveur de la qualité de la ressource en eau ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Jean-Michel Brard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Merci d'attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur la préservation de la ressource en eau et sur sa gestion tant qualitative que quantitative. Dans le bassin versant de la Vilaine, la question du Sage constitue un sujet très important pour la démocratie locale, la gouvernance locale, à laquelle vous êtes très attaché. Je voudrais d'abord redire à quel point les agriculteurs, eux aussi, sont exposés aux pesticides, à quel point ce sujet donne lieu à un consensus aussi bien local que national. Par conséquent, dans ce dossier, opposer les uns et les autres serait de mauvais augure (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS*) ; on ne peut à la fois avoir un mot de soutien à l'adresse de nos agriculteurs et, lorsqu'ils manifestent pacifiquement, soutenir qu'il ne doit pas être tenu compte de leurs préoccupations. Ce Sage est-il techniquement mûr, a-t-il été bien développé, bien évoqué avec les parties prenantes ?

Mme Dominique Voynet. Et la commission locale de l'eau ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. La réponse est oui, mais ne nécessite-t-il pas encore un peu plus de concertation, d'accompagnement ?

M. Jean-Claude Raux. Et les trois ans de concertation ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Il est manifeste que c'est le cas, raison pour laquelle, sous l'autorité du préfet, la démocratie locale va continuer de vivre.

Encore une fois, il importe de ne pas opposer les uns aux autres ; nous ne protégerons pas la ressource sans les agriculteurs de France, sans l'ensemble des acteurs locaux particulièrement associés au Sage.

Enfin, s'agissant du paquet Omnibus VII, nous n'en sommes qu'aux prémices de son examen puisque la Commission européenne doit le présenter aujourd'hui même ; la France est certes attachée à la simplification, mais celle-ci ne signifie ni dérégulation ni détricotage,...

Mme Marie Pochon. Vous mentez !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. ...et le gouvernement sera particulièrement attentif à ce point. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Tristan Lahais.

M. Tristan Lahais. Il n'y a ici que vous qui opposez les agriculteurs et la santé environnementale : notre interpellation concernait aussi bien leur santé, que la nôtre. Je répète par ailleurs que ce nouveau Sage avait été négocié avec la

chambre d'agriculture, et donc avec les agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Anna Pic applaudit également.*)

SITUATION DU SECTEUR PÉRISCOLAIRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. Madame la ministre de la jeunesse, le pire est arrivé : l'été dernier, trois enfants confiés à des centres de loisirs sont morts. À Paris, des dizaines de plaintes pour agressions sexuelles ont été déposées à la suite de faits commis dans un contexte périscolaire ; à l'heure où je prends la parole, des centaines d'animateurs et de parents d'élèves manifestent devant la mairie de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Le périscolaire relève d'un cadre national dont vous, madame la ministre, avez la tutelle. On ne vous a pas entendue vous exprimer au sujet de la situation dramatique de ce secteur, que ce soit à Paris ou dans le reste du pays – à Nantes comme dans l'Essonne, les problèmes sont pourtant du même ordre. Ce que dénoncent les manifestants, ce sont l'abandon, l'inaction et du gouvernement et de la mairie de Paris. (*Mêmes mouvements.*) Alors que le pire est arrivé, votre silence trahit votre désintérêt.

Croyez-vous pouvoir vous laver les mains de ces mises en danger de la vie de nos enfants ? En 2021, les assises de l'animation révélaient l'ampleur du danger. Qu'avez-vous fait depuis ? La Ville de Paris et l'État sont coresponsables ; c'est pourquoi je réclame une commission d'enquête sur les dysfonctionnements et les responsabilités de l'État et des villes. (*Mêmes mouvements.*)

Après des semaines de silence assourdissant, dites aux parents et aux agents publics ce que votre gouvernement compte faire pour aider les communes à recruter, à former et à titulariser les animateurs du périscolaire. Comptez-vous soutenir les collectivités territoriales dans leur travail d'éducation communale pour augmenter les salaires, renforcer les contrôles et l'encadrement ou encore pour assurer l'accueil des enfants à besoins particuliers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont certains députés se lèvent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Nous avons tous été saisis d'effroi et d'émotion quand nous avons découvert la vidéo de ce jeune garçon...

Mme Sophia Chikirou. Ce n'est pas lui dont il est question !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Si, nous avons tous été saisis d'effroi et d'émotion quand nous avons découvert la vidéo de ce jeune garçon, qui, dans un foyer relevant de la protection de l'enfance de la mairie de Paris, a été tondu,...

Mme Sophia Chikirou. Ce n'est pas le sujet ! On parle du périscolaire !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Nous avons été confrontés à la fois à des mensonges – cela a été rappelé – et à l'inaction manifeste...

Mme Sophia Chikirou. Cela n'a rien à voir ! Ce n'est pas votre compétence !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Comme vous le savez, la protection de l'enfance relève de la compétence des conseils départementaux.

Un député du groupe LFI-NFP. Il ne s'agit pas de la protection de l'enfance !

Mme Marie Mesmeur. On parle du périscolaire !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. S'agissant du périscolaire, vous savez, là encore, que les contrôles et les signalements relèvent de la compétence des collectivités territoriales. Vous savez très bien qu'il ne s'agit pas de l'inaction du gouvernement.

Un député du groupe DR. Très bien !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. L'ensemble du gouvernement est mobilisé, notamment pour renforcer les règles relatives au contrôle d'honorabilité et au casier judiciaire vierge obligatoire, pour garantir que celles et ceux qui sont au contact de nos enfants soient les mieux formés et recrutés possible. En effet, quand nous confions nos enfants, nous confions ce que nous avons de plus précieux,...

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. ...il ne peut donc y avoir ni déni ni omerta.

Une députée du groupe LFI-NFP. Ni parjure !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Vous le savez très bien, puisque vous êtes élue de Paris, des signalements ont été faits par des élus parisiens, qui malheureusement n'ont pas conduit à des contrôles. Des contrôles doivent être organisés et assumés. L'État prend toute sa part, la mairie de Paris doit en faire autant, et rapidement.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. Vous oubliez une chose : en 2022, vous avez fait adopter un plan national pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs. Depuis, rien n'a été fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Au contraire, vous avez supprimé le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, qui a pris fin en 2025. (*Mêmes mouvements.*) À l'heure actuelle, l'État ne fait plus rien pour les enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent.*)

FAST FASHION

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Dutremble.

M. Aurélien Dutremble. La loi contre la fast fashion, adoptée récemment, poursuit un objectif que nous partageons tous : réduire l'impact environnemental d'une industrie textile mondialisée et souvent peu vertueuse. Toutefois, cette loi suscite de fortes inquiétudes dans nos territoires industriels, où ses effets collatéraux peuvent être dramatiques.

Dans ma circonscription, à Autun, l'usine Dim emploie près de 800 salariés. C'est un pilier économique, social et humain du bassin autunois. Or les dirigeants comme les équipes m'alertent : les nouvelles contraintes imposées par cette loi, notamment la taxation renforcée et l'encadrement de la communication commerciale, risquent de fragiliser gravement les acteurs historiques du textile français, pourtant engagés depuis longtemps dans la qualité, la durabilité et la production locale.

Dim n'est pas une marque de fast fashion ; c'est une entreprise française, qui produit en France avec des emplois français. Pourtant, elle pourrait être touchée comme les

géants du secteur, alors même que la loi vise d'abord les pratiques importées et massives, étrangères à notre modèle industriel.

Comment le gouvernement entend-il aujourd'hui protéger nos entreprises textiles nationales de ces effets de bord et garantir que cette loi, conçue pour cibler la fast fashion, ne devienne pas un frein pour ceux qui fabriquent, innoveront et emploient sur notre territoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Je partage votre regard quant à l'attention que nous devons porter aux entreprises françaises – Dim, mais aussi le Denim Center dans le Nord. Avec la direction générale des entreprises, nous sommes en train d'étudier comment nous pourrions préserver ces entreprises, par un dispositif de bonus, dans le cadre de l'application de la loi contre la fast fashion. Il ne faudrait pas que par des effets de bord, les mesures de protection que nous voulons, et qui sont en effet très utiles, se retournent contre les entreprises françaises. J'étudie la question et je ferai une proposition en ce sens en début d'année 2026.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Dutremble.

M. Aurélien Dutremble. Le gouvernement prétend aujourd'hui lutter contre la fast fashion, mais il met en danger une usine française exemplaire et 800 salariés à Autun. Ce n'est pas de l'écologie ; la fast fashion risque surtout d'être une catastrophe pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Serge Papin, ministre. Je suis d'accord sur le fait que nous devons protéger nos entreprises. La meilleure façon de le faire, c'est plus globalement d'instituer la taxe sur les petits colis.

M. Julien Guibert. À l'échelle européenne ?

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente-cinq.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

Lecture définitive

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (n° 2242).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Une semaine après le vote en nouvelle lecture, nous nous retrouvons cet après-midi pour la lecture définitive du budget de la sécurité sociale pour 2026. Depuis trois ans, jamais un budget de la sécurité sociale n'a été autant débattu, amendé et enrichi par vos travaux. Le renoncement à l'article 49, alinéa 3, a consacré une méthode et un résultat clairs. Ce budget n'est pas celui d'un gouvernement face au Parlement, mais celui d'un Parlement au service du pays.

Je veux donc saluer toutes celles et tous ceux, notamment le rapporteur général...

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. Sympa !

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...et les représentants des différents groupes qui, par-delà les sensibilités, ont su faire vivre le dialogue et l'exercice exigeant du compromis. Les débats ont pu être vifs, souvent animés, mais jamais stériles – car derrière les chiffres et la technique, c'est la vie quotidienne de l'ensemble de nos concitoyens qui est en jeu. Il faut donc se réjouir de la mobilisation des représentants de la nation pour l'hôpital public, pour nos soignants, nos familles et nos aînés. Pour eux qui nous regardent aujourd'hui, ce vote est fondamental.

Ce vote est fondamental pour les familles. Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) réaffirme l'orientation de notre politique familiale vers de meilleures conditions d'accueil pour les enfants, avec la création d'un congé supplémentaire de naissance, très attendu dans le contexte démographique qui est le nôtre, mais également l'ajout lors des débats d'un dispositif de lutte contre les impayés des assistantes maternelles. Ces progrès sociaux concrets ont été rendus possibles grâce à votre mobilisation.

Ce vote est fondamental pour les patients. Ce PLFSS ouvre un nouvel acte préventif en créant des parcours pris en charge pour prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies chez des millions de Français. Nous améliorons également l'accès aux soins grâce à France Santé, avec une offre plus lisible et plus proche. Le texte prévoit aussi un effort à destination des outre-mer : le fonds d'intervention régional (FIR) est abondé de 100 millions pour soutenir la prévention, l'accès aux soins et la prise en charge des maladies chroniques. Enfin, il consacre un effort supplémentaire de 150 millions aux Ehpad.

Ce vote est fondamental pour l'hôpital public, avec 3,5 milliards supplémentaires et une hausse de 3,1 % de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour accompagner les charges, stabiliser les tarifs, renforcer l'attractivité des métiers, soutenir la psychiatrie, les soins critiques, la lutte contre le cancer et les soins palliatifs. Au-delà du PLFSS, nous devons donner un horizon à l'hôpital, avec des investissements durables et des perspectives de financement pluriannuel.

Enfin, ce vote est fondamental pour les soignants. Nous poursuivons les revalorisations pour les infirmiers, dont la reconnaissance unanime s'est traduite par la loi votée en juin. Pour tous les soignants, je le redis, ma méthode est claire : débloquer, accélérer, dialoguer. Ma porte restera toujours ouverte.

En préservant l'équilibre de nos comptes sociaux, nous donnons la capacité de voir plus loin. Nous nous donnons des perspectives pour penser le financement de notre modèle social à l'aune de la nouvelle donne démographique.

Si le vote de la semaine dernière est confirmé, il constituera un acte fort de responsabilité collective et un signal de confiance adressé à nos concitoyens à l'heure où certains nourrissent l'antiparlementarisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Après deux mois de travail parlementaire intense, vous allez vous prononcer sur la copie finale du budget de la sécurité sociale pour 2026. Dans des conditions inédites – sans majorité absolue, sans 49.3 –, vous êtes parvenus à trouver des voies de passage pour le construire. Séance après séance, article après article, amendement après amendement, des compromis ont émergé, à la fois entre les groupes politiques de l'Assemblée nationale et entre les deux chambres du Parlement, pour dessiner cette version finale.

Je vous remercie pour la qualité des débats parlementaires de ces dernières semaines, à la fois en commission et dans l'hémicycle. Chacune de vos contributions a été utile pour faire avancer le débat parlementaire. J'aimerais remercier tout particulièrement M. le président de la commission des affaires sociales, Frédéric Valletoux, et M. le rapporteur général, Thibault Bazin, pour leur implication tout au long de l'examen et de la construction de ce budget, dans un contexte inédit et particulièrement exigeant. (*Mme Justine Gruet, Mme Annie Vidal et M. Philippe Vigier applaudissent.*) Je voudrais aussi remercier les présidentes et présidents de groupe qui, au nom de l'intérêt général, ont joué la carte de la discussion et ont pris toute leur part dans les débats pour amender la copie initiale.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui vous est présenté aujourd'hui est un texte utile, qui nous préserve du risque d'un dérapage budgétaire incontrôlé. Je rappelle que sans vote de ce budget, le déficit attendrait 30 milliards à la fin de l'année prochaine, ce qui est énorme. Avec ce texte, nous avons réussi à le contenir.

Ce budget contient également une série de mesures positives issues de votre travail. Vous avez su construire un texte d'équilibre entre maîtrise du déficit et avancées pour les Françaises et les Français. Ma collègue ministre de la santé a rappelé celles qui concernent son ministère, mais il y en a aussi en matière de travail et de solidarité. Certaines sont issues du dialogue social; vous savez combien il m'est cher.

Je pense notamment aux mesures qui améliorent la reconnaissance des maladies professionnelles et la retraite des femmes ayant eu des enfants, qu'elles aient travaillé dans le secteur privé ou dans la fonction publique. C'était attendu depuis très longtemps. Dès l'année prochaine, plus de la moitié des femmes verront une amélioration du montant de leur pension. C'est une avancée concrète pour réduire les écarts de pension entre les hommes et les femmes.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Il a raison !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Je tiens à souligner l'unanimité du Parlement sur cette question.

Ce budget acte également la suspension de la réforme des retraites de 2023 jusqu'au 1^{er} janvier 2028. Le Premier ministre s'était engagé à soumettre cette suspension au

débat parlementaire dès l'ouverture de la discussion. Concrètement, cinq générations sont concernées par cette mesure, qui s'étend aux départs anticipés pour les métiers difficiles de la fonction publique – les policiers, les pompiers, les surveillants pénitentiaires ou les égoutiers. Elle concerne également les régimes spécifiques de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je l'ai beaucoup dit ces dernières semaines car j'en suis convaincu : le temps de la suspension doit être un temps utile et constructif. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé à la demande du Premier ministre, en parallèle du débat budgétaire, un temps consacré au dialogue social avec les partenaires sociaux sur le travail, l'emploi et les retraites (TER). Ouverte il y a quelques semaines, cette conférence TER va durer jusqu'à l'été 2026. L'objectif est d'éclairer le débat démocratique sur les retraites en intégrant à la réflexion les enjeux liés au travail et à l'emploi. En effet, il s'agit d'un continuum. Ce sont les entreprises qui créent l'emploi, c'est l'emploi qui donne le travail et ce sont le travail et les carrières qui déterminent les conditions de départ à la retraite et qui financent largement la sécurité sociale.

Nous avons le temps, en dehors de la séquence budgétaire, de lancer un débat collectif approfondi sur le financement de la sécurité sociale.

M. Philippe Vigier. Absolument !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Vous êtes nombreux à souhaiter ce débat nécessaire. Nous gagnerons à tous nous mobiliser pour objectiver les enjeux et déterminer les orientations possibles.

Enfin, je voudrais rappeler que vous avez voté l'élargissement de la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supplémentaires à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Ce texte est le reflet du compromis que vous avez cherché et trouvé. Chaque groupe participant au compromis a su imprimer ses convictions. Il est équilibré, il permet d'éviter le dérapage incontrôlé du déficit de la sécurité sociale et il répond à de nombreuses attentes des Françaises et des Français.

Mardi dernier, ceux qui ont permis l'adoption du texte sont allés au bout du travail parlementaire et ont fait primer l'intérêt général du pays en donnant un budget à la sécurité sociale. J'espère que ce vote sera confirmé dans quelques instants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Nous arrivons au terme de l'examen parlementaire de ce texte, entamé le 14 octobre, qui a animé le Parlement pendant près de 180 heures de débats. Au bout de ce chemin exigeant, un élément essentiel s'est imposé : les parlementaires ont su se rassembler autour de l'essentiel pour les Français, à savoir la sécurité sociale, la santé, la protection de chacun. Quatre-vingts ans après sa création, l'esprit de 1945 est toujours vivant : celui d'une avancée transpartisane, soutenue hier comme aujourd'hui par des parlementaires centristes, de gauche et gaullistes, unis pour protéger notre modèle social.

Le gouvernement avait pris ses responsabilités en soumettant au Parlement un texte exigeant qui engageait une trajectoire de redressement pour nos comptes sociaux. Le budget soumis à votre vote définitif est désormais le fruit d'un travail

collectif, marqué par des compromis difficiles mais nécessaires. Beaucoup ici ont exprimé leur préoccupation face au niveau de déficit et à la trajectoire de nos comptes sociaux. Je partage cette préoccupation et même cette inquiétude : il n'a jamais été imaginé que la sécurité sociale puisse se financer par une dette léguée aux générations futures. Ce texte est néanmoins nécessaire pour permettre le bon fonctionnement de notre système de protection sociale en 2026, puisqu'en l'absence de loi de financement, le déficit des comptes sociaux se dégraderait à un niveau inédit en l'absence de crise économique, au-delà de 30 milliards d'euros. Alors que depuis plusieurs mois, notre pays traverse une période d'incertitude qui pèse sur la confiance de nos concitoyens, les Français attendent de nous que l'année 2026 ne soit pas pour eux un saut dans l'inconnu.

Le PLFSS pour 2026 ne renverse pas notre système. Au contraire, il porte en lui des choix pour le préserver. Il prépare le terrain pour que les forces politiques puissent débattre sereinement devant les Français, en 2027, des évolutions structurelles qu'elles souhaitent ou non pour notre modèle social, pour son fonctionnement et son financement.

Je souhaite remercier sincèrement chacun des députés qui, par son choix, a montré mardi sa volonté de donner un budget à la sécurité sociale, même si, je le sais, celui-ci ne reflète l'intégralité des convictions de personne dans cet hémicycle. Aujourd'hui est une étape cruciale, car votre vote matérialisera l'existence de ce PLFSS ou sa disparition. Disons-le : en cas de rejet, tout le travail sera à recommencer...

M. Guillaume Gouffier Valente et Mme Blandine Brocard. Eh oui !

M. Éric Coquerel. Et alors ?

M. René Pilato. Faire et défaire, c'est toujours travailler !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...parce qu'il faudra redéposer un texte, réexaminer les articles et parvenir de nouveau, je l'espère, à un compromis. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

L'adoption du PLFSS ne sera pas une victoire du gouvernement, mais votre victoire, celle du Parlement,...

M. Emeric Salmon. Non !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et l'aboutissement d'un travail dont chacun de vous a été acteur.

Je conclurai en vous disant à quel point j'ai été fière de vous accompagner dans cet accord – mais aussi dans les désaccords qui ont pu se matérialiser – pour construire ce compromis. Je crois que nous avons collectivement rendu honneur à la démocratie et au parlementarisme ces dernières semaines. Pour tout cela, je vous remercie et je crois que les Français aussi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales.

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. Nous arrivons aujourd'hui au terme de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, dans un contexte que chacun connaît : des finances sociales contraintes, une situation socio-économique exigeante et une attente très forte de nos concitoyens quant à la capacité de la représentation nationale à être à la hauteur des enjeux.

Je commencerai par un mot de vérité et d'humilité : ce texte n'est pas mon budget rêvé. Ce n'est pas non plus le budget initial du gouvernement, puisqu'il a été profondément retravaillé, corrigé et amélioré pour en retirer l'essentiel des irritants qui avaient suscité des inquiétudes légitimes. Ce n'est pas davantage un budget socialiste, comme certains aiment à le caricaturer :...

M. Emeric Salmon. Ah bon ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ...si tel avait été le cas, nous aurions vu apparaître une multiplication de taxes, de cotisations et de prélèvements supplémentaires ; or ce n'est pas la réalité du texte qui nous est soumis cet après-midi. Alors que nous nous apprêtons à nous prononcer définitivement sur ce projet, je veux donc répondre clairement à un certain nombre de caricatures. Non, ce PLFSS n'est pas un hold-up fiscal ; non, ce n'est pas le pire budget depuis dix ans. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Emeric Salmon. C'est pourtant M. Retailleau qui le dit !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Les professionnels de santé ont été préservés grâce à un réel effort de stabilisation et de lisibilité, et surtout de respect des négociations conventionnelles. Nos aînés n'ont pas été pris comme variable d'ajustement, grâce à la suppression de l'année blanche sur les retraites. Les actifs n'ont pas vu leur travail davantage pénalisé par de nouvelles charges ; au contraire, l'extension à toutes les entreprises des exonérations de cotisations sociales patronales sur les heures supplémentaires pourra leur redonner du pouvoir d'achat.

Le texte repose en fait sur une ligne claire et simple : doter la France d'une loi de financement de la sécurité sociale afin de ne pas ajouter de l'instabilité à l'instabilité et de ne pas fragiliser davantage ceux qui prennent soin au quotidien de ceux qui en ont besoin, à l'instar de nos pharmacies de proximité.

Je veux aussi souligner la méthode qui a présidé à l'élaboration de ce budget : le travail parlementaire a été exigeant, parfois âpre, mais profondément respectueux de l'esprit dans lequel notre protection sociale a été fondée, sans compromission. Chaque amendement, chaque article, chaque partie a été discuté, et chacun de ces débats tranché au grand jour par le vote de notre assemblée.

M. Philippe Vigier. C'est vrai !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Dans l'esprit du Conseil national de la Résistance (CNR), des femmes et des hommes de sensibilités différentes ont su ici s'entendre sur l'essentiel (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*) : protéger face aux risques et assurer la continuité de notre modèle social tout en s'appuyant sur le travail comme socle de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs du groupe Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Andrée Taurinya. Ils se retournent dans leur tombe ! À cause de vous ! C'est une honte !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Ce budget comporte des avancées réelles pour la retraite des femmes, pour les agriculteurs ou en matière de prévention en santé. Il ne règle pas tout, bien sûr – il ne le prétend d'ailleurs pas. Mais il amorce un redressement par rapport à la trajectoire de 2025 : si le déficit demeure élevé, il cesse de se creuser mécaniquement. Je veux toutefois rappeler une évidence : on ne sauvera pas notre système de protection sociale...

Mme Andrée Taurinya. Vous insultez le CNR ! C'est honteux !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ...uniquement par des hausses de prélèvements ou par des ajustements comptables, mais par plus de travail, plus d'emploi, plus d'efficacité et plus de justice. Je le dis avec clarté : des réformes structurelles sont nécessaires et même indispensables pour relever les défis démographiques, mais elles n'ont pas vocation à être menées dans un texte budgétaire annuel, contraint par le calendrier et par l'urgence.

Dès 2026, il faudra des réformes sur la valorisation du travail, pour que l'activité soit toujours plus rémunératrice que l'inactivité ; sur la simplification de notre système, devenu trop complexe et parfois illisible ;...

M. Philippe Vigier. C'est vrai !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ... et sur la lutte déterminée contre les fraudes, qui minent la confiance des assurés et la soutenabilité des régimes.

M. Philippe Vigier. C'est vrai !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Il faudra aussi des réformes permettant la réalisation d'économies sur les dépenses inutiles, redondantes ou parfois même dangereuses, sans jamais renoncer à la qualité des soins ni à la protection des plus fragiles. Enfin, nous devons collectivement œuvrer à la préservation de notre système de protection sociale en agissant sur le levier le plus puissant et le plus juste : l'amélioration durable du taux d'emploi. C'est la condition du retour à l'équilibre, qui nous oblige car il est au fondement du principe de solidarité intergénérationnelle. Mais cette solidarité ne doit pas être fragilisée par les excès de la financiarisation, qui tend parfois à détourner notre système de sa finalité première : protéger les personnes.

Ce PLFSS pour 2026 n'est pas parfait, mais c'est un budget issu d'un travail parlementaire exigeant au service de l'intérêt général, et nécessaire pour offrir visibilité et stabilité à tous les acteurs. Pour toutes ces raisons et par sens des responsabilités, je vous invite, mes chers collègues, à l'adopter afin de faire œuvre utile pour les Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Jean-Paul Mattei applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Nous voici face à un texte sur lequel, au mot près, notre assemblée s'est déjà exprimée le 9 décembre pour l'adopter, mais dans un soutien dont on se souvient qu'il fut très mesuré. Nous avons d'ailleurs entendu de violentes critiques, dès le lendemain du vote, de la part de certains de ceux qui l'avaient voté. Il est vrai que le PLFSS pour 2026 est un texte de compromis, cela a été dit et sera répété encore et encore ; mais en démocratie, face à l'émiettement politique, le compromis est vertueux et nécessaire. Et dans cette recherche du compromis, dans cette recherche de concordance des temps, je voudrais remercier notre rapporteur général, mais aussi Mmes les ministres et M. le ministre, pour le travail accompli en vue d'aboutir.

Oui au compromis, mais pas à n'importe quel prix. En effet, et les chiffres ne mentent pas, nous savons tous que ce budget tourne le dos aux urgences du moment que sont la recherche d'économies et les nécessaires réformes structurelles. Pire, ce PLFSS plonge notre système social dans des tensions budgétaires plus grandes encore que celles qu'il connaît aujourd'hui. Alors que l'ambition initiale du gouvernement était de diminuer de 6 milliards d'euros le déficit de la sécurité sociale, nous avons sous les yeux un texte qui, au contraire, l'accroît : le déficit est déjà de 23 milliards à la fin

de cette année quand tous, il y a quelques semaines, nous voulions le combattre et le réduire. Et c'est là que le bât blesse pour beaucoup d'entre nous. Car accroître le déficit quand celui-ci atteint déjà des niveaux historiques, c'est inévitablement fragiliser la sécurité sociale, mais c'est surtout renvoyer à plus tard, aux générations futures, une dette sociale qui s'élèvera à 281 milliards à la fin de ce mois, et qui sera bien plus élevée en 2026.

Ce texte compromet nos finances sociales, mais aussi nos finances publiques dans leur ensemble puisque c'est par un jeu d'écriture, et pour rendre la copie plus présentable, que 4,5 milliards seront transférés du budget de l'État vers celui de la sécurité sociale – nous avons déjà évoqué cet artifice. Enfin, ce texte est bâti sur un mirage, celui du décalage de la réforme des retraites, signal politique funeste qui donne le sentiment que l'on peut ignorer la contrainte démographique qui pèse sur notre système par répartition.

Mais, conscient des contraintes liées à l'élaboration de ce texte, je ne crois pas qu'il faille accabler le gouvernement ni notre assemblée. Nous savons que les problèmes qui affectent notre sécurité sociale sont plus profonds, plus structurels. Notre modèle doit être totalement repensé. De la sécurité sociale née des ordonnances de 1945, nous devons conserver la volonté de protection, de solidarité et d'universalité ; mais les mécanismes de son financement et de son déploiement ne peuvent être appliqués à l'identique alors que la France a radicalement changé et que notre modèle social est percuté par la transition démographique. L'allongement de la durée de la vie est une réussite pour notre modèle social et pour notre civilisation. Néanmoins, couplé à la baisse des naissances, ce phénomène renverse les équilibres entre cotisants et cotisés dans le système des retraites. L'assurance maladie est également affectée par cette tendance démographique, en raison de la hausse du nombre de patients pris en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD), un dispositif qui représente les deux tiers des dépenses de l'assurance maladie.

En outre, le financement de notre modèle social repose trop sur les cotisations tirées du travail, alors que nous sommes dans un moment de compétitivité inédit et que, sur le plan économique, plane le spectre de la dérégulation mondiale et de la désindustrialisation.

Enfin, le PLFSS en tant que véhicule juridique est dépassé et inadapté. Nous gérons année après année ce qui devrait relever d'une stratégie pluriannuelle. Dans ces conditions, comment construire de véritables politiques de prévention ? Comment planifier le financement des besoins de long terme si nous n'avons qu'un débat budgétaire annuel ? Comment donner confiance aux acteurs économiques de la santé ? Il nous faut complètement changer de méthode, par exemple en permettant que le temps de préparation du PLFSS soit un temps d'échange plus ouvert entre le Parlement et l'exécutif.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Encore faut-il un gouvernement ! (*Sourires.*)

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Il faut repenser la structure même de notre loi organique et l'organisation de nos débats, car la dichotomie entre recettes et dépenses ne permet pas d'appréhender à leur juste dimension les politiques du soin, de la prévention et de la prise en charge des plus fragiles. La diversité et la spécificité des problèmes se prêtent mal au vote article par article ; il faudrait débattre par grandes thématiques de protection sociale – la santé, l'emploi, les retraites ou encore les familles. Il nous faudra faire évoluer le PLFSS dans son calendrier, dans sa structure et dans son financement pour

sortir la gestion du système de sécurité sociale d'une approche pour tous par trop réductrice et infantilisante. On ne défend pas la sécurité sociale en la fossilisant. Je crois, bien au contraire, qu'être attaché à la sécurité sociale, c'est lui permettre de trouver une formule qui la rende viable tout au long du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

La parole est à Mme la présidente de groupe Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Il y a quatre-vingts ans, dans un pays ravagé et ruiné par la guerre, des femmes et des hommes ont arraché l'avènement de la sécurité sociale, portés par une idée simple mais révolutionnaire : chacun cotise selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Nicolas Sansu applaudit également.*) Plus d'un cinquième de la richesse produite annuellement est socialisée pour assurer chaque personne face à la maladie, aux accidents, au chômage et à la vieillesse. Telle est l'œuvre magnifique des luttes qui, contre les nazis et dans le creuset de la Résistance, ont donné naissance à ce système de solidarité qui fait notre fierté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Mesmeur. Bravo !

Mme Mathilde Panot. La sécurité sociale est étudiée dans le monde entier. Depuis quatre-vingts ans, l'oligarchie rapace tente de détruire cet immense progrès social.

M. François Cormier-Bouligeon. L'oligarchie, c'était dans les années trente !

Mme Mathilde Panot. Ses membres ont en horreur cette création de richesse sans capital, ces centaines de milliards qui échappent aux logiques de marché et aux dividendes des actionnaires. Offense ultime, la gestion de la sécurité sociale est revenue aux travailleurs. Votre budget s'inscrit dans cette longue histoire des attaques contre la sécurité sociale. S'il faut voter contre ce texte, c'est parce qu'il renforce la destruction de notre système de santé et ne répond pas aux besoins. Il prévoit 4 milliards d'euros de coupes dans la santé publique. Voici la grande victoire des socialistes : voter pour un budget qui ne maintient même pas les moyens des hôpitaux et des Ehpad à niveau constant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Philippe Vigier. Ce n'est pas vrai !

Mme Mathilde Panot. Voter contre ce texte est une évidence car depuis huit ans, vous organisez la pénurie : pénurie de soignants, pénurie de lits d'hôpitaux, pénurie de médicaments, pénurie de recettes pour la sécurité sociale.

Ensuite, vous rabâchez d'éternels mensonges sur le trou de la sécu que vous avez vous-même créé. Avec 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations, du Rassemblement national à la Macronie, on applaudit des deux mains la liquidation des caisses de la sécurité sociale. (« *Quelle honte !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.) Ce disque rayé n'en finit pas de tourner, au point qu'il interroge sur votre cohérence : si vos solutions fonctionnaient, nous n'en

serions pas là. En réalité, la sécurité sociale n'a aucun problème de financement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Philippe Vigier. C'est faux !

Mme Mathilde Panot. Elle est cinq fois moins chère que n'importe quel système assurantiel, et mille fois plus juste.

La vérité est que vous la sabotez. Quand le ministre du travail ose expliquer que « la générosité qu'on a connue pendant des décennies est [...] arrivée à son terme », il ressasse la même idée dangereuse selon laquelle la santé coûterait trop cher. Or, monsieur le ministre, ce n'est pas soigner qui coûte cher, c'est ne pas soigner. (*Mêmes mouvements.*) Ce qui coûte cher, ce sont les fermetures d'hôpitaux, les retards de diagnostic, le burn-out des soignants, le sacrifice de la prévention, la médecine à deux vitesses que vous laissez s'installer. Ce qui coûte cher, c'est refuser de faire contribuer les bénéficiaires de dividendes, les grandes fortunes, les gros pollueurs qui rendront des millions de personnes malades demain. (*Mêmes mouvements.*)

La sécurité sociale ne relève pas d'une forme de générosité. Elle est une solidarité, une autodéfense populaire contre la cupidité du marché. (*Mêmes mouvements.*) Selon l'anthropologue Margaret Mead, la première trace de civilisation est un fémur, trouvé dans une sépulture, ressoudé après une fracture. Quelqu'un a été blessé, immobilisé, et son entourage l'a nourri, soigné. La sécurité sociale est l'héritage de ce qu'il y a de plus beau dans notre humanité.

M. Philippe Vigier. Vous n'étiez pas là pour l'instaurer ! Ce sont des communistes qui l'ont fait, pas LFI !

Mme Mathilde Panot. Quiconque vote ce budget se rend complice des pires horreurs qu'il contient. (*Mêmes mouvements.*) Voter en faveur de ce budget, c'est accepter qu'on fasse les poches de 1,5 million de diabétiques dont les soins seront moins remboursés. C'est accepter jusqu'à 900 euros de baisse annuelle des allocations familiales. C'est approuver l'augmentation des tarifs des mutuelles pour tout le monde.

M. Philippe Vigier. Vous l'avez votée !

Mme Mathilde Panot. C'est surtout valider la retraite à 64 ans, alors qu'elle n'a jamais été votée et que l'abrogation du vol de deux années qu'elle représente est toujours majoritaire, dans le pays comme dans cette assemblée. (*Mêmes mouvements.*)

Voter en faveur de ce budget, c'est, précisément, sauver Macron. Il y a deux mois, le débat politique et médiatique portait sur le départ du monarque présidentiel. Désormais, il se concentre sur l'identité de ceux qui vont payer l'addition des cadeaux faits aux ultrariches : les malades du cancer, les allocataires du RSA, les personnes en situation de handicap, ou les trois à la fois ? Nous devons cela à un changement d'alliance piteux qui a vu le Parti socialiste se transformer en force d'appoint du régime macroniste finissant. (*Mêmes mouvements.*) Ce changement d'alliance, personne n'en parle mieux qu'Olivier Faure lui-même, dont je cite les propos d'août 2024 : « Macron vous dira que vous pourrez faire quelque chose sur les retraites, que vous aurez un peu d'argent pour le smic. [...] La seule condition, c'est que vous rapportiez le scalp du Nouveau Front populaire, que vous puissiez dire que [...] désormais », c'est à « ceux qui ont été battus à trois reprises dans les urnes [...] de gouverner. [...] Voilà ce que nous n'accepterons jamais ! [...] Aucun socialiste n'acceptera de devenir le supplétif de la Macronie. » (*Mêmes mouvements.*)

J'invite donc les députés de ce parti à refuser d'être les supplétifs de la Macronie et les députés écologistes à unir leur raison à leur cœur pour rejeter ce budget de malheur. (MM. François Cormier-Bouligeon et Emmanuel Mandon s'exclament.) Nous, Insoumis, nous opposons à ce texte et fondons notre vote sur ces mots du communiste Ambroise Croizat : « Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir, et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès. » (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – M. Édouard Bénard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame la présidente Panot, quand on convoque l'histoire, il faut se montrer à la hauteur du présent. Dire, comme vous l'avez fait, que voter ce budget reviendrait à sauver le président de la République, c'est oublier de dire que ne pas le voter reviendrait à coup sûr à faire couler la sécurité sociale. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marianne Maximi. Quelle honte !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ne pas voter ce budget, c'est empêcher les hôpitaux de fonctionner dans quinze jours, le 1^{er} janvier 2026. C'est renoncer à toute négociation conventionnelle avec les infirmières, à 4 500 recrutements dans les Ehpad (*M. Philippe Vigier applaudit*), au congé de naissance – que les députés LFI ne sont pourtant pas les derniers à revendiquer comme une de leurs victoires –, à 50 000 solutions pour les personnes en situation de handicap (*Exclamations prolongées sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*) et à des moyens nouveaux pour les hôpitaux psychiatriques. Ne pas voter ce budget, c'est dire aux Françaises qui ont eu des enfants qu'elles devront encore attendre pour qu'il y ait enfin de l'équité dans le calcul de leur retraite.

C'est pourquoi je veux rappeler qu'il y a dans ce budget 8 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour la santé issus des ressources collectives du pays.

Mme Nathalie Oziol. Non : 1 milliard de coupes !

M. Aurélien Le Coq. Ça fait combien, 11,5 moins 8, madame la ministre ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. C'est un choix, et le mot « pénurie » ne convient pas pour refléter cette réalité. Il ne faut pas que les mesures adoptées à l'issue de compromis fournissent à un parti politique qui ne cherche que le désordre (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP*) un prétexte pour faire peur aux Français, les inquiéter et proférer des contrevérités. La démocratie s'honore à ce que nous ayons des désaccords, pas à ce que nous colportions des désinformations.

M. René Pilato. Arrêtez ! Personne ne vous croit !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Par ailleurs, ceux qui disent que la réforme des allègements généraux assécherait la sécurité sociale de 80 milliards d'euros de recettes oublient qu'il est prévu 67 milliards de transfert de TVA à son profit.

M. René Pilato. Il en manque 13 !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Messieurs les présidents des commissions des finances et des affaires sociales, le Parlement peut s'honorer que, grâce à des actions transparentes du rapporteur général Thibault Bazin, de son homologue au Sénat, Élisabeth Doineau, de MM. Davi et

Guedj, de députés de tous ces bancs (*Mme la ministre désigne le centre de l'hémicycle*) ou du groupe Horizons, nous répondions enfin à une demande : que l'État compense ce qu'il doit à la sécurité sociale. Il ne s'agit nullement d'un geste de générosité, mais d'un dû.

Mme Sophia Chikirou. Et la dette du covid ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Quand des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires sont décidées, l'État doit compenser. C'est d'ailleurs ce que demandent les rapports de la Cour des comptes. Alors que le Sénat comptait sur 5,5 milliards d'euros de transferts entre l'État et la sécurité sociale, le compromis trouvé ici en a fixé le montant à 4,5 milliards. La démocratie y gagne toujours quand les votes reposent sur des faits plutôt que sur du vacarme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux (UDR). Notre groupe votera pour la motion de rejet, mais pour des raisons strictement opposées à celles de l'extrême gauche, qui n'aime ni les Français, ni le travail, ni l'entreprise et qui veut faire les poches des retraités, des entreprises, des entrepreneurs et des malades. C'est la seule solution qu'ils ont trouvée à un problème gravissime, alors que la nôtre est d'arrêter de taxer les administrés. J'en viens même à me demander s'il ne faudrait pas interdire les poches sur les vêtements. (*Sourires. – M. Emmanuel Fouquart applaudit.*) Pour notre part, nous souhaitons réduire les charges de cet État si lourd qui pèse sur tout le monde, et la seule solution pour y parvenir est de réduire le nombre de ses agences.

Dans la petite minute de temps de parole qu'il me reste, je veux souligner que si vous continuez à taxer à tout-va, deux problèmes se poseront : le consentement des Français à payer l'impôt et la capacité des entreprises à le faire. Je vais prendre un exemple simple que vous pourrez décliner. En 2026, nous produirons et vendrons de 200 000 à 250 000 voitures de moins. Si chaque véhicule coûte 30 000 euros, cela représente plus ou moins 10 milliards de chiffre d'affaires en moins, soit, avec une TVA à 20 %, 2 milliards d'euros de rentrées en moins pour cette taxe. Si vous déclinez cela sur tout le cycle de l'industrie que vous avez fait mourir, on parle de dizaines de milliards. Madame la ministre, il y a quelque temps, vous cherchiez 10 milliards. On va les trouver là ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz (RN). Il n'existe strictement aucune raison de voter ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, que nous avons combattu. À défaut d'avoir réussi, pour le moment, à censurer le gouvernement, à défaut de pouvoir revenir devant les Français faute d'une dissolution de l'Assemblée nationale, à défaut d'avoir obtenu que le gouvernement écoute le peuple qui lui hurle son désarroi et son inquiétude, et en toute cohérence puisque nous rejeterons le PLFSS, nous voterons pour la motion de rejet préalable.

Le Rassemblement national est le seul parti cohérent, à la différence de vieilles formations politiques fatiguées comme le Parti socialiste, acheté par le gouvernement, ou Les Républicains, vendus à la Macronie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Par notre vote contre le

PLFSS, nous voulons sanctionner le dérapage des finances sociales, toutes les injustices contenues dans le texte, votre politique, le gouvernement et Emmanuel Macron.

Mme Marie-Christine Dalloz. Et sanctionner l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires ?

M. Christophe Bentz. Heureusement, le macronisme est en fin de règne et nous préparons l'alternance que la France et les Français méritent et attendent avec grande impatience. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal (EPR). La motion de rejet présentée par La France insoumise s'inscrit dans une stratégie bien connue : le refus de tout compromis et la recherche du chaos. Pourtant, le rejet n'est pas un projet ; il ne soignera pas les Français. Il traduit une volonté d'effacer un point d'équilibre construit dans l'intérêt collectif alors que le Premier ministre a choisi de ne pas recourir au 49.3, laissant ainsi toute sa place à l'expression parlementaire. On ne peut pas vouloir prendre la main sur le débat parlementaire et, en même temps, refuser d'assumer les responsabilités qui en découlent.

Par rapport au texte initial, des avancées ont été obtenues : les franchises médicales, le gel des pensions et des prestations sociales, la taxation des titres-restaurant et des salaires des apprentis ont été abandonnés. Nous avons également identifié des recettes nouvelles tout en préservant les petits épargnants et les plus précaires. Pour maîtriser certaines dépenses et préserver notre système de protection sociale, ce budget soutient le travail et les heures supplémentaires.

Il promeut des actions de prévention, notamment sur la politique vaccinale et sur les affections de longue durée. Grâce au réseau France Santé, il développe l'accès aux soins. Il accompagne spécifiquement les Ehpad avec une enveloppe de 150 millions d'euros. Il améliore la retraite des femmes et soutient les agriculteurs ; il soutient la natalité avec le congé de naissance. Il acte enfin une hausse de l'Ondam de 3 %, soit 8,2 milliards d'euros de plus que l'année dernière.

Ce budget de la sécurité sociale n'est donc pas un budget d'austérité, mais un budget de responsabilité qui tient compte d'un cadre financier très contraint, à l'opposé de la motion de rejet qui porte en elle une totale inconséquence. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette motion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Ségolène Amiot.

Mme Ségolène Amiot (LFI-NFP). Avec cette motion de rejet, nous donnons à chaque député la possibilité d'affirmer – ou non – son soutien au gouvernement Lecornu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Pour les hôpitaux, il manquait 1,8 milliard d'euros en 2024 et 2,4 milliards en 2025. En 2026, il manquera au moins 3 milliards. C'est véritablement la casse de l'hôpital public.

Nous pouvons appliquer la même analyse à tout le budget de l'assurance maladie. Voilà pourquoi je me demande ce qui a pu motiver vingt-six collègues écologistes, qui avaient voté contre le budget 2024 et contre le budget 2025, à s'abstenir sur le budget pour 2026 alors qu'il réunit les horreurs de 2024 et celles de 2025 ! (*Mêmes mouvements.*)

Pour les familles, le coût des complémentaires va augmenter de plus de 4 %, tandis que 1,2 million d'entre elles verront leurs allocations familiales baisser.

Pour les malades, la durée des arrêts maladie va être limitée à un mois. Les diabétiques de type 2 seront exclus de la prise en charge à 100 % au titre d'une ALD.

M. Sylvain Maillard. C'est faux !

Mme Ségolène Amiot. L'Insee annonce pourtant aujourd'hui même que les hommes les plus pauvres ont une espérance de vie moyenne inférieure de treize ans à celle des plus riches, faute d'accès aux soins. (*Mêmes mouvements.*)

Quoi qu'on en dise, il n'y a pas eu de compromis avec le gouvernement sur ce budget.

M. Sylvain Maillard. Oh si !

Mme Ségolène Amiot. Nous aurions pu collecter de nouvelles recettes auprès des plus riches, auprès des entreprises qui ne respectent pas la loi, qui polluent, qui profitent des crises et versent de superdividendes ou des retraites dorées. Nous aurions pu faire tomber ce gouvernement pour épargner ce mal aux Françaises et aux Français. Nous aurions pu choisir d'abroger la réforme des retraites, car il existe ici une majorité pour le faire. (*Mêmes mouvements.*) Mais rien !

Les socialistes, girouettes de la politique française du XXI^e siècle, étant devenus les alliés du macronisme, j'espère que nos autres partenaires aux dernières élections se rappelleront le programme pour lequel les uns et les autres ont été élus et qu'ils voteront notre motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont quelques députés se lèvent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Océane Godard.

Mme Océane Godard (SOC). La motion qui nous est proposée par le groupe La France insoumise vise à rejeter le PLFSS, donc à rejeter des mesures pour les Français, dont certaines avec lesquelles vous êtes en accord et pour lesquelles vous vous êtes, nous nous sommes battus aux côtés des partenaires sociaux. Je pense notamment à la réforme des retraites de 2023. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Aujourd'hui, vous nous proposez de rejeter la suspension de cette réforme,...

M. Nicolas Sansu. Le décalage !

Mme Océane Godard. ...de rejeter l'indexation des pensions et des minima sociaux, de rejeter l'augmentation du budget des hôpitaux et des Ehpad, la hausse de 4 milliards d'euros du budget de la sécurité sociale, celle de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus financiers, et bien d'autres mesures protégeant les Français, parce que ce n'est pas assez. Vous avez raison : ce n'est pas assez, ce PLFSS est imparfait. Mais c'est précisément là que nos visions, que nos appréciations de la situation divergent : entre le « rien » et le « un peu », nous prenons le « un peu », pour les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Contre l'intransigeance qui est la vôtre, nous optons pour l'exigence du compromis constructif, qui permet de doter la France d'un budget pour la santé et le secteur médico-social. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Les socialistes ne cèdent ni au confort idéologique ni aux intérêts partisans ; ils travaillent, gouvernés par la vérité du moment, celle consistant à penser plus grand que soi. Pour ces raisons, nous voterons contre la motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet (DR). Manifestement, certains députés à ma droite et d'autres à ma gauche souhaitent priver notre pays de budget de la sécurité sociale et annuler des semaines de travail. Tel n'est pas notre souhait, ni celui des Français.

Les députés de la Droite républicaine se sont opposés à la version initiale du texte, qui comportait de nouvelles taxes et impositions. Nous avons obtenu des avancées importantes pour les Français : en faveur de la France qui travaille, le rétablissement de la défiscalisation intégrale des heures supplémentaires ; en faveur de la France qui a travaillé toute sa vie, la revalorisation de toutes les pensions en proportion de l'inflation – à nos yeux, la retraite n'est pas un privilège, mais le fruit d'une vie passée à travailler et à cotiser. Nous avons gagné d'autres avancées : en faveur des classes moyennes, la suppression de la hausse de la CSG sur l'épargne populaire et les petits épargnants ; et pour les professionnels de santé, enfin, l'abandon de l'essentiel des mesures qui risquaient de pénaliser nos pharmaciens, nos radiologues ou nos médecins libéraux.

M. Philippe Vigier. Pas les pharmaciens !

Mme Justine Gruet. Aussi défendrons-nous jusqu'au bout du débat ces mesures qui amélioreront la vie de nombreux Français. Tout n'est pas parfait dans ce texte – j'y reviendrai dans l'explication de vote finale –, mais rien ne justifie de plonger nos hôpitaux et notre système de santé dans le flou que créerait un Ondam à 0 % pour 2026. Or c'est ce que nous ferions, mes chers collègues, si nous adoptions cette motion de rejet préalable. C'est pourquoi nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Guillaume Kasbarian applaudit également.*)

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Socialistes et apparentés de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois (Dem). Notre groupe s'opposera avec force à la motion de rejet déposée par La France insoumise. Au groupe Démocrates, nous sommes viscéralement attachés à notre système de protection sociale. Nous considérons que pour le protéger, nous devons massivement investir dans la prévention et repenser son financement pour relever le défi démographique.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale ne répond pas à toutes nos attentes, mais il est le fruit d'un compromis visant à pérenniser notre système. Il est aussi le résultat d'un exercice démocratique inédit : jamais cette assemblée n'aura autant débattu du budget.

L'action du groupe La France insoumise se résume aux cinq minutes de votre intervention : aucune construction, aucune proposition sur laquelle nous aurions pu trouver un chemin. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Votre priorité n'est pas de construire, d'élaborer des solutions pour le PLFSS, mais de détruire dans l'espoir de sortir gagnants du chaos. C'est pourquoi nous nous opposerons avec force à votre motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Mme Agnès Firmin Le Bodo (HOR). Le groupe LFI dépose une fois encore une motion de rejet préalable lors d'une lecture définitive d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale. Que vous soyez systématiquement opposés aux textes du gouvernement n'a en soi rien de surprenant, c'est votre choix assumé : une opposition radicale et constante. (*M. Louis Boyard applaudit. – M. Ugo Bernalicis lève le poing gauche.*) Votre projet, c'est le rejet, rien que le rejet.

Mais déposer de telles motions texte après texte, ce n'est pas s'opposer sur le fond ; c'est refuser le débat lui-même, considérer par principe que rien ne mérite d'être discuté. Or sur un texte aussi fondamental que le PLFSS, cette logique de blocage est profondément irresponsable. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Un député du groupe LFI-NFP. Vous découvrez la démocratie ?

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Nous partageons pourtant un constat : ce budget n'est pas satisfaisant pour le pays. C'est ensuite que nos chemins se séparent : vous dénoncez un budget « d'austérité », alors même que jamais un PLFSS n'a autant laissé filer les dépenses et se creuser le déficit. Là où vous voyez une rigueur insupportable, nous voyons au contraire une absence de réformes structurelles, doublée d'un renoncement à la vérité des comptes. En effet, s'il diminue le déficit manifeste du PLFSS, le transfert de charges vers le budget de l'État contribue largement au dépassement du seuil des 5 % de déficit que prévoit le projet de loi de finances (PLF).

Voilà pourquoi nous voterons contre votre motion de rejet, non par adhésion au texte mais parce que nous suivons une logique diamétralement opposée à la vôtre : la France a besoin de restaurer la crédibilité des comptes de ses organismes sociaux pour en assurer la pérennité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani (LIOT). Il nous est une nouvelle fois proposé d'adopter une motion de rejet préalable, dont l'adoption entraînerait le rejet sans appel du PLFSS pour 2026. Un tel vote effacerait près de deux mois de travaux parlementaires et priverait la sécurité sociale de tout budget.

Cette motion vise à écarter d'emblée un texte de compromis identique à celui adopté par notre assemblée en nouvelle lecture la semaine dernière. Fidèle à la position qu'il a déjà exprimée, le groupe LIOT votera donc contre la motion de rejet.

Comme notre président de groupe l'a rappelé dans cet hémicycle, si ce texte ne nous satisfait pas pleinement, l'absence de PLFSS serait une option bien plus préjudiciable encore. Elle aggraverait le déficit de la sécurité sociale, tout en plongeant les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et l'ensemble des acteurs du soin dans une incertitude budgétaire lourde de conséquences.

Je n'en déplore pas moins, à titre personnel, certaines mesures hostiles à la médecine libérale qui figurent dans le texte. Les articles 26 *ter* et 26 *quater* constituent un véritable *casus belli* pour les praticiens libéraux et conduiront dans les prochaines semaines à d'importants mouvements de grève.

Reste qu'à ce stade, mieux vaut un PLFSS imparfait que l'absence totale de PLFSS, d'autant que le texte qui nous est soumis aujourd'hui est objectivement meilleur que la version initiale du gouvernement, grâce au travail des parlementaires,

au premier rang desquels ceux du groupe LIOT. Nous avons obtenu la suspension de la réforme des retraites, la suppression du gel des prestations sociales, l'ouverture obligatoire de négociations sur le maintien en emploi des seniors, le maintien du dispositif de la loi pour le développement économique des outre-mer (Lodeom) et son extension à Mayotte ainsi que la revalorisation des minima de branche.

Pour toutes ces raisons, le groupe LIOT s'opposera à cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu (GDR). Personne ne nie que des débats ont eu lieu, que des non-reculs – et non des avancées – ont été arrachés. Quand on part du pire, le moins pire ne devient pas du sucre! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR et LFI-NFP.*) Car il reste des horreurs dans ce texte : la taxe sur les mutuelles, qui sera répercutée sur les assurés ; le plafonnement de la durée des arrêts de travail, qui remet en cause la capacité de prescription des médecins ; un article sur le décalage de la réforme Borne, lequel conduit à nous faire accepter le départ à 64 ans, ce qui est scélérat! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – M. Pierre-Yves Cadalen applaudit également.*)

Et puis, il y a l'Ondam – le fameux Ondam –, dont on nous dit qu'il est merveilleusement rehaussé à 3 %. Rappelez-moi à combien il était fixé l'an passé? À 3,6 %! Pour répondre aux besoins de nos concitoyens, pour faire face au vieillissement et tirer parti du progrès des techniques, il faudrait exiger une augmentation qui le porte à 4,5 %, voire à 5 %. Autrement dit, il manque au moins 3 ou 4 milliards d'euros à cet Ondam. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR et sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Demain, aux urgences, les patients attendront encore des heures sur des brancards. Demain, nous continuerons de recevoir les habitants de nos circonscriptions qui pleurent de ne plus avoir d'accès aux soins. Demain, la mortalité infantile continuera de progresser – une véritable honte dans notre pays! (*Mêmes mouvements.*) Ce PLFSS ne résout donc rien.

À l'heure où nous fêtons les 80 ans de la sécurité sociale, cette belle invention du Conseil national de la Résistance, défendue notamment par le ministre communiste Ambroise Croizat, le gouvernement, en pleine cohérence avec la ligne politique libérale qu'il suit depuis 2017, cède à la tentation de mettre les patients toujours plus à contribution. L'immense majorité de notre groupe votera donc en faveur de la motion de rejet préalable, comme il votera contre le texte proposé si cette motion n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	472
Nombre de suffrages exprimés	456
Majorité absolue	229
Pour l'adoption	171
contre	285

(*La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.*)(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Avant d'appeler le premier orateur inscrit, je vous rappelle que pour les lectures définitives, les interventions lors de la discussion générale valent explication de vote. Chaque orateur disposera de cinq minutes.

La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux. Sénèque écrivait : « La vie est une pièce de théâtre : ce qui compte, ce n'est pas qu'elle dure longtemps, mais qu'elle soit bien jouée. »

Monsieur le Premier ministre, voilà plus d'un an que dure la même mauvaise comédie : un an que vous jouez sur les peurs, un an que vous entretenez un climat malsain, tout cela pour alimenter le récit du chaos.

En somme, un an que vous fuyez les urnes et le peuple de France. La vraie peur, c'est la vôtre : celle de perdre vos postes.

Après Michel Barnier, François Bayrou et Sébastien Lecornu I, c'est au tour de Sébastien Lecornu II de nous interpréter la tragédie du « moi ou le chaos ». C'est devenu la pièce de théâtre d'une troupe composée de gauchistes de droite, de gauchistes du centre, de gauchistes de gauche et de gauchistes écolos, avec, comme figurants, les gauchistes de l'extrême gauche. C'est le grand retour de l'incroyable tirade du « quoi qu'il en coûte » ! Surtout lorsque ce sont les Français qui paient !

M. Aurélien Le Coq. On n'a rien compris !

M. Éric Michoux. Ainsi, vous expliquez que sans budget de la sécurité sociale, nous allons vers le néant. Plus de services de santé, plus de prestations sociales – en somme, le blackout total.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Ce n'est pas ce que nous avons dit !

M. Éric Michoux. Or ce drame a déjà été joué il y a un an par Élisabeth Borne, qui nous avait prédit avec une certaine acuité la fin du versement des retraites et la fin des cartes Vitale !

Plusieurs députés du groupe UDR. Bravo !

M. Éric Michoux. L'inconvénient avec les macronistes, c'est qu'ils osent tout – on les reconnaît d'ailleurs à ça. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*) En réalité, tout ce théâtre d'ombres n'est joué que dans un objectif : sauver le soldat Macron. Vous voulez faire glisser l'antimacronisme vers l'antiparlementarisme – ni vu, ni connu ! Monsieur le président Macron, vous cherchez à rendre le Parlement coupable de vos échecs, coupable de vos décisions et coupable de la crise politique.

Pour réaliser votre niveau de cynisme, il faut rembobiner quatre mois en arrière – déjà ! Le prétendu socle commun et ses complices du groupe DR soutenaient alors la déclaration de François Bayrou : il était impératif de trouver 40 milliards d'économies et de poursuivre la réforme des retraites. Il y a

quatre mois, 40 milliards d'économies ou l'apocalypse! Aujourd'hui, vous nous présentez sans aucune honte un budget de la sécurité sociale avec plus de 24 milliards de déficit. Comme dans les vieux films, les rôles sont répartis: Olivier Faure tient le pistolet et Sébastien Lecornu II creuse!

Monsieur Lecornu II, vous nous menacez, avec une exceptionnelle intensité, d'une perte totale de contrôle en cas d'absence de budget de la sécurité sociale. Mais nous y sommes déjà! Insécurité: une agression toutes les trois minutes, quarante attaques au couteau par jour! Hausse des prix: ceux de l'électricité, de l'essence, de l'alimentation et maintenant, des mutuelles! Racket fiscal: taxe sur les dons, taxe sur les toilettes, taxe sur les bénéfiques! Explosion des normes et des contraintes, avec 400 000 normes en France! Faillite, démantèlement et fermeture des entreprises – la dernière en date, Brandt!

Mme Olivia Grégoire. Cela n'a aucun rapport avec le PLFSS!

M. Éric Michoux. Crise agricole et répression violente des agriculteurs avec hélicoptères et blindés! Il ne manquait que le *Charles de Gaulle* et les Rafale! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*)

Plusieurs députés du groupe UDR. Bravo!

M. Éric Michoux. Enfin, désindustrialisation massive:...

Mme Olivia Grégoire. Oh là là...

M. Éric Michoux. ...le grand remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques chinois prépare un carnage industriel! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur divers bancs.*)

Mme Olivia Grégoire. Ça suffit avec votre idéologie nauséabonde! On en a marre!

M. Éric Michoux. Vous ne voulez pas l'entendre mais c'est la situation, je vous le confirme! Vous laissez tomber la France dans la désolation tout en essayant d'en faire porter la responsabilité au Parlement. Ce budget de la sécurité sociale, c'est le budget de ceux qui n'aiment pas la France, de ceux qui n'aiment pas l'entreprise, de ceux qui n'aiment pas les retraités, de ceux qui n'aiment pas les Français! Pourtant, la France est belle, la France est généreuse, la France est éternelle. Elle mérite mieux que vos tragédies et vos alliances de circonstance!

M. Philippe Vigier. Ça va, là!

M. Éric Michoux. À ceux qui aiment encore la France: vive la République et vive la France! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Un député du groupe UDR. Superbe!

Mme la présidente. La parole est à Mme Joëlle Mélin.

Mme Joëlle Mélin. Nous allons nous opposer fermement au dernier vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Non que nous ignorions les incertitudes qui toucheront une année encore notre système de protection sociale et les difficultés que nous éprouvons à le financer de manière adéquate. Non que nous ignorions la détresse des entrepreneurs et de leurs salariés face à la folie des prélèvements sociaux et fiscaux de notre pays, les causes de la profonde inquiétude de nos retraités et de nos handicapés, ou encore la précarité de beaucoup de familles, en particulier les familles monoparentales. Nous n'ignorons pas davantage les difficultés de tous les soignants – salariés ou libéraux – du monde médico-social, de nos hôpitaux et de nos Ehpad,

dont certains sont en train de fermer leurs portes. Bien au contraire! Il est temps de dire « stop » à la spirale vicieuse qui, depuis plus de quarante-cinq ans, nous aspire vers le bas en broyant notre système social. Nous ne pouvons persévérer dans la sottise et l'aveuglement.

Notre système, fondé sur la répartition et alimenté par la reconstruction de la France d'après-guerre, a commencé à se fissurer après le premier choc pétrolier, dont il ne s'est jamais remis faute d'une bonne stratégie. En 1996, une première tentative de sauvetage de la dette par les ordonnances Juppé n'a conduit qu'à sa cristallisation dans la Cades – Caisse d'amortissement de la dette sociale –, toujours bien vivante trente ans plus tard. (*M. Emmanuel Mandon s'exclame.*) Depuis, la Cades a repris 400 milliards de dette sociale, soit 13 milliards d'euros par an – la somme exacte qui nous manque chaque année à cause du déclin concomitant et inexorable de notre productivité et de nos richesses. Tous les gouvernements, de droite comme de gauche, y ont participé. Aujourd'hui, les cinq branches de la sécurité sociale ne sont financées qu'à 48 % par le travail, et bientôt, elles ne le seront qu'à 45 %. Nous avons donc totalement fiscalisé la sécurité sociale. Or, comme la gestion des comptes de l'État est elle aussi hors de contrôle, la compensation ne pourra pas avoir lieu. C'est le mur!

M. Emmanuel Mandon. C'est faux!

Mme Joëlle Mélin. Vous êtes tous dans le mur! Tous ceux qui ont initié le projet du gouvernement, tous ceux qui l'ont soutenu – le bloc central, bien sûr, les LR de l'Assemblée nationale...

Mme Justine Gruet. Nous ne sommes pas le groupe LR mais le groupe DR!

Mme Joëlle Mélin. ...et surtout les LR du Sénat, qui, pour sauver les postes de quelques parlementaires totalement absents avant, pendant et depuis les débats, ont réécrit à l'identique la copie du gouvernement (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR*) –...

M. Thibault Bazin. C'est faux!

Mme Joëlle Mélin. ...ou cette gauche socialiste, qui, après avoir obtenu moins de 2 % des voix à la dernière présidentielle, peut désormais mourir tranquille après son chant du cygne!

En disant que vous êtes dans le mur, je parle bien sûr de votre choc frontal contre le mur de la réalité. Mais je parle aussi de l'épaisseur du mur, celle dans laquelle vous vous trouvez, et que traverse Dutilleul, le petit bonhomme gris du *Passe-muraille*, la nouvelle fantastique de Marcel Aymé. En effet, après avoir découvert son don pour passer les murs sans être vu, Dutilleul en profite pour faire des facéties stupides.

De la même manière, nous avons assisté au spectacle rocambolesque de l'examen du PLF et du PLFSS, qui a scandalisé les Français durant deux mois. Nombre d'entre vous, en trahissant leur parole et leurs électeurs, n'ont cessé de passer d'un côté et de l'autre du mur de leurs convictions, jusqu'à l'étourdissement. Or un jour – et c'est précisément ce qui vous arrive – Dutilleul perd son don et reste à tout jamais bloqué à l'intérieur du mur. Vous y resterez tous empêtrés jusqu'à la prochaine présidentielle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme Frédérique Meunier. Vous feriez mieux de regarder Netflix!

Mme Joëlle Mélin. D'ici là, le Rassemblement national et Marine Le Pen, libres dans leur trajectoire politique et conscients de la situation, préfèrent voter contre votre projet de loi, afin que les Français, qui seront certes fragilisés, puissent survivre et relancer la productivité et les richesses françaises. Sans entreprises, sans employeurs, sans autoentrepreneurs, sans indépendants, sans fonctionnaires, sans agriculteurs, la France disparaît peu à peu – et vos financements avec !

Il faut impérativement faire ce que vous n'avez jamais osé faire. Par exemple, pendant un an, geler tout prélèvement supplémentaire ; permettre le retour au travail des 2 millions d'actifs, jeunes et moins jeunes, qui n'ont aucune activité et n'auront aucune retraite ; couper dans les dépenses inutiles – celles qui financent les agences de l'État, les comités redondants, les caisses absentes ou des anomalies comptables avérées ; revoir la totalité de la gestion numérique de la protection sociale ; retracer tous les circuits financiers, du prélèvement à la centralisation, de la répartition entre branches jusqu'aux prestations ; verrouiller les transferts qui ne sont que des jeux de bonneteau ; recouvrer les 40 milliards d'indus non récupérés ; stopper la fraude, et, bien sûr, ne réserver les prestations nationales qu'aux étrangers qui ont bien travaillé sur notre sol. C'est urgent. En une année de respiration, nous pourrions faire le point ; après, ce sera réglé : nous serons aux affaires ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

Mme Camille Galliard-Minier. Nous nous apprêtons à voter le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026, à un moment tout à fait particulier de notre histoire sociale. L'année 2025 marque en effet les 80 ans de la sécurité sociale. Depuis 1945, celle-ci est bien plus qu'un système de protection. C'est un pacte républicain, fondé sur un principe simple et profondément juste : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Nous devons protéger ce modèle, ce qui suppose de le regarder avec lucidité. En cas de rejet du PLFSS, le déficit de la sécurité sociale approcherait les 29 milliards en 2026. Refuser de le voter consisterait donc à affaiblir durablement le bien commun que nous célébrons aujourd'hui.

Depuis plusieurs semaines, le débat budgétaire se tient dans un contexte politique exigeant, marqué par l'absence de majorité absolue à l'Assemblée. Or la promesse du Premier ministre a été tenue : le gouvernement a proposé, le Parlement a débattu, le Parlement a amendé, et aujourd'hui, le Parlement vote. C'est cela, une démocratie parlementaire vivante ! Un compromis ne se décrète pas, il se construit. Le Sénat a fait le choix d'adopter une motion de rejet préalable, ce qui nous ramène à la version du texte adoptée la semaine dernière à l'Assemblée. Nous ne rouvrons donc pas le débat ; nous confirmons un vote déjà advenu, fruit de longues discussions parlementaires.

Ce PLFSS est un budget imparfait : un budget de compromis, un budget de transition et un budget de synthèse. En l'absence de majorité absolue, le groupe Ensemble pour la République a fait un choix clair : celui de la responsabilité. Nous n'avons ni renoncé au débat, ni cédé à la facilité du rejet. Nous avons travaillé, négocié et amendé ce texte pour en préserver l'équilibre et en renforcer l'utilité. Nous avons pris part aux débats en refusant les impasses budgétaires, en écartant les mesures injustes et en favorisant l'adoption d'avancées concrètes, sans pour autant fragiliser la soutenabilité de notre modèle social. Ce texte

n'est pas un texte subi mais un texte construit. Il porte la marque d'un travail parlementaire exigeant, conduit par notre groupe dans un esprit de compromis et de responsabilité.

Ne pas voter ce PLFSS ne serait pas un geste neutre. Ce serait refuser de soutenir des politiques essentielles pour les Françaises et les Français les plus modestes. Sans PLFSS, pas de nouveaux moyens pour l'hôpital, puisque les tarifs hospitaliers ne seraient pas revalorisés et que les investissements prévus resteraient gelés. Pas de moyens supplémentaires pour les établissements sociaux et médico-sociaux, ce qui empêcherait le recrutement de 4 500 équivalents temps plein en Ehpad. Pas de trajectoire crédible pour atteindre les 50 000 solutions dans le champ du handicap à l'horizon 2030. Enfin, pas de développement de l'habitat intermédiaire pour nos aînés alors que celui-ci est essentiel à une vieillesse digne.

Ne pas voter ce PLFSS, ce serait aussi priver les Françaises et les Français, en particulier les plus vulnérables, de nouveaux droits très concrets. En effet, voter ce texte permettrait de faire de la prévention une priorité pour tous grâce à la prise en charge d'accompagnements spécifiques pour réduire les risques de maladies chroniques. Cela permettrait aussi de renforcer la politique vaccinale ; de mieux lutter contre les déserts médicaux par la mise en place du réseau France Santé ; de mieux allouer les moyens dans le champ du handicap par la réforme de la tarification des établissements pour enfants et jeunes adultes en situation de handicap ; d'améliorer le recouvrement des pensions alimentaires ; de créer un congé supplémentaire de naissance attendu par de nombreuses familles ; de sécuriser et de simplifier le cumul emploi-retraite ; de mieux protéger les femmes au moment de la retraite en corrigeant les inégalités liées à la maternité – une mesure attendue de longue date par les partenaires sociaux.

Sur les recettes, notre ligne est claire : nous avons assumé de demander un effort ciblé et temporaire aux complémentaires santé – ce qui correspond au remboursement d'une hausse de cotisations anticipée l'an dernier qui ne s'est finalement pas traduite par une augmentation du ticket modérateur. Des dispositions ont été votées pour éviter que cet effort se répercute sur les assurés. (*M. Philippe Vigier applaudit.*) Nous veillerons particulièrement à ce qu'elles soient respectées.

Dans le même temps, nous avons mené des batailles utiles. Nous avons écarté des mesures injustes, pour défendre des mesures essentielles pour le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. L'engagement constant des députés Ensemble pour la République a permis d'obtenir des avancées comme le maintien de l'exonération sur les titres-restaurant ou la protection du salaire des apprentis.

Mes chers collègues, voter ce PLFSS, ce n'est pas en approuver chaque ligne sans réserve mais faire le choix de la responsabilité, le choix de l'intérêt général...

Mme Mathilde Panot. Faire le choix de l'intérêt général, c'est le rejeter !

Mme Camille Galliard-Minier. ...et le choix de la protection de notre modèle social. Par fidélité à l'héritage de la sécurité sociale, par respect pour nos concitoyens et par sens du devoir parlementaire, le groupe Ensemble pour la République votera comme la semaine dernière le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – Mme Justine Gruet applaudit aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Je voudrais partager avec vous la recette et les ingrédients de ce PLFSS. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe EPR.*) Préchauffez des macronistes qui perdent les élections, saupoudrez de quelques socialistes en manque de reconnaissance et laissez le Medef choisir la cuisson. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Olivia Grégoire. Tu ne me donnes pas faim, là !

M. Hadrien Clouet. Voilà ce qui se passe depuis plusieurs semaines dans l'hémicycle. Le bilan, c'est un texte qui coupe plus de 3 milliards d'euros à l'hôpital et aux Ehpad, alors même que partout dans le pays, dans chaque établissement, des salariés se battent pour la survie de leur service. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je pense à l'hôpital de Lombez, où douze lits sont fermés et vingt postes menacés – les salariés font grève pour le défendre ; au groupe hospitalier Bretagne Sud, où les salariés font des journées de six à treize heures sans pause, avec trois week-ends de travail d'affilée ; à l'hôpital de Rennes, où les assistantes sociales hospitalières sont précarisées et interdites de congé l'été ; et enfin à l'hôpital de Tulle, qui est peut-être l'exemple ultime de la clochardisation hospitalière, puisque l'établissement connaît une pénurie – accrochez-vous – d'essuie-mains, de conteneurs à aiguilles et même de papier toilette.

Mme Mathilde Panot. Quelle honte !

M. Hadrien Clouet. Voilà où nous mène la Macronie : il n'y a plus de papier toilette dans les hôpitaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Certains nous disent que ça pourrait être pire. Oui, c'est vrai, nous pourrions tous être morts dans l'hiver nucléaire ; ce serait pire. Mais le moindre mal, c'est quand même le mal ! Fermer deux lits d'hôpitaux au lieu de trois, ce n'est pas un compromis ; c'est une capitulation de la part de celles et ceux qui ont été élus pour en ouvrir. (*Mêmes mouvements.*) La Macronie, le gouvernement et ses bagages accompagnés ont vidé la caisse, puis ils ont refusé toutes les propositions des Insoumis et des Insoumis : vous avez rejeté toute contribution des très hauts revenus ou des actionnaires et même lorsque nous vous avons proposé de faire cotiser celles et ceux qui gagnent plus de 20 smics par mois, vous n'avez pas voulu ! Qui faut-il être, franchement, pour protéger des gens qui gagnent 20 smics par mois ? (*Mêmes mouvements.*)

Pour compenser, vous avez sollicité un ami, en l'espèce l'État, en ayant recours à la TVA. La ministre vient d'ailleurs de le dire : l'État utilise la TVA, impôt injuste sur la consommation, pour compenser les cadeaux faits aux grandes entreprises...

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Non, les emplois créés !

M. Hadrien Clouet. ...au niveau de la sécurité sociale. Par conséquent, quand vous achetez un shampoing à 3 euros au commerce du coin, vous payez 20 centimes à la sécurité sociale via la TVA, ce qui permet à votre employeur de payer 20 centimes de cotisations sociales en moins. Dès que vous faites les courses, vous faites donc un chèque à votre employeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Votre texte crée en outre trois impôts nouveaux, ce qui est assez étonnant pour des gens de droite : vous hurlez dès qu'il est question d'un impôt ou d'une taxe, sauf quand il s'agit de faire payer les milieux populaires et les classes moyennes. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Frédérique Meunier. Arrêtez de mentir !

M. Hadrien Clouet. Le premier impôt, c'est la taxe de 1 milliard sur les complémentaires santé, votée par la Macronie et les socialistes. La ministre nous dit qu'elle ne sera pas reportée sur les cotisants ; le lendemain, le rapporteur général dépose un amendement visant à ouvrir une négociation pour que la taxe ne soit pas reportée sur les cotisants.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Ça a été voté cet été !

M. Hadrien Clouet. Il faudrait peut-être s'accorder, d'autant que vous êtes assis côte à côte : parlez-vous, n'hésitez pas ! Finalement, les organismes confirment augmenter la facture : 10 euros de plus pour un salarié de 25 ans et jusqu'à 80 euros de plus pour les plus de 70 ans. Voilà qui revient à plumer les assurés sociaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le deuxième impôt, c'est une taxe sur les maladies chroniques : un patient atteint de diabète de type 2, par exemple, se verra retirer son statut ordinaire d'affection de longue durée par le gouvernement, ce qui le privera de 300 euros de remboursement de soins.

M. Philippe Vigier. C'est faux !

Mme Frédérique Meunier. Que de mensonges !

M. Hadrien Clouet. Non, ce n'est pas faux ! De nombreux articles de presse en font d'ailleurs état. Visiblement, la presse comprend mieux que vous ce que vous écrivez, ce qui nous inquiète beaucoup quant à vos compétences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

La troisième taxe, enfin – je n'ai pas le temps de toutes les évoquer –, porte sur les enfants, car vous vous êtes certainement demandé comment repousser un peu plus loin les limites de l'injustice.

M. Sébastien Delogu. Bien sûr !

M. Hadrien Clouet. Si vos enfants ont entre 14 et 17 ans, les allocations familiales seront réduites : 900 euros en moins par an.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Ce n'est pas dans le PLFSS ! Elles ne seront pas réduites ! Pourquoi mentir ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ce n'est pas réduit ! C'est un mensonge !

M. Hadrien Clouet. Et pour quoi faire – à part pourrir la vie des gens, ce qui semble être votre obsession depuis des années ? Pour financer un congé de naissance dont la ministre dit qu'il ne pourra pas être instauré dès 2026. Vous faites donc payer les gens en 2026 pour une mesure qui ne pourra pas être introduite en 2026. Où va l'argent ? Quel est le sens d'une telle taxe, sinon, encore une fois, faire les poches aux gens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est la raison pour laquelle plus de cinquante syndicats sont actuellement rassemblés autour de l'Assemblée nationale ; plusieurs de leurs représentants sont en tribune et nous regardent. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et, continuant d'applaudir, se tournent vers les tribunes. – M. Édouard Bénéard applaudit aussi.*) Je les en remercie : merci pour votre présence, merci pour votre lutte et merci d'être les yeux du peuple sur des députés qui, pour certains, veulent s'affranchir de leurs engagements électoraux ! Ces syndicats ont tenu des propos très clairs : ce texte est « l'officialisation d'une austérité durable » selon Force ouvrière, et la CGT a dénoncé le « pire budget de la sécurité sociale, passé à treize voix près ».

Mme Marie Mesmeur. C'est bien un budget de droite !

M. Hadrien Clouet. Eh bien, collègues, on peut vivre autrement; on peut vivre bien et on peut vivre mieux! Cela commence par chasser les macronistes, leur politique et leur dernier avatar, ce budget ignoble! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

M. Emmanuel Mandon. C'est une honte, ce que vous faites!

M. Hadrien Clouet. Respectez les syndicats, arrêtez de hurler et votez contre ce texte! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Protestations sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

M. Ugo Bernalicis. Vous n'avez qu'à ramener le Medef en tribune, si vous voulez du soutien!

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Runel.

Mme Sandrine Runel. Il y a sept jours, en nouvelle lecture, notre assemblée faisait le choix d'adopter ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, à l'issue d'un débat parlementaire long, exigeant et profondément politique. Ce travail, le Sénat l'a refusé: la majorité sénatoriale a préféré rejeter nos avancées plutôt que d'en débattre. Nous voici donc dans la dernière ligne droite d'une bataille budgétaire qui a opposé l'exigence démocratique du Parlement à la brutalité de l'usage du 49.3.

Je veux le dire à celles et ceux qui nous interpellent et qui s'en inquiètent: le texte sur lequel nous allons nous prononcer n'a plus rien à voir avec la copie initiale du gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Ce projet, nous l'avons trouvé brutal, injuste et, surtout, profondément déséquilibré; alors nous l'avons combattu et nous l'avons transformé.

À l'origine, le texte souffrait, comme le projet de loi de finances, d'un manque criant de recettes, au détriment du financement de nos services publics, de notre système de santé et de protection sociale. Autrement dit, il faisait peser l'austérité sur celles et ceux qui en subissent déjà les conséquences. Alors que durant nos débats budgétaires, le bloc central n'a cessé de s'opposer à la taxe sur les grandes fortunes, pourtant plébiscitée par près de 80 % des Français, la gauche, elle, est parvenue, dans le PLFSS, à faire adopter des recettes supplémentaires et à rehausser la CSG sur les revenus du capital, pour que ce ne soient pas les plus précaires qui paient, une fois de plus, ce que les macronistes offrent aux plus riches.

M. Louis Boyard. Raté!

Mme Sandrine Runel. Notre devoir et notre source de pouvoir, en tant que groupes d'opposition dans cette assemblée sans aucune majorité...

M. Aurélien Le Coq. Elle est belle, l'opposition!

Mme Sandrine Runel. ...ce sont la négociation et la discussion. Et nous, socialistes, avons mobilisé ce levier...

M. Louis Boyard. On peut dire que vous êtes le parti de la honte!

Mme Sandrine Runel. ...pour retirer du PLFSS initial les horreurs que le gouvernement avait réservées aux Français; nous avons arraché ce qui pouvait l'être, pour préserver la santé des Français. L'année blanche? Abandonnée. Les titres-restaurant et les chèques-vacances des salariés? Préservés. Les aides à l'embauche des entreprises des outre-mer? Sauvegardées.

M. Aurélien Le Coq. Le socialisme? Oublié.

Mme Sandrine Runel. Le pouvoir d'achat des apprentis? Conservé. Le doublement des franchises médicales? Retiré. Le budget de l'hôpital public? Renforcé. La réforme des retraites? Suspendue. Ces avancées ne sont pas de simples lignes budgétaires dans un tableau d'équilibre: elles permettent concrètement de préserver notre modèle de protection sociale, tel qu'Ambroise Croizat l'imagina il y a maintenant quatre-vingts ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Arnaud Simion. Respectez l'oratrice!

Mme Sandrine Runel. Nous, socialistes, refusons que les Français renoncent aux soins à cause d'une hausse des frais de santé. Nous, socialistes, refusons que l'on fasse peser le poids de l'inflation sur le dos des ménages les plus précaires et des retraités. Nous, socialistes, refusons que l'hôpital public soit une variable d'ajustement budgétaire. Et nous, socialistes, refusons toujours la réforme brutale des retraites de 2023.

Mme Marie Mesmeur. Mais quelle honte! Beau prétexte!

Mme Sandrine Runel. Suspendre la réforme des retraites, c'est permettre, ne vous en déplaise, à 3,5 millions de personnes de partir plus tôt à la retraite. (« *C'est faux!* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Aurélien Le Coq. Même pas 60 000 personnes, en réalité!

Mme Sandrine Runel. Pour les générations 1964 à 1968, cela représente trois mois de labeur épargnés et trois mois de vie retrouvés. (« *Ah!* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Arnaud Simion. Chut!

Mme Sandrine Runel. Et une fois encore, c'est grâce à la détermination...

M. Ugo Bernalicis. La compromission!

Mme Sandrine Runel. ...dont seuls les socialistes ont fait preuve que cette suspension s'appliquera à tous les assurés, en particulier ceux qui ont eu une carrière longue et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, que le gouvernement avait initialement omis dans la lettre rectificative. Pour la prise en compte de la pénibilité au travail, pour le droit à la retraite en bonne santé et pour que la volonté populaire soit enfin entendue, suspendre cette réforme injuste est une priorité: en la matière, notre vote nous oblige.

M. Aurélien Le Coq. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre!

Mme Sandrine Runel. Enfin, voter ce PLFSS, c'est permettre aux femmes de bénéficier de deux avancées majeures: l'introduction d'un nouveau congé de naissance et la prise en compte des trimestres de maternité dans l'ouverture des droits au départ anticipé pour carrière longue. Parce que l'accueil d'un enfant entraîne bien trop souvent des disparités de revenus et de pensions entre les hommes et les femmes, ces réformes sont attendues par la société. Nous devons continuer le combat, continuer à nous mobiliser pour une réelle égalité salariale et pour une revalorisation ambitieuse de ce nouveau congé de naissance.

En votant ce texte, nous faisons donc le choix d'une gauche utile, d'une gauche qui protège, qui ne crie pas (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)...

Mme Marie Mesmeur. Qui ne se bat pas pour les classes populaires!

M. Fabien Di Filippo. Quel tacle!

Mme Sandrine Runel. ...qui se bat pour améliorer et transformer le quotidien des Françaises et des Français. En votant ce texte, nous votons pour préserver la santé et le pouvoir d'achat des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet. Alors que les moments charnières se succèdent dans l'hémicycle, nous voici arrivés au vote final sur le PLFSS. Après des semaines de travaux parlementaires et malgré une Assemblée profondément divisée, nous avons la responsabilité de doter la France d'un budget de la sécurité sociale. Le texte qui nous est soumis illustre, une fois encore, les limites d'un système arrivé au bout de sa logique.

Notre sécurité sociale a été conçue il y a près de quatre-vingts ans, dans un contexte démographique, économique et sanitaire qui n'a plus rien à voir avec celui que nous connaissons. Or nous continuons de regarder le passé avec nostalgie, comme si c'était mieux avant, et nous empilons des petites mesures pour masquer la nécessité de réformes structurelles. Au sein de la Droite républicaine, notre choix est clair : nous voulons nous tourner vers l'avenir, avec lucidité et responsabilité, car c'est le rôle de tout homme et de toute femme politique.

Notre volonté repose sur un principe simple : pour augmenter durablement les recettes publiques, il faut d'abord augmenter le nombre de Français qui travaillent, notamment chez les jeunes et les seniors. Plus de travail, c'est plus de richesses créées, plus de cotisations et donc un financement plus solide de notre modèle social. Dans le même temps, nous assumons la nécessité de maîtriser les dépenses, en recentrant la sécurité sociale sur ses missions essentielles. Il s'agit de faire perdurer la solidarité tout en mettant fin à l'assistanat, de réduire les coûts administratifs inutiles, de lutter fermement contre la fraude et de valoriser le travail sous toutes ses formes.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Elle a raison !

Mme Justine Gruet. Il s'agit également de mettre fin à l'octroi de droits à des personnes qui n'ont jamais cotisé dans notre pays. Il est tout aussi indispensable de faire enfin de la prévention une priorité absolue, si nous voulons améliorer la santé de nos concitoyens et diminuer nos dépenses de santé. C'est ainsi que l'on garantira à la fois l'efficacité, la justice et la pérennité de notre système.

Revenons à ce PLFSS. Nous avons dit clairement que le projet initial était pour nous inacceptable. Cette ligne, nous l'avons défendue avec beaucoup de force tout au long de ces débats.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est vrai !

Mme Justine Gruet. Ce PLFSS ne répond pas aux défis majeurs, qui exigent bien plus qu'un ajustement annuel des comptes. Vous le savez, madame la ministre, nous appelons depuis longtemps à une programmation pluriannuelle des finances sociales : on ne réforme pas un pilier de la République à coups de textes annuels, sans vision, sans cap, sans trajectoire. Oui, une réforme en profondeur est nécessaire. Oui, elle devra être structurelle. Oui, elle devra être menée avec courage et responsabilité à l'horizon 2027.

Mme Christine Arrighi. Vous n'êtes pas au gouvernement, vous ?

Mme Justine Gruet. Cependant, dans la situation actuelle, soyons lucides : le budget idéal est un budget impossible. Mais le compromis n'est pas la compromission. Ce budget comporte encore des hausses d'impôts et de taxes qui, bien

que largement réduites par notre mobilisation, n'en sont pas moins réelles. Il ne comporte aucune économie durable réduisant les déficits et assurant le financement pérenne de nos services publics.

Quant au sujet des retraites, il est loin d'être réglé. Vous pourriez donc vous attendre à notre opposition, mais nous refusons de céder au populisme. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Nous savons que l'absence de budget conduirait à priver de moyens supplémentaires nos hôpitaux, nos Ehpad et nos soignants ; ce n'est pas une option réaliste.

M. Stéphane Rambaud. N'importe quoi ! C'est faux !

Mme Justine Gruet. Rappelons-le : sans budget, l'Ondam est fixé à 0 % ; nous courons alors le risque, comme cette année, d'un blocage ou d'un décalage de la revalorisation des professionnels libéraux comme les kinésithérapeutes. Et tout compte fait, nous avons travaillé depuis des semaines pour mieux considérer nos soignants, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, pour protéger celles et ceux qui travaillent et qui ont travaillé toute leur vie, et préserver le dynamisme économique de la France.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra majoritairement sur le vote de ce PLFSS.

M. Hadrien Clouet. Quel courage !

Mme Justine Gruet. Dès demain, nous poursuivrons le travail parlementaire afin de préparer des réformes indispensables :...

M. Loïc Prud'homme. Donc ça ne sert à rien !

Mme Justine Gruet. ...moderniser notre sécurité sociale pour décloisonner les cinq branches ; simplifier le quotidien des soignants ; financer réellement la branche autonomie pour prendre soin de nos aînés ; favoriser la prévention des pathologies chroniques ; donner de la prévisibilité avec la pluriannualité ;...

M. Hadrien Clouet. Quel enthousiasme !

Mme Justine Gruet. ...lutter résolument contre la fraude sociale, car il faut toujours donner raison à ceux qui respectent les règles ; et enfin, réformer le travail et non uniquement les retraites.

Notre seule ambition est de faire œuvre utile pour les Français en attendant les grands choix de 2027.

M. Hadrien Clouet. Et les déjeuners de Laurent Wauquiez, on en parle ?

Mme Justine Gruet. Sortons des postures politiciennes. Soyons à la hauteur de la confiance que les Français placent en nous. En 1994, Simone Veil nous rappelait avec justesse que la sécurité sociale n'était pas un acquis définitif ; que la protéger exigeait non pas l'immobilisme, mais le courage de la responsabilité afin de garantir sa pérennité pour les générations futures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. « La mobilisation des travailleuses et des travailleurs et le débat parlementaire ont permis de supprimer les nombreuses horreurs de ce budget ». Telle est la première ligne du communiqué de presse de la CGT après l'adoption du PLFSS en première lecture. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Mme Marie Mesmeur. Ils sont en train de manifester contre !

Mme Cyrielle Chatelain. Ma première pensée va aux militants syndicalistes et aux travailleurs qui se sont mobilisés, et qui le demeurent, pour demander davantage, ce qui est leur rôle ! Quel que soit notre vote, nous devons reconnaître que toutes les horreurs qui ont été retirées du texte l'ont été grâce à leur mobilisation. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et SOC.*) Nous les avons supprimées pas seulement parce qu'il existait une majorité pour le faire dans cette assemblée, mais parce qu'il n'y avait pas de majorité pour les soutenir dans la société : il n'y avait pas de majorité ni pour désindexer les pensions de retraite ni pour geler les prestations sociales et les retraites ! Nous devons saluer l'ensemble du travail de la CGT, de la CFDT, de Force ouvrière : quelles que soient leurs différences, ce que nous avons enlevé, nous le devons à leur mobilisation !

M. Louis Boyard. Un pas en avant, trois pas en arrière !

Mme Cyrielle Chatelain. De la même manière, nous devons saluer la Fédération hospitalière de France (FHF),...

M. Frédéric Valletoux, *président de la commission des affaires sociales.* Très bien !

M. Kévin Pfeffer. Vous l'avez trahie !

Mme Cyrielle Chatelain. ...qui s'est mobilisée pour défendre les hôpitaux, les métiers hospitaliers et les patients. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – M. Alain David applaudit également.*) Elle affirme clairement que l'augmentation de presque 3,3 % de l'Ondam permettra aux hôpitaux d'assurer le minimum vital.

M. Nicolas Sansu. Ce n'est pas vrai !

Mme Cyrielle Chatelain. Certes, le minimum vital n'est pas suffisant, mais il n'est pas négligeable : voilà ce que la FHF écrit dans un mail adressé à tous les députés. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Je parle avec passion, parce que ce vote a été mûri en conscience, mais je veux éviter les grands moments d'éloquence. En effet, nous ne votons pas un grand budget. C'est un tout petit budget. Nous ne célébrons pas de grandes victoires : il n'y en a aucune dans ce texte.

M. Nicolas Sansu. Que des non-reculs !

Mme Cyrielle Chatelain. Pour autant, nous devons la transparence sur ce qu'il contient, car j'ai vu et j'ai lu beaucoup de choses fausses ce week-end. Non, ce budget ne prévoit pas la suppression de la prime de Noël ; ce sujet relève du PLF. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Non, ce budget n'organise pas la suppression de la majoration des allocations familiales : il ne l'empêche pas, mais il ne la prévoit pas.

M. Fabien Di Filippo. Mme la ministre a trouvé son avocat !

Mme Cyrielle Chatelain. Le combat et la bataille continuent sur ce sujet. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et SOC.*) Je le dis aux membres du gouvernement : vous ne devez pas pénaliser les familles ! La bonification pour les enfants de plus de 14 ans ne doit pas être supprimée ! C'est un impératif. Je sais que nous pourrions nous appuyer sur toute la gauche pour refuser de voir sacrifier cette bonification pour les familles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. Ugo Bernalicis. C'est ça, oui !

Mme Cyrielle Chatelain. Ce texte prévoit une augmentation du budget de la sécurité sociale : il passera de 265,9 en 2025 à 274,4 milliards. Compte tenu de l'inflation, le maintien des moyens à niveau constant supposait 275 milliards de dépenses : nous y sommes quasiment. Je le répète, nous voulions plus. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Pour autant, rejeter ce budget, c'est demander aux soignants de faire la même chose avec moins d'argent. Y sommes-nous prêts ? Voilà la question à laquelle il nous faut répondre. Je sais que ce vote est en partie incompris, mais je pense que nous pouvons débattre de manière factuelle.

M. Louis Boyard. Vous êtes plus intelligents que le peuple, bien sûr !

Mme Cyrielle Chatelain. Parmi les points négatifs, ce budget prévoit une taxe sur les complémentaires santé. Nous pouvons remercier nos amis, ou plus exactement nos collègues – ils ne sont pas nos amis – des Républicains.

M. Fabien Di Filippo. Votre inconscient a parlé pour vous !

Mme Cyrielle Chatelain. Nous leur devons cette taxe, car ils ont préféré par ce biais frapper tous les Français plutôt que les seuls hauts patrimoines via une augmentation de la CSG. Ceux qui crient au hold-up fiscal sont ceux qui le creusent ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Reste la question des arrêts de travail. Nous nous sommes opposés aux mesures contenues sur ce sujet dans le texte et nous continuerons à le faire, de sorte que nous ne voterons jamais en faveur du PLFSS.

M. Emmanuel Fernandes. Si vous vous y opposez, votez contre le PLFSS !

Mme Cyrielle Chatelain. Enfin, je veux dire deux choses. Si rejeter ce texte avait fait tomber le gouvernement, je l'aurais rejeté car je pense que Sébastien Lecornu doit tomber. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais le Premier ministre a prévenu qu'il ne démissionnerait pas. Dès lors que l'article 49, alinéa 3, n'a pas été activé, le gouvernement n'a pas engagé sa responsabilité sur ce texte. Son rejet n'entraînerait donc pas la chute de Sébastien Lecornu, mais l'adoption par décret des mesures contenues dans le PLFSS.

M. Emmanuel Mandon. Je ne comprends pas la démonstration...

Mme Cyrielle Chatelain. Deuxième chose : la bataille continue sur le PLF ! Je le déclare : mesdames et messieurs du gouvernement, il n'y aura pas de compromis possible ! Nous ne négocierons pas un budget qui est profondément inacceptable, qui sacrifie la transition écologique, demande des efforts supplémentaires aux professeurs, diminue le financement de l'insertion par l'activité économique. Non au budget, oui à la censure ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et SOC.*)

M. Emmanuel Mandon. Vous ne pensez pas aux Français !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Jean-Carles Grelier. Enfin la vérité !

M. Philippe Vigier. Le groupe Démocrates votera à l'unanimité en faveur de ce PLFSS : n'en déplaise à certains, il est le fruit du travail parlementaire.

En écoutant tout à l'heure le chef cuisinier Hadrien Clouet – à qui je n'accorderai même pas une étoile –, je relevais un peu de tristesse dans ses propos : la motion de rejet ressemblait à un chant du cygne ! Mme la présidente Panot s'est arrêtée cinq minutes après avoir débuté son intervention...

Mme Marie Mesmeur. Elle n'avait droit qu'à cinq minutes !

M. Philippe Vigier. ...comme si, saisie par les regrets, elle se demandait comment elle pourrait expliquer à nos compatriotes qu'adopter la motion de rejet préalable revenait à jeter à la poubelle deux mois de travail parlementaire et un budget qui, loin d'être un budget de récession, augmente les moyens.

Évidemment, l'équilibre que nous avons trouvé ensemble, avec vous, mesdames et monsieur les ministres, n'est pas non plus, ne vous en déplaise, le texte du gouvernement. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cela vous fait rire jaune ! Il aurait été tellement plus simple de transformer ce PLFSS en une motion contre le gouvernement. Mais finalement, le travail parlementaire l'a emporté ! Ne croyez cependant pas que ce compromis nous satisfasse complètement – loin de là.

Mme Nadège Abomangoli. C'est votre problème !

M. Philippe Vigier. Il demeure que c'était pour nous le seul moyen de dire à nos hôpitaux : voilà la feuille de route pour 2026, vous aurez davantage de moyens ! Et de même, de dire à nos soignants, à nos aînés, à nos retraités : voilà le chemin ! De votre côté, vous avez alimenté les peurs et les heurts pendant des semaines, bien aidés en cela par vos amis des bancs d'en face. Il est bien dommage que M. Michoux soit parti : il nous avait promis 10 milliards de recettes, qui n'ont pas été retrouvées.

Penchons-nous néanmoins sur l'avenir. Mesdames et messieurs les ministres, comment parvenir, dans cette crise, à « planter le décor » – pour reprendre une expression de mon collègue Jean-Carles Grelier – pour construire un nouveau modèle de sécurité sociale ? Tel est l'enjeu auquel nous sommes confrontés. Comment réorganiser notre système de santé ? Certains disent : il faut « toujours plus », nous disons « toujours mieux ». Cela signifie améliorer l'efficacité – qui n'est pas synonyme de rationnement. Lorsqu'il y a 300 milliards de dépenses, ne peut-on pas faire 3 milliards d'économies pour mieux soigner ceux qui s'éloignent du soin, celles et ceux qui sont victimes de la désertification médicale ? Il faut faire en sorte que la financiarisation ne soit pas seulement un mot en l'air mais un objectif atteint, il faut mettre fin aux fraudes si fréquemment décriées ici, trouver des solutions pérennes pour favoriser la diversification médicale, modérer l'explosion des dépassements d'honoraires, mieux encadrer les ALD.

J'en viens au sujet des retraites.

En votant ce texte, nous avalisons avec quelque regret la suspension de la réforme des retraites.

M. Hadrien Clouet. Son décalage !

M. Philippe Vigier. On nous accusait d'avoir volé trois mois de vie : les voilà rendus puisque cette suspension va entrer en vigueur ! Mon vrai regret concerne la jeunesse, car nous lui léguons 3 600 milliards de dettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cette génération nous regarde : nous devons lui parler. Ne campons pas sur nos acquis ; il faut les faire évoluer !

Mme Marie Mesmeur. La jeunesse demande la taxe Zucman !

M. Philippe Vigier. Le mur du vieillissement de nos aînés, la cinquième branche de la sécurité sociale, toujours annoncée et jamais suffisamment financée, constitue un défi entre les générations.

Pour conclure, je dis à ceux pour qui l'abstention était le seul horizon : j'espère que cet horizon se changera en adhésion, parce qu'il n'y a pas d'autre choix que de donner un budget à la sécurité sociale. Vous pourrez dire avec fierté : ce budget imparfait, nous l'avons fait tous ensemble. Savourons cette victoire collective ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé. Au terme d'une navette parlementaire lourde d'enseignements, nous entamons la dernière lecture du PLFSS pour 2026. Ce moment requiert de notre part responsabilité et surtout sincérité.

Le PLFSS n'est pas un simple document comptable. Il a vocation à assurer le financement et la pérennité de notre modèle social, pacte entre les générations, entre actifs et retraités, entre ceux qui sont en bonne santé et ceux qui sont malades. Ce pacte repose sur la promesse collective de mutualiser nos forces pour mieux tenir dans le temps.

Or le texte que nous devons voter ne tient pas cette promesse. Chacun s'en souvient, le projet initial du gouvernement partait d'un constat lucide : sans mesures nouvelles, le déficit de la sécurité sociale atteindrait près de 29 milliards. Pour y faire face, le projet initial proposait plus de 11 milliards d'efforts et visait un déficit de 17,5 milliards en 2026.

Si les propositions du gouvernement étaient difficiles et parfois contestables, elles avaient le mérite d'assumer la réalité des comptes. Au fil de la procédure parlementaire, ce cap s'est progressivement effacé. La première lecture à l'Assemblée nationale a supprimé la quasi-totalité des mesures de maîtrise des dépenses et introduit une hausse de la fiscalité, notamment l'augmentation de la CSG sur les revenus du patrimoine. Face à de telles divergences avec le Sénat, la commission mixte paritaire n'a pu aboutir et la nouvelle lecture à l'Assemblée n'a corrigé que très partiellement les déséquilibres introduits lors de la première lecture.

Les conséquences du texte qui nous est présenté sont sans ambiguïté : plus de 9 milliards d'euros de dépenses supplémentaires par rapport au projet initial, un déficit de la sécurité sociale porté à plus de 25 milliards avant transferts et un retour à l'équilibre en 2029 devenu irréaliste. Une part importante de l'équilibre repose sur les 4,5 milliards d'euros de transferts de l'État vers la sécurité sociale. S'ils améliorent artificiellement le solde de la sécurité sociale, ils dégradent d'autant celui de l'État. Ils ne règlent rien et déplacent le problème. Le gouvernement n'a pour l'instant proposé aucune piste pour compenser ces transferts, ce qui est préoccupant.

Au-delà des chiffres, ce PLFSS souffre de l'absence de réformes structurelles.

Rien, ou presque, n'est proposé pour agir sur les causes profondes du déséquilibre de notre système social. Or chacun le sait : nous ne sauverons pas notre modèle de protection sociale sans produire davantage de richesses, sans valoriser le travail et sans inciter à l'activité. Sur ces sujets, les extrêmes choisiront toujours les mots doux. Ils refusent de dire aux Français que notre modèle social ne peut être préservé que si

nous travaillons plus et mieux et entretiennent l'illusion selon laquelle il serait possible de financer toujours davantage de droits avec moins de travail et plus de dette.

À ces fragilités s'ajoute un choix politique majeur : la suspension de la réforme des retraites de 2023. Notre groupe le dit avec constance : notre système de retraite est sous tension structurelle car le rapport démographique entre actifs et retraités s'est profondément dégradé. Dès lors, suspendre la réforme, c'est laisser croire à un retour possible à 62 ans, alors que chacun sait que ni la démographie ni les finances publiques ne le permettent.

Ce n'est pas rendre service aux Français que d'entretenir une telle illusion. À cet égard, je veux, en cet instant, avoir une pensée particulière pour les jeunes générations, celles qui n'ont pas encore voix au chapitre dans nos débats budgétaires mais qui devront demain supporter les conséquences de nos votes et qui, le moment venu, nous demanderont des comptes sur ce que nous aurons choisi de leur laisser.

Nous croyons au compromis. Toutefois, en matière budgétaire, celui-ci ne peut exister sans un préalable essentiel : le partage d'un diagnostic lucide et commun sur l'urgence du redressement de nos comptes publics. Sans cette exigence de vérité, le compromis cesse d'être un point d'équilibre et devient un renoncement collectif.

C'est précisément au nom de cette exigence que notre position est constante. Le groupe Horizons & indépendants ne peut faire sienne cette copie et voter en sa faveur. Cependant, nous refusons tout autant de nourrir la crise politique et le blocage méthodique entretenus par les extrêmes, qui votent contre par réflexe plus que par responsabilité. C'est pourquoi notre groupe fera majoritairement le choix de l'abstention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

M. Jean-Yves Bony. Ça, c'est courageux !

Mme la présidente. Je vous rappelle que, sur l'ensemble du projet de loi, la conférence des présidents a décidé qu'il serait procédé à un scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Les lois de financement de la sécurité sociale ont été créées dans un esprit de responsabilité et au bénéfice de l'intérêt général : elles ont confié au Parlement la responsabilité d'adopter un budget qui est supérieur à celui de l'État. L'examen de ce texte constitue un enjeu national pour l'équilibre de nos comptes sociaux mais aussi pour les patients, les établissements et l'ensemble des acteurs du soin, qui ont besoin de lisibilité et de stabilité.

Il s'agit aussi d'un enjeu national du point de vue de notre assemblée elle-même. Lorsqu'un texte budgétaire a été débattu, amendé et adopté ici même, en responsabilité et sans recours au 49.3, notre chambre ne doit ni se dérober ni se déjuger. Aujourd'hui, nous engageons la crédibilité de la représentation nationale, qui doit se montrer capable de produire du compromis et d'obtenir la confiance de nos concitoyens dans le travail parlementaire. C'est à cette aune que le groupe LIOT aborde cette lecture définitive.

Le constat est simple : le texte qui nous est soumis est strictement identique à celui adopté la semaine dernière. Il n'y a ni surprise, ni retournement, ni nouvel arbitrage. Dans ces conditions, il serait illogique, et même incompréhensible, que notre assemblée ne confirme pas le choix qu'elle a exprimé il y a une semaine.

Encore une fois, ce PLFSS n'est pas le texte idéal de tel ou tel groupe – et il ne prétend pas l'être. Il résulte du travail mené par les différentes formations politiques, à la recherche d'un point d'équilibre. À cet égard, la liberté et la place accordées au débat méritent d'être soulignées. Elles ont permis à l'Assemblée nationale de jouer pleinement son rôle de législateur et de démontrer qu'un compromis...

Mme Danièle Obono. Une compromission !

M. Christophe Naegelen. ...est possible lorsque la responsabilité prime sur la posture.

Le groupe LIOT ne fait preuve d'aucune complaisance. Ce texte ne nous satisfait pas. Nous avons exprimé nos réserves sur plusieurs orientations et savons que ce texte n'apporte pas de réponse aux défis structurels que doit relever notre système de protection sociale. Il appartiendra à notre assemblée de poursuivre ce travail dans la durée, avec ambition et rigueur.

Toutefois, nous le disons avec clarté : mieux vaut un PLFSS que pas de PLFSS du tout. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LIOT.*) L'absence de budget serait synonyme d'instabilité accrue, de déficit non piloté et de manque de visibilité pour les acteurs de la santé, du secteur médico-social et de la protection sociale.

Surtout, grâce au travail parlementaire, le texte qui nous est soumis aujourd'hui est bien meilleur que la copie initiale du gouvernement.

Notre groupe y a pleinement pris sa part. Nous avons ainsi obtenu la suppression du gel des prestations sociales afin de préserver le pouvoir d'achat des retraités et des ménages modestes ; nous avons instauré une obligation de négociation sur le maintien en emploi des seniors dans les entreprises de 300 salariés et plus ; nous avons obtenu le maintien de l'exonération salariale sur les contrats d'apprentissage conclus à partir de 2026 ; nous avons sécurisé le maintien tel quel du dispositif prévu par la Lodeom et son extension à Mayotte a été adoptée à l'unanimité ; nous avons rétabli un dispositif incitant à revaloriser les minima de branche lorsqu'ils sont inférieurs au smic ; nous avons introduit, avec la possibilité de fractionner le congé de naissance, une souplesse bienvenue pour les familles ; enfin, nous avons obtenu la prolongation de l'expérimentation des haltes soins addictions, un dispositif utile aux plus fragiles.

Nous discutons une nouvelle fois, pendant plus d'une heure, d'un texte qui est, à la virgule près, celui sur lequel nous avons déjà débattu la semaine dernière. Ce type d'exercice est assez curieux. C'est sans naïveté, mais avec constance, que nous abordons le vote. En écho à l'esprit qui régnait en 1996, lorsqu'ont été instaurées les lois de financement de la sécurité sociale, nous faisons le choix de la responsabilité parlementaire. Pour toutes ces raisons, le groupe LIOT, dans sa grande majorité, votera pour ce texte, en responsabilité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale nous revient tel que nous l'avons adopté le 9 décembre. Je ne m'attarderai pas sur son contenu, que nous connaissons bien. Je souhaiterais plutôt revenir sur ce que ce texte, malgré ses évolutions, ne règle pas – donc vous parler d'avenir.

Je pense en premier lieu à la question du financement de la sécurité sociale. Il est illusoire et dangereux de continuer à aborder le déficit de la sécurité sociale par le seul prisme

d'une réduction des dépenses de santé. Celles-ci tendent naturellement à augmenter en raison du vieillissement de la population mais aussi des progrès de la médecine.

Nous ne devrions pas être choqués lorsqu'une société investit dans les dépenses de santé car, en réalité, c'est le signe qu'elle prend soin de sa population. C'est précisément la grandeur et la modernité de la sécurité sociale que d'avoir posé le principe d'un accès aux soins de qualité pour tous en lien direct avec la production de richesse. Si nous admettons et défendons ce principe, nous pourrions tracer un chemin vertueux grâce auquel nous pourrions doter la sécurité sociale des moyens dont elle a besoin tout en la ramenant sur une voie d'équilibre budgétaire.

Cependant, cela suppose un choix politique courageux et ambitieux : rompre avec la politique appliquée depuis trente ans et qui est à l'origine de l'institution des lois de financement de la sécurité sociale, de l'instauration de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie ainsi que de la création de la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Car cette politique a radicalement modifié à la fois les missions et la gestion de la sécurité sociale, avec les conséquences désastreuses que nous connaissons : des hôpitaux au bord du gouffre, six Français sur dix qui renoncent à se soigner, des personnels – soignants ou non – en souffrance et une financiarisation croissante de l'offre de soins.

De fait, à force de définir des objectifs de dépenses contraints, puis de distribuer les moyens en fonction des besoins sanitaires et sociaux, ces derniers sont devenus des charges qu'il s'agit de rendre soutenables. Une telle gestion témoigne d'une absence de vision d'ensemble et dans la durée, mais aussi de perspective en matière de santé publique. On oublie la nature même – singulière – de la sécurité sociale.

Très concrètement, rompre avec cette logique délétère supposerait que notre assemblée débâte enfin d'un projet de loi de santé publique qui recenserait les priorités nationales de prévention et d'accès aux soins. Une telle démarche permettrait de partir des besoins pour définir, en conséquence, les recettes nécessaires assises sur la cotisation sociale. Il faudrait aussi procéder à une remise à plat radicale des 80 milliards d'exonérations sociales et d'exemptions d'assiette accordées sans aucune condition, dont les résultats sur l'emploi et le pouvoir d'achat sont très contestables. Les seuls dispositifs d'exemption d'assiette ont un coût pour la sécurité sociale estimé à 14,6 milliards en 2024.

Un débat de fond sur la dette sociale serait également nécessaire. Je rappelle que, chaque année, 15 à 16 milliards ne servent pas à financer le soin mais sont consacrés au remboursement d'une dette qui se finance sur les marchés à des taux d'usurier. Il convient également de mettre un terme à certains dysfonctionnements. Je pense notamment aux dépassements d'honoraires qui entrent en contradiction totale avec les principes de la sécurité sociale et qui, en 2024, représentaient 4,5 milliards, à la charge des patients.

Avec mon collègue Jean-François Rousset (*M. Karl Olive applaudit*), nous avons remis un rapport dans lequel figurent dix grandes propositions structurantes qui n'ont que trop peu trouvé leur place dans ce PLFSS et n'attendent désormais qu'une bonne volonté politique pour se concrétiser.

J'ajoute qu'il est plus que temps de progresser sur la voie d'un remboursement à 100 % des dépenses de santé par la sécurité sociale.

Enfin, les propositions alternatives aux lois de financement existent et ont fait leur chemin sur les bancs de l'hémicycle. Notre assemblée avait ainsi voté une loi de programmation sur le grand âge qui n'a jamais vu le jour. La FHF a rédigé et transmis au gouvernement une loi-cadre de programmation pluriannuelle. J'ai moi-même observé, lors de ma mission sur les hôpitaux de proximité, les bienfaits d'une telle programmation : elle n'appelle pas forcément à dépenser plus mais à dépenser mieux en planifiant les dépenses en adéquation avec les besoins des patients et les possibilités des territoires.

Vous le voyez, les solutions alternatives viables, ambitieuses socialement et responsables financièrement, existent. Elles sont devant nous et n'attendent que le courage politique pour être débattues et mises en œuvre. Nous sauverions ainsi la sécurité sociale en la renforçant.

S'agissant du vote des députés du groupe GDR, aucun changement n'est prévu depuis la semaine dernière.

Mme la présidente. La discussion générale est close.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	479
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	247
contre	232

(Le projet de loi est adopté.)

(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, SOC et Dem.)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures quarante, sous la présidence de M. Christophe Blanchet.)

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (n^{os} 1641, 2233).

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles du projet de loi.

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. L'article 1^{er}, sur lequel nous avons déposé un certain nombre d'amendements, résume à lui seul ce que nous avons appelé hier le régime des exceptions. Il tend à transférer notre capacité de décision, d'organisation et de maîtrise au CIO, le Comité international olympique, et au Cojop, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Ce transfert, qui peut paraître évident *a priori*, ne l'est pas tant que ça. Ses conséquences, à tout le moins, ne seront pas neutres : il s'agit d'organiser la privatisation de ces jeux au nom du CIO et du Cojop, dont on sait que la transparence est fort discutée, qu'ils ont pu être concernés par des affaires de corruption et que les entreprises partenaires bénéficieront de certaines exonérations.

On voit donc bien que derrière cet article en apparence anodin, se cache en réalité le transfert de notre pouvoir de décision. De cet article découlent les suivants : au fil de leur examen, nous aborderons successivement les droits qui vont être ôtés aux citoyens et attribués à ces personnes.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 159 visant à supprimer l'article.

M. Jean-François Coulomme. Nous souhaitons cette suppression parce que nous demandons que les fédérations délégataires des différentes disciplines concernées soient les organisatrices de ces jeux, en lieu et place du CIO, du Cojop et du CIP, le Comité international paralympique. Les fédérations sportives ont toute légitimité pour le faire, puisqu'elles ont une connaissance fine des pratiques sportives en question et qu'elles sont – c'est pour nous le point le plus important – porteuses d'une vision populaire du sport, qui ne se limite pas au sport de haut niveau et à la compétition. À l'inverse, les organismes que j'ai cités en ont une vision marchande.

Nous avons déposé exactement le même amendement, suivant la même logique, lorsque nous préparions l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

M. le président. Sur l'amendement n° 159, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour les articles 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 8 *bis*, 27 *bis* et 27 *ter*, pour donner l'avis de la commission.

M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. L'article 1^{er} a pour objet d'introduire une dérogation exceptionnelle en reconnaissant directement la qualité d'organisateur des Jeux olympiques et paralympiques au Comité international olympique, au Comité international paralympique et au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver des

Alpes françaises 2030 sans que ceux-ci aient à suivre la procédure classique, qui pourrait s'avérer chronophage et lourde. Une dérogation semblable avait été votée pour les JOP 2024 dans la loi de 2018 relative à leur organisation.

L'exposé sommaire de votre amendement évoque « le lien entre les différents niveaux de professionnalisation du sport ». Or dans son avis sur le projet de loi, le Conseil d'État précise que cette dérogation est d'autant plus justifiée que « les fédérations délégataires appelées à donner cette autorisation dans le régime de droit commun s'inscrivent dans la hiérarchie du Mouvement olympique qui rassemble, en application de la Charte olympique, le CIO, les fédérations sportives internationales, dont les fédérations délégataires mentionnées plus haut sont membres, et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ».

Pour ces raisons, mon avis est défavorable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, pour donner l'avis du gouvernement.

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Même avis. Le rapporteur a très bien expliqué ce qu'il en était. Le CIO organise les JO depuis qu'ils existent. On voit donc bien que votre amendement met totalement en cause l'organisation même de ces jeux.

Vous parlez d'enrichissement du CIO, notamment au détriment du mouvement sportif et des fédérations. Je vous rappelle simplement que 20 % des bénéfices éventuellement réalisés par le Cojop reviendront au CIO tandis que 20 % iront au CNOSF et 60 % seront consacrés à l'héritage des Jeux et au développement de la pratique sportive en France.

M. le président. La parole est à M. Antoine Armand.

M. Antoine Armand. Ce projet est technique, je pressens donc que nos débats le seront également. Mais nous pouvons peut-être nous concentrer sur l'essentiel. Or nos collègues de La France insoumise ont déposé un amendement visant à ce que le comité d'organisation des Jeux olympiques ne soit pas le comité qui organise les Jeux olympiques. Je peux comprendre que l'on s'oppose à ce projet, mais on atteint ici un niveau, non d'abstraction, mais d'absurdité, qui manifeste une volonté d'obstruction. Ce texte, je le répète, est technique ; il n'est pas un plébiscite pour ou contre les Jeux olympiques mais tend à assurer, de manière exigeante, qu'ils se dérouleront bien.

La France insoumise dépose donc un amendement visant à ce que le comité d'organisation des Jeux ne soit pas le comité qui organise les Jeux. À ce rythme, peut-être nous expliquerait-on bientôt qu'il ne s'agirait plus de Jeux olympiques et paralympiques, ou qu'il ne faudrait plus de Jeux d'hiver, mais des Jeux d'été. Par pitié, essayons de raison garder. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.)*

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Il est vrai que ce projet de loi est assez technique. Mais derrière cette technicité se dissimulent des choix politiques qu'il faudra bien assumer : exonérations fiscales, dérogations au droit de l'urbanisme, exceptions aux règlements locaux, notamment en matière de publicité. Ne le regrettez pas, c'est ainsi : il nous appartient d'examiner ces questions avec précision et d'y répondre clairement.

Oui, nous contestons l'organisation actuelle des Jeux olympiques ainsi que les pouvoirs conférés au CIO et aux différents comités, pour les raisons que je viens d'exposer. Nous ne voulons pas nous payer de mots. Vous invoquez les retombées en faveur du sport populaire : très bien, parlons-en concrètement. Examinons-les objectivement.

M. Sylvain Berrios. Si nous votons votre amendement, on ne pourra pas en parler !

Mme Élisabeth Martin. Nous constaterons rapidement que ces retombées ne bénéficient ni au sport populaire ni au sport non professionnel, alors même que les coûts supportés par la collectivité seront, eux, très élevés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 159.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	135
Nombre de suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour l'adoption	21
contre	110

(L'amendement n° 159 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur les amendements n° 55 et identique, et les amendements n°s 164 et 158, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi des amendements n°s 55, 156 et 164 qui peuvent être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 55 et 156 sont identiques.

La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir le premier.

M. Jean-Claude Raux. J'ai bien peur que personne ne sache dire précisément combien coûteront ces jeux. En revanche, nous savons déjà très bien ce qui n'entrera pas dans les caisses de l'État. C'est tout l'objet de cet amendement que de remettre en cause les multiples exonérations fiscales dont bénéficient les organisateurs des JOP de 2030.

Après un débat budgétaire au cours duquel le gouvernement n'a cessé de marteler la nécessité de faire des économies pour préserver les comptes publics, ces exonérations constituent un manque à gagner important pour l'État. Elles sont d'autant moins justifiables que le gouvernement ne tient pas ses promesses, en gelant, pour la seconde année consécutive, les 100 millions d'euros de crédits promis aux investissements et à la rénovation des équipements sportifs censés constituer l'héritage des JOP de Paris 2024.

La Cour des comptes a par ailleurs établi que les exonérations fiscales accordées pour les Jeux de Paris se sont élevées à 250 millions d'euros. Nous proposons donc d'éviter la reproduction d'un tel manque à gagner, afin de garantir, cette fois, un réel héritage des Jeux de 2030.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 156.

M. Jean-François Coulomme. Depuis plusieurs semaines, l'hémicycle est le théâtre de batailles autour du PLF et du PLFSS. À cette occasion, chacun a reconnu l'ampleur du problème du financement et la nécessité, pour les uns, de trouver de nouvelles ressources, et pour les autres, de réaliser des économies. Dans les deux cas, un impératif demeure : maintenir les ressources qui permettent de financer le budget de l'État comme celui de la sécurité sociale.

Or l'article 1655 *septies* du code général des impôts prévoit des dispositifs de défiscalisation et des exonérations qui bénéficient spécifiquement aux organisateurs de compétitions sportives internationales – notamment les Jeux olympiques. C'est quand même extraordinaire ! Je ne nie pas l'importance de l'organisation des Jeux dans la vie de la nation ; mais de telles exonérations, si elles sont jugées légitimes, devraient alors s'appliquer à d'autres activités lucratives dégageant des chiffres d'affaires comparables.

C'est pourquoi nous proposons la suppression pure et simple de l'article 1655 *septies*, totalement injustifié, qui vide les caisses de l'État de plusieurs centaines de millions d'euros. Hier soir, Mme la ministre évoquait le chiffre d'affaires substantiel que les Jeux allaient générer. Nous ne le contestons pas. Mais ce chiffre d'affaires ne couvrira qu'environ la moitié du coût total de l'organisation. L'autre moitié sera supportée par les contribuables.

Il est donc légitime que ces recettes soient soumises aux règles fiscales et sociales de droit commun : cotisations sociales, dont notre sécurité sociale a cruellement besoin, impôts sur les entreprises, impôts sur les bénéfices et contributions comme la CSG, indispensables au budget de l'État.

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 164.

Mme Élisabeth Martin. Mes collègues ont déjà évoqué la question du manque à gagner fiscal. À titre d'exemple, le régime fiscal dérogatoire appliqué pour les JOP de Paris a permis à Omega, bijoutier suisse qui nous fera difficilement pleurer sur sa situation financière, de bénéficier de 57 millions d'exonérations fiscales. Ce n'est pas anodin. Au total, le manque à gagner pour notre pays s'est élevé à près de 200 millions d'euros.

Nous attendons donc des explications claires et des justifications précises. Pourquoi nous sentons-nous obligés d'accorder de telles exonérations fiscales ? Quelque chose ne tourne pas rond : c'est le CIO qui a besoin de trouver un terrain pour ses Jeux, ce n'est pas la France qui a besoin d'accueillir les Jeux olympiques. C'est le Cojop qui cherche un lieu pour développer sa vision du sport business.

Pourquoi, dans ces conditions, accepter coûte que coûte ces manques à gagner, alors même que notre pays n'est pas en mesure de garantir la présence d'un enseignant devant chaque classe ? Vous devrez justifier, de manière rigoureuse, les raisons pour lesquelles ces exonérations fiscales sont accordées, puisque rien – absolument rien – ne nous y contraint.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Vos amendements, s'ils étaient adoptés, rendraient inopérant l'article 1^{er}. Je rappelle que l'article 1655 *septies* du code général des impôts a été créé en 2014 afin de disposer d'un dispositif pérenne d'exonération fiscale, à l'approche du championnat d'Europe de football de 2016. Ce dispositif, semblable à celui qui existe

en Angleterre et en Allemagne, a pour but d'attirer les organisateurs d'événements sportifs internationaux grâce aux exonérations fiscales, souvent intégrées à leur cahier des charges.

De plus, à la lecture de votre exposé sommaire, nous comprenons que vous commettez une confusion sur l'étendue réelle des exonérations que prévoit l'article 1655 *septies* du code général des impôts. En effet, vous citez le rapport de la Cour des comptes sur les JOP 2024, en indiquant que le taux de TVA réduit à 5,5 % pour la billetterie et le régime fiscal dérogatoire pour le Cojop, le chronométreur officiel des Jeux et le CIO ont entraîné respectivement 193,3 millions et 57 millions de manque à gagner.

Or le taux réduit de 5,5 % bénéficie à toutes les sommes acquittées par les spectateurs pour assister aux manifestations ou aux compétitions sportives organisées, agréées ou autorisées par une fédération sportive ayant reçu un agrément du ministre chargé des sports ou dans le cas d'une compétition internationale. Cette exonération ne relève donc pas de l'article 1655 *septies*.

De même, c'est la loi de finances initiale pour 2020, non l'article 1655 *septies*, qui a accordé une dérogation fiscale au chronométreur officiel des Jeux, en l'exonérant de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

Enfin, il convient de souligner que l'article 10 du contrat hôte prévoit que l'éventuel boni des Jeux est réparti à hauteur de 20 % pour le Comité national olympique et sportif français, 20 % pour le CIO et 60 % pour l'État, à destination du sport. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Le manque à gagner que vous évoquez est contestable. C'est simple : sans exonérations, il n'y a pas de grand événement sportif international ; et sans grand événement, il n'y a pas de recettes.

Les dispositifs fiscaux dérogatoires permettent de rendre la France attractive pour l'accueil de grands événements sportifs internationaux, dont l'impact est majeur sur l'activité économique nationale : marchés attribués à nos entreprises, recettes touristiques, création d'emplois pendant les Jeux, mais aussi d'emplois pérennes, dans de nombreux secteurs, sans oublier les activités commerciales.

Les retombées des JOP de Paris sont estimées à 7,1 milliards pour la seule économie francilienne, sans même compter les effets plus diffus dans l'ensemble du territoire. Alors que vous préférez voir le verre à moitié vide, je préfère le voir à moitié plein. Je rappelle enfin que le savoir-faire français en matière d'organisation de grands événements sportifs internationaux est un levier de développement économique pour nos territoires. Avis défavorable à ces trois amendements. (*Mme Blandine Brocard applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Madame la ministre, je m'inscris en faux contre vos propos. La France n'a pas obtenu l'organisation des Jeux en raison des cadeaux fiscaux qu'elle aurait promis au CIO, aux organisateurs, aux sponsors et aux annonceurs : c'est totalement faux.

Tout au long de l'année, les sponsors et les annonceurs de tournois, de compétitions sportives et de rencontres diverses investissent massivement dans les médias, en acquittant les taxes et les prélèvements correspondants. Comment pouvez-vous sérieusement soutenir devant la représentation nationale que ces acteurs n'auraient pas participé à l'organisation de la compétition sans de tels cadeaux ? C'est aberrant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

L'octroi des Jeux à la France n'était pas conditionné à cette défiscalisation : ce que vous affirmez est faux. Certes, des exigences existaient, mais je tiens à rappeler que la France était alors le dernier candidat en lice, tous les autres s'étant retirés ou ayant été éliminés par le CIO.

Nous disposons donc d'une position de force exceptionnelle pour négocier pendant le débat préalable des conditions équilibrées, afin que la France ne soit pas saignée comme elle va l'être. Or rien n'a été fait, ce qui est incroyable. Depuis quand, dans une négociation, consent-on à tout céder à son partenaire sans rien obtenir en retour ? Je ne comprends pas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 55 et 156.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	151
Nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	31
contre	118

(*Les amendements identiques n^{os} 55 et 156 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 164.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	151
Nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71
Pour l'adoption	30
contre	111

(*L'amendement n^o 164 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n^o 158.

Mme Élisabeth Martin. Convenons que l'organisation de ces Jeux olympiques n'a été décidée par personne, si ce n'est par les présidents des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette situation pose, en elle-même, un problème majeur, d'autant plus que ce sont les Alpes – un milieu fragile et sensible – qui seront au cœur de l'événement.

Voilà pourquoi les citoyens et les élus locaux sont en colère. Ils ont raison, et ils peuvent compter sur notre soutien. Si certains entendent aller jusqu'au bout de cette entreprise, il faudra impérativement commencer par rétablir la confiance.

Et la confiance passe par la transparence. C'est dans cet esprit que nous proposons que les rémunérations des organisateurs, quelle que soit leur fonction, soient rendues publiques.

À cet égard, je rappelle que le parquet national financier (PNF) a ouvert, en 2024, une enquête sur les conditions de rémunération, en raison d'un dépassement de 115 millions d'euros de la masse salariale globale du comité d'organisation, alors qu'environ 480 millions étaient initialement prévus. Ce sont des montants considérables, surtout au regard des efforts que vous exigez des Français, contraints à se serrer la ceinture.

Il est donc impératif que les rémunérations des membres des organisations soient rendues publiques. Vous l'aurez compris : nous ne vous lâcherons pas. Nous vous demandons, encore et toujours, de justifier les raisons pour lesquelles vous acceptez de telles conditions d'organisation des Jeux olympiques. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Sur les amendements n^{os} 161 et 312 rectifié, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Vous souhaitez la publication de l'ensemble des rémunérations des membres du Cojop, du CIO et du CIP. Cette demande me semble excessive.

M. Jean-François Coulomme. C'est la moindre des choses !

M. Christophe Proença, rapporteur. De plus, l'amendement est placé au mauvais article, car il est question à l'article 7 de la publication des revenus les plus élevés du Cojop.

J'en viens au fond de l'amendement. Il convient de rappeler qu'une partie des instances visées n'est pas nationale et ne relève donc pas de la compétence juridique de notre assemblée : le CIO et le CIP sont des organisations internationales non gouvernementales à but non lucratif, dont le siège se situe respectivement en Suisse et en Allemagne. Quant au Cojop, la commission a adopté, sur ma proposition, un amendement à l'article 7 visant à porter à vingt le nombre de postes dont la rémunération sera communiquée. Nous aurons l'occasion d'examiner un amendement tendant à porter ce nombre à cent, ce qui me semble bien plus raisonnable et intéressant que votre proposition. Je vous propose de retirer l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. M. le rapporteur ayant donné les meilleurs arguments possible, mon avis est le même que le sien : défavorable.

M. le président. La parole est à M. Thomas Portes.

M. Thomas Portes. Nous ne pouvons accepter votre réponse selon laquelle, au motif que le siège social d'une entreprise est à l'étranger, nous ne serions pas en mesure d'exiger la transparence des rémunérations. Vous appelez à dérouler le tapis rouge, à grand renfort d'exonérations fiscales et de cadeaux, à des multinationales, et nous ne serions pas capables d'obtenir la transparence en ce qui concerne les

responsables du CIO ou du Cojop ? Vous ne voulez pas publier la rémunération de ces gens-là, qui touchent des sommes astronomiques !

Madame la ministre, vous avez parlé des retombées qu'auraient les Jeux olympiques en matière d'emplois pérennes. Les retombées qu'ont eues les Jeux de Paris en matière d'emploi, ce sont des procès pour travail dissimulé en bande organisée contre des organisations criminelles ayant employé des sans-papiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*) Le journal *L'Équipe*, qui ne traite pas de politique, a documenté l'exploitation de travailleurs sans papiers sur les chantiers des Jeux olympiques. (*Mêmes mouvements.*)

M. Bertrand Sorre. C'est faux !

M. Thomas Portes. Voilà la réalité ! Alors que nous débattons des Jeux olympiques de 2030, des citoyens se mobilisent en Italie, notamment à Milan, contre les Jeux olympiques d'hiver qui s'ouvriront dans quelques jours et qui seront, eux aussi, une dépense scandaleuse de fric, dont certains ne profiteront jamais. Nous demandons au moins la transparence : ces gens ont des rémunérations élevées, les citoyens français doivent pouvoir les connaître. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous n'avez pas écouté ce que vient de vous dire M. le rapporteur : vous mettez en cause la transparence du Cojop, alors qu'il est précisé à l'article 7 que les rémunérations les plus élevées du Cojop seront rendues publiques et que les parlementaires exerceront un contrôle. Lisez le texte et vous verrez que votre demande est satisfaite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

M. Thomas Portes. Et le CIO ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 158.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	154
Nombre de suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50
Pour l'adoption	30
contre	69

(*L'amendement n^o 158 n'est pas adopté.*)

(*L'article 1^{er} est adopté.*)

Après l'article 1^{er}

M. le président. Nous en venons aux amendements portant article additionnel après l'article 1^{er}.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n^o 161.

M. Jean-François Coulomme. Comme l'a dit ma collègue Élisabeth Martin, nous voulons de la transparence. Je ne comprends pas ce qui vous effarouche dans la demande légitime des députés de l'Assemblée nationale, représentants

du peuple français, de vérifier le bon usage des finances publiques. Nous ne vous demandons pas de taxer les gens que vous protégez et que vous engraissez, nous vous demandons simplement de publier, en toute transparence, le montant de leur rémunération.

Mme Frédérique Meunier. L'article 7 satisfait votre demande!

M. Jean-François Coulomme. La transparence implique également que les représentants de la nation aient connaissance des différents contrats conclus entre les collectivités territoriales – en l'espèce, les régions –, le Cojop, le CIO et l'État. Ces documents n'ont pas à être dissimulés. Par cet amendement, nous demandons donc que soient publiés, dans un délai d'un mois après la publication du texte, les documents officiels de la candidature française qui ont donné lieu aux dispositions soumises à notre examen.

Par ailleurs, je suis étonné que le Rassemblement national, main dans la main avec le gouvernement, défende l'opacité et les exonérations. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) On voit bien de quel côté il est! En tout cas, ce n'est pas du côté des finances publiques.

M. Julien Guibert. Du point de vue de quelqu'un qui veut tout taxer, c'est sûr...

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Christophe Proença, rapporteur. Vous souhaitez la publication des documents officiels de candidature, à commencer par le dossier de candidature et le contrat hôte. Votre demande est en partie satisfaite, puisqu'il suffit d'une simple recherche sur internet pour trouver le contrat hôte. Quant au dossier de candidature, son dossier de presse est également accessible, mais je ne crois pas qu'il soit pertinent de le publier intégralement pour l'instant: il contient de nombreuses informations qu'il pourrait être délicat de dévoiler à ce stade de préparation et d'organisation des Jeux. Avis défavorable.

M. Jean-François Coulomme. Le secret des affaires! Bravo!

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous invoquez la transparence. Elle est bien sûr nécessaire et elle s'applique déjà! Les documents sont accessibles: il suffit d'aller les consulter, mais vous n'avez peut-être pas eu le loisir de faire cette démarche.

M. Jean-François Coulomme. Si!

Mme Marina Ferrari, ministre. La synthèse du dossier de candidature se trouve sur le site du Comité national olympique et sportif français...

M. Jean-François Coulomme. Je ne veux pas une synthèse mais le contrat!

Mme Marina Ferrari, ministre. ...et le contrat hôte est d'ores et déjà accessible sur le site du CIO. Par ailleurs, votre collègue Élisabeth Martin a dit que les présidents des deux régions concernées avaient décidé seuls; les régions ont délibéré, et ces délibérations sont également accessibles en ligne.

Vous parlez du Cojop comme d'un organe contre lequel nous devrions lutter, mais je vous rappelle que le Cojop, c'est nous! Le Cojop, c'est le mouvement sportif français, le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les régions, les collectivités territoriales, l'État, des membres du

CIO ainsi que les athlètes. Il se compose de tous ces acteurs. Mettez le nez dans le Meccano, vous comprendrez peut-être mieux le texte! (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Nous verrons lors des élections qui descendra dans le Meccano! (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Nous sommes sollicités par des maires fort inquiets car ils ne savent pas ce qu'on leur demandera ni ce que cela coûtera. Quoi que vous en disiez, bien malin qui sait précisément quels équipements – je ne parle pas de la patinoire de Nice – seront installés, et à quel endroit. (*Mme Frédérique Meunier s'exclame.*)

Mme Béatrice Bellamy. C'est dans le dossier législatif du texte!

Mme Frédérique Meunier. Ils vont le savoir!

Mme Élisabeth Martin. Bien malin qui sait quels mécanismes seront mis en œuvre pour privatiser les logements sociaux (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem*) et y installer certaines personnes, étant entendu que ces territoires ne comportent pas de logements sociaux vides. Ne vous en déplaise, il y a bien un problème de transparence. M. le rapporteur vient d'en fournir la meilleure preuve en nous disant que le dossier de candidature contient des informations délicates qu'il vaudrait mieux ne pas dévoiler. Quelles sont-elles? Donnez-nous ne serait-ce que quelques exemples!

Ces JO sont marqués par une forme de péché originel: les citoyens n'ont pas été consultés, alors que le cadre juridique exigeait qu'ils le soient. Il faudra bien que les supporters de ces jeux – sans mauvais jeu de mots – expliquent et justifient tout cela. Faire la transparence intégrale sur les éléments du dossier de candidature et sur les conséquences précises qu'auront les Jeux sur les communes concernées par le contrat hôte nous paraît être le minimum. Quelles sont les informations délicates et sensibles qui doivent rester cachées? Donnez-nous des exemples!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 161.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	154
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	24
contre	78

(*L'amendement n° 161 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Armand, pour soutenir l'amendement n° 312 rectifié.

M. Antoine Armand. Il s'agit d'un amendement d'appel; il vise à ce que les départements soient bien représentés au sein du comité d'organisation – ce qui est déjà le cas. Je suis bien obligé, au-delà des fractures partisans, de noter que certains propos de mes collègues du groupe La France insoumise sont factuellement justes. La transparence des Jeux olympiques laisse pour l'instant à désirer et, qu'on soit pour ou contre les JO, on peut remarquer que le consentement des habitants

n'a été recueilli ni au niveau local ni au niveau national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Il est permis de souhaiter un minimum d'explications.

Ces dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de difficultés de gouvernance, d'organisation, voire davantage. Je pourrais évoquer la démission de la directrice des opérations du Cojop ou encore les échanges de courrier entre des collectivités locales de niveau différent ; je pourrais aussi témoigner de la pression qui est mise sur les élus locaux des territoires hôtes, pris dans un étau entre la nécessité d'organiser le mieux possible un événement qui doit avoir lieu dans leur commune et l'impossibilité d'accepter n'importe quelles conditions. Si Mme la ministre le veut bien, cet amendement pourrait lui donner l'occasion de faire un point d'étape quant à l'organisation et à la gouvernance de ces Jeux olympiques.

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 309, par le groupe Rassemblement national ; sur l'amendement n° 175, par les groupes Rassemblement national et La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Comme vous l'avez noté, votre demande est déjà satisfaite. L'article 12 des statuts du Cojop 2030 décrit la composition du conseil d'administration où, pour représenter les collectivités territoriales, siègent notamment « les présidents des conseils départementaux des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie ou leur représentant(e) ». Ces statuts sont publics et accessibles en ligne. De plus, la première réunion du comité des territoires s'est tenue le 25 novembre. Je vous suggère de retirer l'amendement ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Monsieur le ministre Armand, je vous remercie pour votre amendement d'appel qui me permet de revenir sur la place des territoires dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030. Je commencerai par rappeler que l'accueil de ces jeux est une initiative des régions ; il est important de le souligner pour contrer l'idée, parfois exprimée, que tout serait dirigé par l'État ou par le président du Cojop. Les Jeux ont été voulus par les territoires. M. le rapporteur vient d'ailleurs de rappeler que les deux régions et les quatre départements concernés sont représentés au conseil d'administration du Cojop. C'est également le cas des communes concernées par le dossier de candidature, même si la carte des sites n'est pas encore tout à fait arrêtée. En somme, la gouvernance est largement partagée avec les collectivités territoriales dans le cadre du Cojop.

Par ailleurs, vous regrettez une forme d'opacité. Nous sommes actuellement en train de discuter avec les collectivités qui accueilleront les épreuves ; si la carte des sites n'est pas finalisée, c'est parce que nous sommes dans la phase de calage budgétaire. Le Cojop et l'État tiennent absolument – nous serons très vigilants sur ce point – à respecter l'enveloppe budgétaire de 2,132 milliards d'euros. Pour ce faire, nous échangeons avec les sites potentiels pour étudier la mise

en œuvre de ces financements. L'État et les régions y contribueront, ainsi que le CIO et les recettes privées, mais le bloc infrarégional devra également réaliser des investissements.

Vous évoquez certaines tensions qui se sont fait jour dans les collectivités. Je prendrai l'exemple du département de la Savoie, que je connais bien – vous le savez, puisque nos circonscriptions sont voisines. Hervé Gaymard, président du conseil départemental, a indiqué assez clairement, il y a quelques semaines, qu'en l'état des discussions, le département cesserait de prendre part aux réunions de calage budgétaire. En revanche, il a rappelé – j'ai eu l'occasion de le souligner hier soir dans cet hémicycle – que le département de la Savoie participerait bien à ces jeux et les financerait à hauteur de l'engagement pris. Il n'y a donc pas de désengagement des collectivités, même si des moments de tension peuvent survenir au cours des discussions. Lorsque le comité de coordination est venu sur place, il a d'ailleurs rappelé la place centrale des collectivités et la nécessité de les associer à la gouvernance du Cojop.

Mme Élisabeth Martin. Ce sont elles qui paieront !

Mme Marina Ferrari, ministre. Elles doivent bien sûr être écoutées. Vous connaissez mon affection particulière pour les collectivités ; je me porte garante du fait qu'elles seront entendues.

M. le président. La parole est à M. Antoine Armand.

M. Antoine Armand. Je retire l'amendement.

M. Thomas Portes. Il est repris !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 312 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	153
Nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	26
contre	123

(*L'amendement n° 312 rectifié n'est pas adopté.*)

Article 2

(*L'article 2 est adopté.*)

Après l'article 2

M. le président. La parole est à Mme Géraldine Bannier, pour soutenir l'amendement n° 309.

Mme Géraldine Bannier. Cet amendement, qui ne devrait pas susciter de polémique, vise à préciser les éléments dont sont dépositaires le Comité national olympique et sportif français et le Comité paralympique et sportif français en complétant la liste avec la torche, les médailles et les pictogrammes. Il tend également à introduire à l'article L. 141-5 du code du sport une référence à la Charte olympique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Les Jeux 2024 ont permis de constater certaines limites de notre protection des propriétés olympiques et paralympiques. L'amendement vise à combler ces lacunes dans la perspective des prochains jeux. Le CNOSF et le CPSF ont fait des demandes en ce sens. Il me semble important d'adapter le droit aux risques relevés.

L'avis de la commission est donc favorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous avez raison, nous avons besoin de protéger davantage et de manière plus complète les emblèmes et les marques olympiques car cela contribue aussi à l'attractivité des Jeux pour les partenaires. Je vous remercie donc pour cet amendement.

L'avis du gouvernement est favorable.

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Je suggère de privatiser le dictionnaire : ce serait le plus simple et, ainsi, nous ne prendrions aucun risque. Plus sérieusement, cette question renvoie au caractère mégacommercial des Jeux olympiques. En effet – et cela pourrait mériter discussion eu égard aux « valeurs de l'olympisme », bla bla bla... –, nous sommes en train de privatiser différents éléments pour garantir le monopole de leur commercialisation. Voilà ce que signifie l'amendement n° 309. Cette démarche me paraît discutable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Je dirai juste un mot pour expliquer à Mme Martin comment cela fonctionne : plus il y a de recettes privées, moins il y a de dépenses publiques ; ce n'est pas plus compliqué que cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 309.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	150
Nombre de suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour l'adoption	79
contre	58

(*L'amendement n° 309 est adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 175.

M. Jean-François Coulomme. Sauf le respect que je vous dois, madame la ministre, vous venez de nous dire une chose complètement fautive. En effet, ce n'est pas l'augmentation des bénéfices privés réalisés au cours de cet événement qui allégera la facture publique.

Mme Marina Ferrari, ministre. Eh si !

M. Jean-François Coulomme. Non : il n'y a pas de porosité entre les deux. Quand nous aurons payé, par exemple, tous les frais liés à la sécurité avec l'argent du contribuable, je ne crois pas qu'un gentil membre du CIO ou du Cojop viendra nous proposer de restituer un peu d'argent parce que cela nous aura coûté beaucoup. Dans un autre monde ou dans un

rêve, cela pourrait arriver, mais dans la réalité cela n'existe pas. Il n'y a pas de porosité entre l'argent privatisé et l'argent public. Les bénéfices de cet événement sont privés tandis que les pertes sont mutualisées pour les contribuables français. Je le répète ; vous aurez l'occasion de prendre souvent la parole pour essayer de nous démontrer le contraire, mais cela ne change pas la réalité.

Dans le prolongement de cette idée, l'amendement n° 175 tend à obliger les organisateurs des Jeux à inclure dans les conventions et marchés avec leurs partenaires des clauses d'engagement en faveur de l'insertion sociale, de l'emploi local et du respect de l'environnement. Je tiens à rappeler que la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) pour les JO 2024 n'a affecté que 0,2 % de son budget à l'économie sociale et solidaire, ce qui est proprement scandaleux. Nous demandons à orienter la dépense pour qu'elle favorise l'emploi local, l'insertion sociale et le respect de l'environnement – c'est la moindre des choses. Comme on a renoncé à tout dans le contrat avec le CIO, nous pourrions essayer au travers de ce projet de loi de rééquilibrer un peu les devoirs et les droits de chacun des contractants.

M. le président. Sur les amendements identiques n°s 41 et 232, je suis saisi par les groupes Rassemblement national et La France Insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. L'amendement n° 175 tend à soumettre tout engagement public financier à des clauses d'engagement en faveur de l'insertion sociale, de l'emploi local et du respect de l'environnement.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 26 novembre, le Cojop, la Solideo Alpes 2030 et les huit organisations syndicales et patronales représentatives au niveau interprofessionnel ont signé la charte sociale, économique et environnementale des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030 au siège du CNOSF en présence de la ministre Marina Ferrari. Cette charte a pour objectif de définir et de promouvoir des engagements économiques, sociaux et environnementaux ambitieux. Les engagements environnementaux s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route environnementale que l'État, le Cojop Alpes françaises 2030 et la Solideo Alpes 2030 sont en train d'élaborer.

L'amendement n° 175 est ainsi satisfait. Par exemple, le point 7 de la charte consiste à « promouvoir une commande publique responsable, à travers une stratégie responsable des achats, en intégrant des clauses sociales et environnementales ambitieuses ».

L'avis de la commission est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Effectivement, l'amendement n° 175 est satisfait puisque la charte couvre les différents thèmes que vous avez évoqués. Défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élixa Martin. Cette charte n'a pas de pouvoir contraignant ; elle ne donne qu'une indication. De surcroît, vous venez vous-même, en une sorte d'aveu, de déclarer que la feuille de route environnementale était en cours de rédaction. Je n'en dirai pas plus : c'est suffisamment clair ainsi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 175.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	148
Nombre de suffrages exprimés	145
Majorité absolue	73
Pour l'adoption	19
contre	126

(*L'amendement n° 175 n'est pas adopté.*)

Article 3

M. le président. La parole est à M. Alexis Jolly.

M. Alexis Jolly. L'article 3 vise à encadrer de manière temporaire et strictement limitée les règles de publicité applicables dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030.

Il ne s'agit ni d'un blanc-seing ni d'une remise en cause durable du droit de l'environnement mais d'un dispositif dérogatoire ciblé, proportionné et borné dans le temps. Concrètement, l'article 3 permet de déroger jusqu'au quinzième jour suivant la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques à certaines restrictions prévues par le code de l'environnement pour les dispositifs supportant exclusivement les emblèmes olympiques et paralympiques. Ces dérogations sont encadrées, soumises à déclaration préalable et assorties de garanties fortes en matière d'insertion paysagère, de sécurité et de respect du cadre de vie.

Pour cette même période, l'article prévoit également des dérogations au bénéfice des partenaires de marketing olympique, tels que définis dans le contrat de ville hôte. Ces partenaires pourront installer des dispositifs publicitaires sur des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou dans un périmètre de 500 mètres autour des sites olympiques. Là encore, ces dérogations ne sont ni générales ni permanentes, car elles sont strictement limitées aux sites concernés, à la durée des Jeux et à leurs abords immédiats.

L'article encadre aussi les dispositifs liés au relais de la flamme olympique et de la flamme paralympique avec des périmètres précis, des durées courtes et une information obligatoire des maires et des représentants. Il ne s'agit pas d'une dérégulation mais d'une organisation temporaire adaptée à un événement exceptionnel.

M. Jean-François Coulomme. C'est une vraie publicité !

M. Alexis Jolly. En définitive, cet article permet de concilier l'organisation d'un événement international majeur, les engagements contractuels de la France et le respect de nos principes environnementaux. Il ne s'agit pas d'affaiblir le droit existant mais de l'adapter temporairement, de façon encadrée et responsable, à une situation exceptionnelle.

Le groupe Rassemblement national soutiendra donc l'article 3. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à Mme Élixa Martin.

Mme Élixa Martin. Ben voilà, on a tout compris, c'est le RN qui veut organiser les JO ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Théo Bernhardt. Élu(e) en 2027, c'est Marine Le Pen qui inaugurera les JO !

Mme Élixa Martin. On a enfin compris qui était derrière tout ça ! (*Sourires.*) Non, il faut être sérieux ! La présence majeure et structurante de la publicité renvoie à ce que sont désormais les Jeux olympiques : ils sont fondés sur le consumérisme. Nous pouvons le décider ou le refuser. J'attire votre attention sur le fait que ces publicités dépasseront le temps de l'organisation des Jeux olympiques, puisqu'elles seront affichées trente jours avant et quinze jours après, dans un périmètre large. Même les bâtiments classés pourront être concernés – comme vous l'avez dit.

Mais enfin, quelle drôle d'idée ! On nous dit que les Jeux olympiques promeuvent la France, les beaux paysages et le patrimoine français, mais ce n'est pas le cas : ils seront couverts de tas de bouteilles Coca-Cola. (*Protestations sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

M. Pierre Cordier. Quelle pique gratuite !

Mme Élixa Martin. Un élément majeur qui explique la colère des élus locaux est que vous vous asseyez sur leurs décisions, en particulier sur les règlements locaux de publicité. Certaines villes ou intercommunalités, par exemple, ont refusé les affiches de 4 mètres sur 3 et les publicités grand format. Mais vous prenez le règlement local de la publicité, vous le mettez à la poubelle et vous voulez afficher des publicités pour Omega et Coca-Cola. Ce n'est pas acceptable. Nous avons voté il y a dix jours la loi portant création d'un statut de l'élu local et voilà ce que vous faites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Christophe Proença, rapporteur. Je répondrai de manière un peu longue...

Mme Élixa Martin. S'il y a des arguments...

M. Christophe Proença, rapporteur. ...et assez complète aux deux interventions, en anticipant sur l'examen des amendements que nous aborderons par la suite.

L'article 3 crée des dérogations limitées dans le temps et l'espace...

Mme Élixa Martin. Non !

M. Christophe Proença, rapporteur. ...au règlement national et aux règlements locaux de publicité, afin d'autoriser les affichages publicitaires. Les dérogations aux dispositions applicables en matière d'affichage publicitaire sont nécessaires au respect du contrat hôte et à l'équilibre financier du projet. Comme vous le savez, le budget des Jeux est abondé à 75 % par des recettes privées et à 25 % par des financements publics. Sans tomber dans l'excès, il me semble que ces dispositions, semblables à celle des JOP de Paris 2024, permettent un certain équilibre. Compte tenu de

cette part de financement privé, les partenaires de marketing souhaitent pouvoir mettre en avant leur participation, ce qui paraît normal.

Mme Élisabeth Martin. C'est normal ?

M. Christophe Proença, rapporteur. De plus, vos amendements tendent à réduire le champ des exceptions. Or il faut être conscient de ce que sont les Jeux. Outre les questions matérielles du montage et du démontage des installations, qui ne peuvent avoir lieu le jour même des cérémonies d'ouverture et de clôture, il est important de rappeler que les Jeux sont une fête où le sport est célébré ; or cette célébration passe par ces affichages temporaires.

Mme Marie Mesmeur. Oh là là ! Vive la planète !

M. Christophe Proença, rapporteur. Les exceptions que permet l'article 3 peuvent être regroupées en trois ensembles : d'abord, l'affichage des symboles olympiques et paralympiques, qui constitue l'exception la plus large ; ensuite, la publicité au profit des partenaires marketing des Jeux ; enfin, l'installation d'un dispositif de compte à rebours dans les communes accueillant un site olympique ou paralympique – cette dernière disposition a été introduite par le Sénat.

Mme Élisabeth Martin. Ça, c'est Omega !

M. Christophe Proença, rapporteur. Ces dérogations seront limitées dans le temps et circonscrites dans l'espace. De plus, des mesures ont été prises pour garantir l'insertion architecturale et paysagère des dispositifs ainsi que le respect de la sécurité des personnes et des usagers de la route. Il est à noter que la majorité de ces affichages sera soumise à diverses procédures. Le pavage, hors enseignes et préenseignes, sera soumis à déclaration préalable auprès de l'autorité de police de la publicité.

La publicité faite au profit des sponsors sur les sites liés au déroulement ou à l'organisation des Jeux sera soumise à autorisation préalable auprès de l'autorité de police de la publicité ou du préfet de région. L'installation de publicités faites au profit des sponsors sur le parcours et dans les étapes des relais des flammes olympique et paralympique doit faire l'objet d'un contrat conclu entre les sponsors officiels et le Cojop. Ce contrat devra veiller au respect des impératifs paysagers et de sécurité.

Par comparaison, pour les Jeux de Paris 2024 qui étaient caractérisés par la présence de nombreux monuments historiques présentant une forte sensibilité, l'application de ces dispositions n'a pas soulevé de difficulté ni d'opposition particulières. C'est la raison pour laquelle il est considéré que, transposée aux territoires de montagne également sensibles dans la perspective de la préservation des paysages, la disposition présente les garanties suffisantes pour une application adaptée.

Enfin, dans l'avis du Conseil d'État, l'article 3 relève des dispositions n'appelant pas d'observations particulières.

Pour être complet, j'ai regardé en détail les dérogations prévues. L'affichage publicitaire pour les partenaires marketing et les sponsors sera autorisé trente jours avant la cérémonie d'ouverture et quinze jours après. Celui des symboles olympiques le sera à partir de la publication de la loi et jusqu'à trente jours après la cérémonie. Enfin, pour la flamme, les affichages seront permis quinze jours avant son passage dans une ville ou un village, et jusqu'à sept jours après. Ces limites me semblent raisonnables.

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 41 et 232, tendant à supprimer l'article 3.

La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir l'amendement n^o 41.

M. Jean-Claude Raux. Je suis heureux de voir que M. Jolly est familier du code de l'environnement, car j'avais plutôt compris, en l'écoutant hier soir, qu'il voulait le brûler.

Revenons à l'article 3, qui ouvre largement la porte aux dérogations en matière de publicité – panneaux géants, affichages commerciaux sur des monuments historiques ou dans des espaces naturels. En effet, cet article permettra aux partenaires marketing des Jeux d'envahir littéralement nos espaces et nos paysages, y compris les lieux les plus protégés.

Or les Jeux doivent rester un événement sportif. Ils ne doivent pas devenir une vitrine XXL ouverte à tous les champs du possible et à tous les vents pour les publicités des multinationales. Nous proposons donc de supprimer l'article 3, afin de recentrer les Jeux sur le sport, de limiter les dérives mercantiles et de protéger notre cadre de vie et nos biens communs.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n^o 232.

M. Jean-François Coulomme. Nous n'avons pas envie que nos montagnes soient travesties en supports pour des publicités de Coca-Cola, d'Omega ou d'autres sponsors et annonceurs tout aussi peu recommandables. Si la caméra mondiale se porte sur nos territoires, nous aimerions montrer ce qu'ils ont de plus beau, c'est-à-dire la neige immaculée sur des sommets vierges de tout affichage qui les souillerait.

Nous nous opposons à toutes les dérogations au code de la publicité qui sont prévues dans cet article. Ce sont les épreuves sportives qui doivent attirer du monde, pas les publicités. Il est vrai que le CIO tire le plus gros de ses rentes de la négociation des droits de retransmission. Or on n'a pas affaire ici à des entreprises philanthropiques, puisqu'elles se nourrissent des publicités qu'elles hébergent. Nous sommes donc pour la suppression de l'article.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Avis défavorable pour les raisons évoquées précédemment.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Avis défavorable. Madame Martin, vous avez un certain sens du spectacle, mais permettez-moi de vous rappeler que l'implantation de ces dispositifs publicitaires sera soumise à l'autorisation des élus locaux. Je suis désolée, mais on ne va pas s'asseoir sur leur avis !

Mme Élisabeth Martin. Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas ce qui est écrit !

M. le président. Madame Martin, levez la main et je vous donnerai la parole.

Mme Élisabeth Martin. Il n'empêche que c'est faux !

M. le président. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau. Cela fait une heure que nous dissertons sur les premiers articles de ce texte. En tant qu'ancien dirigeant d'un club d'athlétisme, je voudrais rappeler

comment fonctionne globalement le mouvement sportif, que ce soit dans le cadre des Jeux olympiques ou d'une compétition nationale.

Quand on souhaite accueillir les championnats de France, on se porte candidat auprès de la Fédération française d'athlétisme, qui impose un cahier des charges – et, généralement, une cotisation. Il y est expressément prévu que les sponsors, c'est-à-dire les partenaires privés qui financent la Fédération, soient mis en valeur. C'est ce qui est fait, non pas pour rendre service aux publicitaires, mais parce que l'accueil d'un championnat permet de développer la pratique du sport, en montrant le sport de haut niveau aux jeunes pratiquants.

Pour les Jeux olympiques, c'est exactement la même démarche. C'est grâce aux partenaires privés que l'argent public est moins sollicité – cela a déjà été dit. L'argent public, madame Martin, sert prioritairement au sport éducatif, au sport du quotidien et au sport santé.

Mme Marie Mesmeur. Si seulement !

M. Joël Bruneau. Le spectacle sportif international doit donc être financé avant tout par des partenaires privés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie Mesmeur.

Mme Marie Mesmeur. Mon collègue Coulomme a parlé des montagnes. Je vous invite maintenant à faire un petit exercice de projection : jamais un député breton n'accepterait que des publicités pour Coca-Cola ou Total soient installées sur la Pointe du Raz ou sur l'île Vierge. Jamais ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) C'est pareil pour nos montagnes. Respectez notre nature, où qu'elle soit !

Madame la ministre, on ne retiendra pas de votre intervention que vous voulez protéger la nature et nos concitoyens, car vous ne l'avez pas dit. Vous venez de mentir en affirmant que les élus locaux décideraient du cadre et des conditions d'installation des publicités, notamment près de nos monuments historiques et dans la nature.

Mme Marina Ferrari, ministre. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Mme Marie Mesmeur. C'est le Conseil d'État qui en décidera, d'après votre texte, alors même qu'une loi portant création d'un statut de l'élu local vient d'être votée ! Encore une fois, vous mentez à la représentation nationale, vous interprétez le droit comme vous le voulez et vous ne protégez ni notre nature ni nos concitoyens de ces publicités qui sont seulement destinées à engranger des bénéfices commerciaux !

M. Thierry Benoit. Oh ! Quel manque de respect !

Mme Marie Mesmeur. C'est vraiment scandaleux ! Vous préférez faire de la publicité pour le capitalisme plutôt que protéger notre nature !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 41 et 232.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	145
Nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73
Pour l'adoption	24
contre	120

(*Les amendements identiques n^{os} 41 et 232 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n^{os} 174, 168 et 171, pouvant être soumis à une discussion commune.

Sur les amendements n^{os} 174 et 171, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élixa Martin, pour soutenir l'amendement n^o 174.

Mme Élixa Martin. Cet amendement de repli vise à limiter dans le temps l'installation des publicités. Je voudrais revenir sur deux points. D'abord, l'article pose la question de la définition de l'espace public. Il s'agit d'un espace partagé, qui peut être naturel et qui résiste à la privatisation. Or l'arrivée massive de la publicité perturbe l'espace public, au point que certains élus locaux ont décidé de retirer les panneaux d'affichage publicitaire de JCDecaux. Ce n'est pas une marotte. Ils affirment ainsi leur vision de l'espace public, qui doit être protégé de la privatisation.

Ensuite, examinons la liste des sponsors officiels. On y trouve Airbnb, par exemple. À votre avis, quel effet le développement d'Airbnb a-t-il sur nos montagnes ? N'en souffrent-elles pas ? Le nombre de lits froids n'augmente-t-il pas ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Discutons de ces difficultés réelles avec les élus locaux ! Ceux-ci déplorent la construction de nombreux immeubles ne comportant que des studios dont ils ne savent que faire. Avec cet article, vous donnerez de l'espace, de l'air, du souffle, sans mauvais jeu de mots, à Airbnb. Ce n'est quand même pas très sérieux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Soumya Bourouaha, pour soutenir l'amendement n^o 168.

Mme Soumya Bourouaha. Il vise à encadrer la publicité pendant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques, en délimitant strictement les dérogations aux interdictions et aux restrictions en matière de publicité.

L'article autorise les dérogations jusqu'à quinze jours après la clôture des Jeux. C'est beaucoup trop large et, surtout, c'est inutile. Rien ne justifie que l'espace public continue d'être saturé par ces publicités quand les Jeux seront terminés. De plus, comme cela a été dit, l'installation des publicités sur des monuments historiques et dans les espaces naturels pose un problème.

Nous proposons un cadre clair et proportionné, qui limiterait strictement les dérogations à la période du déroulement des Jeux. Cela protégerait notre espace public et garantirait la centralité de la pratique sportive lors de cet événement, dont le texte parle trop peu.

M. le président. La parole est à M. Thomas Portes, pour soutenir l'amendement n° 171.

M. Thomas Portes. Il vise à encadrer plus drastiquement le déploiement de la publicité dans l'espace public. Car ce que vous proposez, en réalité, c'est de privatiser l'espace public pendant plusieurs semaines, pour dérouler le tapis rouge à des multinationales !

Ce projet est en contradiction avec les engagements de la France, notamment sur les questions climatiques. Où est l'étude d'impact sur les effets de l'affichage lumineux, par exemple ? J'ajoute que Coca-Cola, LVMH et Total sont des multinationales qui ne paient pas d'impôts et qui ont des comportements scandaleux !

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

M. Thomas Portes. Quelle est la plus-value d'accueillir un publicitaire comme Coca-Cola, quand on connaît les effets de cette boisson sur la santé, sans demander aucune garantie ni contrepartie, sans avoir aucune exigence ? Vous déroulez le tapis rouge à des intérêts privés, qui ne veulent qu'amasser de l'argent et faire des Jeux olympiques une machine à fric !

Notre collègue Bruneau a parlé de l'accueil des compétitions sportives et de la mobilisation de fonds privés pour limiter la dépense publique. Nous promouvons, nous, une autre conception du sport. Les Jeux olympiques et les compétitions internationales et européennes ont-ils vocation à être au service des multinationales ? Nous pensons que non. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Vous proposez de réduire dans le temps l'ensemble des exceptions prévues, en les limitant aux dates des cérémonies d'ouverture et de clôture, et, pour la flamme, à la veille et au jour de son passage. Dans le prolongement de mes arguments sur les amendements de suppression, j'émet un avis défavorable.

Nous fêterons bientôt le centenaire des premiers Jeux qui se sont tenus dans les Alpes. En un siècle, nous aurons accueilli quatre Jeux d'hiver. Cette expérience nous permet d'éviter de prendre des mesures exagérées. Les bornes de temps fixées par l'article me semblent acceptables.

Mme Élisabeth Martin. Ça n'a rien à voir !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Avis défavorable à tous ces amendements. Madame Mesmeur, je n'apprécie guère de me faire traiter de menteuse dans l'hémicycle. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem.*) Je vous confirme que ces dispositifs publicitaires seront soumis à l'autorisation des élus locaux concernés. Si vous voulez, je peux même vous l'écrire ! Lisez les textes correctement, madame la députée ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme Marie Mesmeur. Écrivez-le dans la loi, alors !

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Le Feur.

Mme Sandrine Le Feur. Madame Mesmeur et le groupe La France insoumise dénoncent la présence d'affichages publicitaires dans nos montagnes. Soyez cohérents jusqu'au bout, alors ! En Bretagne, à Saint-Malo, à l'île de Batz et à l'île de Bréhat, nous avons subi l'affichage sauvage de vos militants !

L'impact de ces pratiques lors des campagnes électorales n'est pas neutre ! Les Bretons n'en veulent pas sur leurs îles et leurs côtes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Un député du groupe EPR. Vous êtes des crados !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Madame la ministre, vous n'appréciez pas que l'on vous traite de menteuse, ce que je comprends parfaitement. Permettez-moi de prendre un exemple – vous déciderez par vous-même s'il relève de la méconnaissance ou du mensonge.

Vous avez dit, lors de votre audition devant la commission du développement durable, que rien ne serait prélevé sur le budget de la mission *Sport, jeunesse et vie associative*. Cependant, quelques jours plus tard, vous avez dû reconnaître dans la presse que les crédits alloués à cette mission allaient baisser.

Vous avez bien vu que le budget de ces jeux doit être trouvé en ponctionnant un peu partout, notamment dans la mission et le programme en cause. (*« C'est faux ! » sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme Marina Ferrari, ministre. Pas du tout !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 174.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	137
Nombre de suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour l'adoption	24
contre	112

(*L'amendement n° 174 n'est pas adopté.*)

(*L'amendement n° 168 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 171.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	133
Nombre de suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour l'adoption	24
contre	109

(*L'amendement n° 171 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir l'amendement n° 86.

M. Jean-Claude Raux. Cet amendement de repli vise à restreindre la durée des dérogations aux règlements sur la publicité prévues en faveur de l'affichage des partenaires marketing des JOP de 2030.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Comme vous le savez, les Jeux olympiques d'hiver auront lieu du 1^{er} au 17 février 2030 et les Jeux paralympiques du 1^{er} au 10 mars. N'autoriser l'affichage au profit des sponsors qu'à compter de la date de la cérémonie d'ouverture serait trop restrictif; d'un point de vue pratique, il serait difficile, voire impossible, de monter ces installations le jour même de l'ouverture, comme de les démonter le jour de la cérémonie de clôture. En outre, il convient de ne pas oublier l'engagement financier des partenaires marketing: 75 % du coût des Jeux sera supporté par des fonds privés. Les dates retenues assurent donc un équilibre acceptable. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis.

(L'amendement n° 86 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur l'amendement n° 234, je suis saisi par les groupes Rassemblement national et La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir cet amendement.

Mme Élisabeth Martin. Vous voudrez bien nous excuser, mais je vous avais prévenus: on ne vous lâche pas. *(Protestations sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)* Où est-il indiqué que les élus locaux devront être consultés? Je constate que sont prévues des dérogations aux règlements locaux de publicité, je lis que les élus seront informés d'un certain nombre d'affichages publicitaires – ça veut dire ce que ça veut dire –, que « la publicité sur les véhicules terrestres » – un comble en montagne – sera autorisée, là encore par dérogation, etc. À la dimension locale s'ajoute surtout la dimension consumériste, c'est pourquoi, afin d'éviter qu'elle n'envahisse la nature et les bâtiments classés, cet amendement vise à restreindre la publicité aux équipements eux-mêmes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Comme en matière temporelle, le périmètre spatial prévu par le texte relève d'un juste équilibre: 500 mètres, cela permet de couvrir les abords d'un site sans pour autant s'étendre au sein de grands espaces. Ensuite, je le répète, il faut rester conscient de l'engagement financier de ces partenaires. Enfin, les sites en question, liés à l'organisation et au déroulement des JOP de 2030, seront identifiés par arrêté conjoint des ministres chargé de l'environnement et chargé des sports. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 234.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	122
Nombre de suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	25
contre	97

(L'amendement n° 234 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n° 233, 245 et 177, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Anne Stambach-Terrenoir, pour soutenir l'amendement n° 233.

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Cet amendement de repli vise à réaffirmer une fois encore notre opposition aux dérogations environnementales inédites qui, en matière de publicité, seraient accordées au CIO ainsi qu'à ses partenaires commerciaux. L'article 3 prévoit d'ouvrir un véritable boulevard aux géants du sponsoring, autrement dit aux multinationales ultrariches qui polluent le plus, mais sont également les grands partenaires du CIO: Coca-Cola, premier producteur de plastique au monde, Air France, LVMH, Omega, EDF, autant de groupes dont le bilan climatique figure parmi les plus désastreux. *(« Eh oui! » sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)* C'est en leur faveur que nous dérogerions au droit de l'environnement: ne voyez-vous pas le problème? En fait, dans cette histoire, rien ne va; c'est pourquoi nous sommes farouchement opposés à ces dérogations. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Sur cet amendement n° 233, je suis saisi par les groupes Rassemblement national et La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 245.

M. Jean-François Coulomme. Cet article ne consiste qu'en dérogations à l'interdiction de polluer visuellement les paysages, les sites; les alinéas 9 et 10, que cet amendement tend à supprimer, prévoient ainsi des possibilités d'affichage sur les bâtiments historiques. Alors que nous cherchons à réhabiliter le patrimoine français, les châteaux, les forts comme celui des Têtes, qui surplombe Briançon, est-ce pour les paviser d'affiches et de panneaux lumineux? Ce serait abominable. Quitte à ce que soit bousillé le reste de la vue, ne laissons pas polluer nos merveilleux bâtiments historiques!

M. le président. Sur cet amendement n° 245 ainsi que sur le suivant, le n° 177, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Olivier Fayssat, pour soutenir l'amendement n° 177.

M. Olivier Fayssat. Si vous le voulez bien, monsieur le président, je soutiendrai par la même occasion les n° 173 et 181, qui viennent ensuite et sont également dus à Éric Ciotti. Tous trois visent en effet, sans priver de recettes publicitaires l'organisation des Jeux olympiques, à prendre des garanties en vue d'éviter les conséquences préjudiciables.

Le premier protégerait nos monuments historiques de dommages irréversibles, le second empêcherait que ne soient mises en danger la faune ou la flore locales, le troisième prévoit des sanctions en cas de non-respect de ces dispositions : *dura lex sed lex!* (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Dans le périmètre de 500 mètres autour des sites olympiques, les publicités au profit des sponsors devront faire l'objet d'une autorisation de l'autorité compétente en matière de police de la publicité – commune ou intercommunalité. Pour les publicités apposées sur des monuments historiques, l'autorisation relèvera de la compétence du préfet de région. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) pourra être sollicitée si le texte le prévoit ou si le préfet la saisit en opportunité. Nous sommes là assez loin du marketing à outrance que décrivent les exposés sommaires de ces amendements. Les efforts réalisés depuis trente ans, notamment au sein des CDNPS, afin d'encadrer la publicité extérieure ne seront pas balayés d'un revers de main ; les élus auront leur mot à dire. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis. Cela fait plusieurs fois que j'entends évoquer la perspective de publicités lumineuses : dans le cadre du dispositif que prévoit le texte, elles seront interdites. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 233.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	120
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	29
contre	88

(*L'amendement n° 233 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 245.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
Pour l'adoption	23
contre	87

(*L'amendement n° 245 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 177.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	109
Nombre de suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour l'adoption	40
contre	64

(*L'amendement n° 177 n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur les amendements n°s 173 et 181, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. L'amendement n° 173 de M. Éric Ciotti a été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Je n'ai pas pensé à le dire précédemment, mais les trois amendements n°s 177, 173 et 181 sont satisfaisants. L'alinéa 14 de l'article 3, qui vise à favoriser l'insertion architecturale, garantit en effet l'intégrité des sites, et à l'échelon administratif sont prévues des amendes, ainsi qu'un dispositif d'astreinte au cas où le contrevenant manquerait à ses obligations – il lui reviendra de supprimer la publicité litigieuse et de remettre le site en état à ses frais. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 173.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	107
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	36
contre	66

(*L'amendement n° 173 n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 181 de M. Éric Ciotti a également été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Défavorable, pour les raisons données par la ministre.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. L'amendement étant satisfait, je demande, là encore, son retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 181.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	108
Nombre de suffrages exprimés	105
Majorité absolue	53
Pour l'adoption	38
contre	67

(L'amendement n° 181 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n° 235 et 237, par les groupes Rassemblement national et La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur l'amendement n° 236, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 235.

Mme Élisabeth Martin. Vous l'aurez compris, nous sommes attachés aux règlements locaux de publicité, élaborés par des élus dûment désignés pour, entre autres, accomplir ce travail qui consiste à amoindrir voire à effacer la publicité de l'espace public. Comme je l'expliquais tout à l'heure, il importe en effet de refuser la privatisation de celui-ci, qui doit continuer, dans toutes ses dimensions, d'appartenir à tous, même si la suppression des panneaux JCDecaux – ces grands panneaux qui dominaient nos villes – s'est rarement opérée sans polémiques. Par ailleurs, je ne voudrais pas vous paraître tatillonne ou mesquine, mais en tout état de cause, ces élus qui se sont battus pour que la publicité cesse d'envahir les agglomérations vont se retrouver dans une situation où les décisions qu'ils ont prises ne seront plus respectées. Ils n'auront rien à y gagner, absolument rien.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christophe Proença, rapporteur. Je vais me répéter : les publicités au profit des sponsors installées dans un périmètre de 500 mètres autour des sites devront être autorisées par l'autorité compétente en matière de police de la publicité – commune ou intercommunalité –, et les CDNPS pourront être sollicités si le texte le prévoit ou si le préfet décide d'une saisine en opportunité. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis. Quant à l'affirmation selon laquelle les élus n'auraient rien à gagner à ce dispositif, nous y reviendrons tout à l'heure, lorsqu'il sera question des recettes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 235.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	111
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	24
contre	85

(L'amendement n° 235 n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra